

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays
de l'estuaire du Saint-Laurent
(auparavant *Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par la Société
d'histoire du Bas-Saint-Laurent et
le Département des lettres et
humanités de l'Université du
Québec à Rimouski.

Comité de rédaction :
Maxime GOHIER, directeur
Kurt VIGNOLA, codirecteur
Nicolas BEAUDRY
Pierre COLLINS
Karine HÉBERT
Maxime GOHIER
Julien GOYETTE
Claude LA CHARITÉ
Paul LAROCQUE
Manon SAVARD
Jean-René THUOT

Graphiste : Geneviève THIBAUT
Révision linguistique :
Julie Gaudreault - À la Lettre!
Impression :
Tendance impression (Rimouski)

Politique rédactionnelle :
Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche ou
comptes rendus peuvent nous les faire
parvenir en format numérique (logiciel
WORD). Nous vous référons à notre
site web [http://lestuaire.uqar.ca/] pour
plus de détails sur les normes de
présentation.

Il n'est pas nécessaire d'être un
spécialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le Comité de rédaction
peut, dans certains cas, assurer un
soutien aux auteurs. Les textes sont
lus par le comité et recommandés,
selon le cas, pour publication. Les
auteurs demeurent responsables du
contenu de leurs articles. Une invita-
tion cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1484-6969
© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2016

Photographie de la page couverture :
BAnQ-Québec, fonds Georges Martin-Zédé,
Journal de l'île d'Anticosti, 1905, 1906 et
1907, P186,S2,D1-4, f. 198, P186,S2,D1-5,
f. 245 et P186,S2,D1-6 f. 232.

Sommaire

L'Estuaire – Numéro 76, octobre 2016

	Page
Éditorial	4
<i>Maxime GOHIER et Kurt VIGNOLA</i>	
De la « terre à l'original » à la « terre du chien ».	
Rimouski : histoire et étymologie d'un toponyme autochtone (partie I) ...	6
<i>Philippe CHARLAND, Maxime GOHIER et Alain ROSS</i>	
Mémoires et récits d'un « vendeux de cretons » :	
le parcours de Jacques Hugues dans l'Est (18^e-20^e siècles)	22
<i>Jean-René THUOT</i>	
L'exploitation forestière et l'occupation du territoire dans	
le discours cinématographique de l'abbé Jean-Philippe Cyr	38
<i>Pierre-André SAVARD</i>	
TÉMOIGNAGES ET RÉCITS	
L'occupation historique de l'île d'Anticosti (1680-1895)	49
<i>Serge GOUDREAU</i>	
Une mère en pleurs	65
<i>Jean MARCOUX</i>	
CHRONIQUES	
Vieux écrits : Les seigneuries du Bas-Saint-Laurent	
et de la Gaspésie	73
<i>Maxime GOHIER</i>	
Des livres à lire	78
<i>Jean-François RIOUX</i>	
Recension	82
<i>Jean-Claude MASSÉ</i>	

Pour s'abonner à la revue *L'Estuaire* en 2016 (un numéro)

Individu	15 \$
Individu (soutien)	20 \$
Institution	20 \$
Institution (soutien)	30 \$

Jusqu'au 31 décembre 2016, votre chèque doit être fait au nom de
La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent :
L'Estuaire a/s Maxime Gohier
Département des lettres et humanités
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

L'Estuaire et les défis de l'édition à l'ère numérique

L'année 2016 amène de grands changements pour *L'Estuaire*. Une nouvelle direction prend la barre de la revue : Maxime Gohier, professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). La structure même de la direction change également, compte tenu de la création d'un poste de codirection. Kurt Vignola, professeur d'histoire au Cégep de Rimouski, occupe maintenant cette fonction.



Éditorial 2016

Cette nouvelle configuration du comité de direction reflète la forte collaboration développée depuis une dizaine d'années entre les corps professoraux collégial et universitaire en matière de recherche historique. Outre la présence de membres des deux institutions au sein du comité de rédaction de *L'Estuaire*, cette collaboration croissante s'est matérialisée par l'élaboration de plusieurs projets de recherche conjoints : le projet PatER (Patrimoine, Enseignement, Recherche), visant à inventorier le patrimoine bas-laurentien et gaspésien; l'Université d'été en patrimoine de l'UQAR, qui s'est tenue à trois reprises depuis 2013; ou encore l'organisation conjointe des colloques sur l'histoire régionale et sur l'histoire de la cathédrale de Rimouski dans le cadre du 83^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), qui s'est tenu à Rimouski en mai 2015. Le Cégep de Rimouski et l'UQAR sont donc aujourd'hui deux pôles de recherche historique complémentaires dans l'Est-du-Québec, ce dont témoigne la publication, dans les « Cahiers de *L'Estuaire* », d'un ouvrage collectif sur la cathédrale de Rimouski, sous la direction de chercheurs des deux institutions.

Parallèlement à cette collaboration institutionnelle, la revue a connu une évolution assez marquée depuis une dizaine d'années en ce qui a trait à son format, modifié en 2012, et son contenu, plus diversifié. Certains thèmes ont

pris une place beaucoup plus importante, comme l'histoire des Autochtones et l'histoire matérielle. Cette tendance reflète l'évolution des préoccupations et intérêts des chercheurs et de la population en général. Par ailleurs, l'intégration d'une nouvelle section composée d'articles spécialisés a contribué à mettre en valeur une plus grande variété de sources et une historiographie plus riche. L'importance croissante de cette section s'est répercutée sur l'ensemble des articles publiés, par la diversification et l'accroissement du nombre de collaborateurs et d'auteurs, de même que par le recours plus systématique à un appareil critique scientifique. Or, ces changements exigent une implication plus grande de la part des membres du comité de rédaction, qui assurent le suivi et l'encadrement nécessaires pour accompagner les auteurs et pour maintenir un niveau de rigueur élevé.

Malheureusement, tous ces changements se sont produits dans un contexte de transformation globale et profonde du monde de l'édition. Le développement rapide des modes de diffusion numériques et la croissance fulgurante des coûts de l'édition conventionnelle plombent depuis plusieurs années les finances de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, dont les revenus d'abonnements ont de longue date cessé de combler les coûts de production. Une réflexion globale a donc été engagée sur les moyens d'assurer la survie et la diffusion optimale de la revue. Le comité de rédaction a notamment envisagé la possibilité de passer à une plateforme de diffusion en ligne, mais a finalement décidé de conserver le format papier, qui répond mieux aux besoins du lectorat de *L'Estuaire* et à la mission de la revue, qui consiste à promouvoir la connaissance en histoire régionale.

Pour relever les défis actuels de l'édition et pallier les contraintes financières qu'elle engendre, des ajustements sont en cours. D'abord, la date de publication de la revue a été modifiée. Dorénavant, elle paraîtra au début de novembre. Ce changement permet, d'une part, de décaler la date de tombée par rapport au calendrier académique, question d'alléger la pression que la publication exerce sur les professeurs du comité de rédaction, qui assurent la révision des

textes, l'accompagnement des auteurs et l'uniformisation de l'appareil critique, en même temps que l'enseignement et la recherche. La parution à l'automne permet de préparer le numéro au cours de l'été. D'autre part, ce changement vise à synchroniser le lancement de la revue avec le Salon du livre de Rimouski, un événement régional d'envergure où *L'Estuaire* entend dorénavant être présente pour rejoindre plus facilement son principal lectorat et profiter d'une meilleure diffusion. De fait, ce changement renouera avec une tradition établie au moment de la parution du premier numéro, alors que la revue était présente au Salon.

Plus fondamentalement, cependant, *L'Estuaire* changera d'éditeur. En effet, le présent numéro (76) est le dernier qui sera édité par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À partir de 2017, la publication sera réalisée par une nouvelle maison d'édition directement rattachée au Département des lettres et humanités de l'UQAR et au Cégep de Rimouski. La société à but non lucratif qui prendra le relais de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent aura, comme sa prédécesseure, le mandat de promouvoir la diffusion des connaissances en sciences humaines, tout particulièrement pour la région de l'estuaire du Saint-Laurent. La principale fonction de cette nouvelle maison d'édition sera d'assurer la publication de la revue *L'Estuaire*, tout en diversifiant l'offre de connaissances par la publication plus régulière (sous forme de monographies) d'œuvres et de documents anciens, d'études ou d'autres textes liés à l'histoire régionale.

En diversifiant ainsi les activités d'édition, la nouvelle société cherche à pérenniser la mission de *L'Estuaire*, qui est à la fois d'assurer la diffusion des connaissances auprès du public intéressé à l'histoire et d'assurer l'accès de ce même public aux outils de diffusion de la connaissance. *L'Estuaire* pourra donc conserver son caractère distinctif sur le marché de la diffusion de l'histoire, c'est-à-dire des critères de qualité élevés et une grande ouverture aux auteurs non spécialistes grâce à l'encadrement du comité de rédaction scientifique. Enfin, cette diversification vise aussi à maintenir un prix de vente abordable,

toujours dans le but de préserver le caractère accessible de la revue. C'est en se dotant de moyens innovants pour trouver de nouvelles sources de financement que nous pourrions continuer de remplir notre mission.

À partir du prochain numéro (77), les modalités d'abonnement à *L'Estuaire* seront modifiées. Avec la fermeture de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, l'abonnement à la revue ne sera plus lié à l'adhésion à une organisation. Les lecteurs de la revue pourront dorénavant se procurer leur numéro annuellement au Salon du livre, au Département des lettres et humanités de l'UQAR ou dans un des points de vente. Par ailleurs, la nouvelle maison d'édition conservera toute la collection des anciens numéros de la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, de *L'Estuaire* et des « Cahiers de L'Estuaire », qui demeureront disponibles pour achat. Tous les numéros publiés avant 1990 sont à 5 \$ et les plus récents sont vendus au prix indiqué sur la couverture. On commande la revue à lestuaire@uqar.ca.

Depuis 1971, de nombreuses personnes, chercheurs professionnels, chercheurs amateurs et simples passionnés d'histoire, se sont dévouées pour assurer la publication de *L'Estuaire*. Nous espérons pouvoir poursuivre cette aventure aussi longtemps que possible et, surtout, que les lecteurs continueront de soutenir leur revue.

Bonne lecture!

Maxime Gohier, directeur

Kurt Vignola, codirecteur

De la « terre à l'original » à la « terre du chien ».

Rimouski : histoire et étymologie

d'un toponyme autochtone (partie I)

Philippe Charland¹, Maxime Gohier² et Alain Ross³

Que veut dire le nom « Rimouski »? D'où vient ce toponyme et pourquoi désigne-t-il la capitale du Bas-Saint-Laurent? Il y a déjà plus d'un siècle et demi que l'on se pose cette question, à laquelle il devrait être assez simple de répondre aujourd'hui. Pourtant, si plusieurs interprétations ont été avancées sur le sens du mot, aucune ne repose sur une analyse satisfaisante, ni d'un point de vue historique ni d'un point de vue linguistique. On ne sait toujours pas exactement de quelle langue le terme provient. On ne connaît pas le processus par lequel il est entré dans l'usage ni comment il a évolué au fil du temps. A-t-il d'abord désigné la rivière qui porte encore ce nom aujourd'hui, un lieu précis fréquenté par les Autochtones ou encore un espace géographique issu de la colonisation, comme la seigneurie ou la paroisse?

La Commission de toponymie du Québec (CTQ), qui collige les connaissances les plus à jour sur l'origine et la signification des toponymes, soutient que le nom de la ville de Rimouski découle du nom « de la rivière qui traverse le territoire et dont on retrouve la mention en 1688, dans l'acte de concession du fief et

seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé ». Quant à la signification du toponyme, la Commission souligne qu'il existe plusieurs interprétations et en propose trois. La première, qui est attribuée à « monseigneur Laflèche », le fait remonter « à un mot micmac, *animouski* dans la langue des Saulteux, de *animousk*, "chien", et *ki* ou *gi*, "demeure". Suivant une théorie, le "n" aurait très tôt été transformé en "r" pour donner **Arimouski**, puis **Rimouski**, par suite de la chute du "a" initial. » Une deuxième interprétation, attribuée à l'abbé Cyprien Tanguay, voudrait que le terme signifie « terre à, de l'original ». Sans préciser l'étymologie du terme, on souligne que si cette thèse a été « fréquemment relevé[e] », elle n'a « jamais été véritablement accrédité[e] ». Enfin, la troisième interprétation est attribuée au chef abénaquis Joseph Laurent, qui en fait un terme issu de sa propre langue : « Rimouski, (*old Abenakis*), **Aremoski**, (*modern*), **Alemoski**, means *dog's land, from : aremos or alemos, dog, and ski, land or country*⁴. »

Une telle description soulève d'emblée plusieurs questionnements. D'abord, Monseigneur Laflèche attribue-t-il le terme au micmac ou

au saulteux (ojibwé)? Pourquoi propose-t-il cette interprétation à partir d'une langue parlée par les Amérindiens de la région du lac Supérieur? D'où vient la « théorie » selon laquelle « le "n" aurait très tôt été transformé en "r" »? Par ailleurs, le toponyme est-il d'origine micmaque, comme le prétendrait Laflèche, ou plutôt abénaquise, comme le propose Joseph Laurent? Pourquoi le terme ne serait pas d'origine malécite, puisque cette nation occupe depuis très longtemps le territoire du Bas-Saint-Laurent? Enfin, d'où vient l'idée attribuée à Cyprien Tanguay selon laquelle le terme signifierait « terre à l'original », une interprétation que la Ville de Rimouski continue à promouvoir encore aujourd'hui⁵, alors que la CTQ souligne qu'elle n'a « jamais été véritablement accréditée »?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons effectué la recherche la plus rigoureuse possible des origines du toponyme de Rimouski et des interprétations qui ont été avancées pour expliquer son origine. Nous avons notamment examiné l'ensemble des cartes, des actes notariés, des archives coloniales et de la littérature viatique datant du Régime

français pour voir quand apparaît le terme et ce qu'il désigne exactement. Nous avons aussi cherché à retracer l'origine de chacune des interprétations avancées quant à la signification du terme, pour savoir à partir de quelles connaissances elles avaient été établies. Enfin, nous avons consulté toutes les sources linguistiques disponibles afin de déterminer l'étymologie exacte du terme (sa langue d'origine), de même que sa signification précise. Si les recherches que nous avons réalisées ne nous permettent toujours pas d'expliquer avec certitude le sens que le toponyme revêt en regard du lieu qu'il désigne, les données recueillies permettent néanmoins de proposer une analyse étymologique cohérente et de mieux comprendre l'attachement manifesté par les Rimouskois (notamment par les autorités municipales) par rapport à l'identité de la « terre à l'original ».

Rimouski et la toponymie autochtone au 19^e siècle

Selon les données que nous avons recueillies, il apparaît que la première personne à s'être intéressée à la signification du toponyme de Rimouski est le médecin, politicien et homme de lettres Joseph-Charles Taché. Jeune diplômé, Taché s'établit à Rimouski en 1845 pour y pratiquer la médecine. Avant de devenir député du comté bas-laurentien (1848-1856) à la Chambre d'assemblée du Canada-Uni, il fréquente les chantiers forestiers et les petits villages rimouskois et tombe visiblement amoureux de la région. Dans ses œuvres littéraires, il insiste sur le plaisir qu'il a pris à côtoyer les habitants, les bûcherons et les

Amérindiens, à les écouter raconter leurs histoires et leurs légendes⁶. Il prétend d'ailleurs « traduire » lui-même pour ses lecteurs les propos de ses informateurs micmacs⁷, mais cette information est douteuse et semble être une formule rhétorique visant à rendre son discours plus percutant⁸.

En avril 1846, à peine 18 mois après son arrivée dans la région, il publie une série d'articles sur le comté de Rimouski dans *La Revue Canadienne*, où il écrit : « il me faut l'air de la mer, la vue du grand fleuve; les cris du Goëland, et puis j'aime tant à m'asseoir au foyer du vieux conteur; mais à demain, nous irons voir la rivière Rimouski, nom sauvage qui veut dire "terre de l'original" ». Taché témoigne déjà d'un intérêt prononcé pour la toponymie et affirme d'ailleurs souhaiter « que l'Institut Canadien entreprit un ouvrage qui serait une topographie du Canada en même temps qu'une petite excursion de touriste à travers notre beau pays⁹ ».

En mai 1857, Taché est désormais une personnalité publique de premier plan¹⁰. Il a quitté Rimouski pour Québec et a pris la direction du *Courier du Canada*. Il publie dans ce nouveau journal un bref article sur la toponymie autochtone, intitulé « Noms sauvages des localités ». Il s'agit en fait d'une « liste des noms primitifs des diverses localités du Haut-Canada et des États-Unis avec une traduction de ces appellations », que Taché affirme avoir reçue d'un « correspondant du *Toronto Times* ». Il déplore toutefois que l'auteur de cette liste « n'ait pas donné en même temps que le mot, la désignation de la langue dont il est tiré ».

Affirmant vouloir « provoquer [d]es recherches » sur la toponymie autochtone, il ajoute sa propre « petite liste de noms sauvages de localités dans le Bas-Canada », composée de sept toponymes de l'Est-du-Québec, qu'il attribue soit au micmac, soit au malécite. Dans la liste figure évidemment le nom de Rimouski, qui, selon Taché, serait d'origine micmaque et signifierait « Terre de l'original ». Pour justifier son choix du micmac, Taché précise que « les langues Micmacs et Maléchites, sont des dialectes de l'Algonquin auquel se rattachent encore les dialectes des Montagnais du territoire du Saguenay et du Labrador et des Cris de l'Ouest¹¹. » Cette remarque témoigne certes d'une connaissance de l'organisation des systèmes linguistiques autochtones, mais ne permet pas de mesurer jusqu'à quel point Taché comprenait effectivement ces langues. D'ailleurs, son intérêt pour la toponymie autochtone s'explique probablement moins par une maîtrise réelle du micmac ou du malécite que par une volonté de délimiter un véritable « territoire national », où pourront s'enraciner l'histoire et la littérature canadiennes qu'il appelle de ses vœux : « il est temps de recueillir ces significations de noms de lieux, et nous prions nos amis qui s'intéressent à l'histoire du pays de nous envoyer, avec les détails dont ils seraient en possession, tous les renseignements se rattachant à l'objet en question¹². »

Quelques jours plus tard, Louis-François Laflèche, ancien missionnaire à Saint-Boniface (Manitoba) et à l'Île-à-la-Croix (Saskatchewan), également futur évêque de Trois-Rivières¹³, répond à l'invitation de Taché et soumet

au *Courrier du Canada* une liste de plus de 50 « mots sauvages, avec leur signification et étymologie ». S'excusant de ce que sa liste soit « toute défectueuse », Laflèche précise :

Ces mots qui sont les noms de quelques tribus, localités, etc., appartiennent aux différents dialectes de la langue algonquienne, parlés depuis le Labrador jusqu'aux sources de la rivière Saskatchewan, aux pieds des montagnes de roches. Mais ce sont surtout les dialectes Cris et Sauteux, que j'ai été plus à portée de connaître, qui m'ont donné l'intelligence de ces mots, et qui m'offrent l'étymologie la plus rapprochée et la plus probable¹⁴.

En effet, dans tous les cas, Laflèche attribue soit au cri, soit au sauteux (ojibwé) les significations qu'il propose. En l'occurrence, il interprète le toponyme de Rimouski à partir du sauteux, qui, selon lui, signifierait « demeure du chien ». Fait intéressant, Laflèche explique le raisonnement qui le conduit à cette interprétation. Le terme proviendrait à son avis « de *Animoush*, chien; et *ki*, ou *gi*, demeure. En changeant *n* en *r* on aura *Arimoushki*, maison du chien ». Laflèche n'explique toutefois pas pourquoi il faut changer le « n » pour un « r ». Il ajoute plutôt un commentaire qui tend à nuancer la valeur de son interprétation : « la signification différente que j'ai donnée aux mots Kamouraska et Rimouski, n'infirme pas absolument la traduction que vous [Taché] en avez faite; car il se peut que quelques dialectes des Sauvages du golfe Saint Laurent leur donnent ce sens¹⁵. »

Nous reviendrons plus loin sur la question de l'étymologie exacte du toponyme, mais précisons déjà que le raisonnement de Laflèche n'est pas trop maladroit. Comme il le prétend, la plupart des langues d'origine algonquienne – parmi lesquelles figurent aussi bien le micmac et le malécite, que le cri et l'ojibwé – ont une certaine proximité et comportent plusieurs éléments de convergence. Le terme utilisé pour désigner un chien est d'ailleurs assez uniforme dans ces langues. Aussi, il est évident que Laflèche maîtrisait bien l'ojibwé, après avoir missionné auprès des Ojibwés à la Rivière-Rouge (Saint-Boniface) pendant près de 12 ans. L'interprétation proposée par Taché, en revanche, apparaît plutôt nébuleuse et, bien qu'il en attribue l'origine au micmac, il ne donne aucune précision linguistique pour expliquer ce qui l'amène à traduire « Rimouski » par « terre de l'original ». Ainsi, le commentaire de Laflèche pourrait n'être qu'une marque de courtoisie à l'égard de Taché, qu'il doit savoir fier de ses attaches rimouskoises, afin d'éviter de le froisser en contredisant son interprétation.

Charles Guay et sa *Chronique de Rimouski*

En 1873, l'abbé Charles Guay publie le premier volume de sa *Chronique de Rimouski*, ouvrage pionnier sur l'histoire de la ville et de la région du Bas-Saint-Laurent, considéré encore aujourd'hui comme une source importante d'information de première main¹⁶. Dans les premières pages de l'ouvrage, Guay affirme que « Rimouski est un mot sauvage de la langue des Micmacs qui, d'après les uns, veut dire *Rivière de Chien*, et d'après l'interprétation des autres *Terre à*

l'Original ou *Maison du Chien*¹⁷. » Dans une note infrapaginale, Guay affirme tirer l'interprétation de « terre à l'original » de quelques « notes inédites sur la paroisse de Rimouski » rédigées par le prêtre et généalogiste Cyprien Tanguay. En ce qui concerne l'interprétation liée à la « maison du chien », il l'attribue à « Monseigneur Laflèche » et, sans en mentionner la source, cite son article du *Courrier du Canada* de mai 1857.

Bien qu'il ne rejette pas officiellement ces deux dernières interprétations, Guay soutient que celle selon laquelle Rimouski signifierait « rivière du chien » lui provient « de la bouche même des Micmacs », qu'il aurait « eu occasion de rencontrer à différentes reprises pendant [s]on séjour à Rimouski, et dans [s]es missions de l'Intercolonial, dans la Vallée Matapédiac ». Pour justifier cette nouvelle hypothèse, Guay propose une explication liée à la topographie des lieux :

Quiconque est demeuré à Rimouski connaît que cette partie du fleuve entre la terre ferme et l'Île St. Barnabé n'est pas navigable à marée basse, même pour les esquifs les plus légers. Les sauvages devaient alors éprouver un certain mécontentement de ce retard, car force leur était d'attendre la marée montante pour atteindre la côte sud et l'embouchure de la rivière sur les bords de laquelle ils habitaient pendant l'été. On comprend alors leur mauvaise humeur de ce repos forcé durant quelques heures, et de là *Rivière de Chien*¹⁸.

Guay ajoute par ailleurs quelques détails pour rendre compte des deux autres interprétations

qu'il avance. Au sujet de l'interprétation qui veut que Rimouski soit synonyme de « maison du chien », il en attribue l'explication au prêtre et historien Charles-Honoré Laverdière. Ce dernier avançait que le secteur de Rimouski était considéré comme une « demeure » pour des animaux mystérieux : « Les Sauvages sans doute, découvrirent dans leurs courses à travers les bois, plusieurs tanières habitées par des animaux sauvages, ressemblants beaucoup à nos chiens d'aujourd'hui. C'est possible que ce nom "demeure du chien" vienne de ce que les indigènes aperçurent quelques unes de ces tanières et donnèrent au lieu le nom de Rimouski, "demeure du chien". » Quant à l'hypothèse voulant que le terme Rimouski puisse signifier « terre à l'original », Guay cherche à l'expliquer par un raisonnement de nature historique : « On sait qu'autrefois, dans les premiers temps du pays, la chasse était très-abondante dans nos forêts. A Rimouski surtout et dans les environs l'original se trouvait en grande abondance, aussi le chasseur après quelques heures de courses à travers les bois revenait à son logis toujours chargé des dépouilles de cet agile animal, et de là *Terre à l'Original*¹⁹. »

Nous n'avons pas réussi à retrouver les autres sources à partir desquelles Guay a construit son récit, mais la seule mention des « notes inédites sur la paroisse de Rimouski », qu'il attribue à Cyprien Tanguay, nous éclaire un peu plus sur le contexte dans lequel s'est développée l'interprétation faisant de Rimouski la « terre à l'original ». Après avoir étudié ensemble au Petit Séminaire

de Québec, Tanguay et Taché ont tous les deux séjourné à Rimouski dans les années 1840 et 1850²⁰. Les deux hommes de lettres s'y fréquentaient, puisqu'ils ont tous deux participé à la fondation de l'Institut littéraire de Rimouski, en 1853²¹. Cette dernière institution aura peut-être même contribué à promouvoir la thèse élaborée par Taché, qui avait visiblement circulé au sein de l'élite littéraire québécoise avant même d'être reprise par Guay. L'abbé Louis-Édouard Bois, par exemple, y fait référence dans un roman inédit rédigé vers 1867 et consacré à l'ermite Toussaint Cartier, affirmant qu'à l'époque où ce dernier résidait sur l'île Saint-Barnabé, « Rimouski n'était alors encore que la terre de l'original ». Cette évocation de la signification du toponyme s'intégrait notamment à un hommage rendu par l'auteur à Taché, qui aurait selon lui joué un rôle essentiel dans le développement d'une vie littéraire et intellectuelle à Rimouski²². Pôle stratégique dans l'émergence d'une littérature et d'un imaginaire nationaux, Rimouski suscitait donc un intérêt particulier au sein des élites lettrées, attachées à l'image évocatrice d'un Bas-Saint-Laurent sauvage et de sa nature riche et primitive. C'est probablement cette force d'évocation qui explique qu'on ait hésité jusqu'à aujourd'hui à discréditer officiellement cette hypothèse, bien qu'on ne l'ait pourtant jamais « véritablement accrédité[e]²³ ».

Les successeurs de Charles Guay

Depuis la publication de l'ouvrage de Charles Guay, plusieurs auteurs ont proposé des analyses du toponyme de Rimouski. Ce foisonnement témoigne certes

d'un attachement profond de la société québécoise à son passé autochtone, mais il permet aussi de constater la place marginale et le rôle instrumental auxquels on a longtemps confiné ce passé.

L'un des premiers, sinon le premier des auteurs à s'être véritablement lancé dans l'étude des toponymes autochtones au Québec est Joseph Laurent, un Abénaquis de la mission Saint-François-de-Sales près de Trois-Rivières (aujourd'hui la réserve d'Odanak). Dans son ouvrage intitulé *New Familiar Abenakis and English Dialogues*, publié en 1884, Laurent consacre une section entière à l'analyse de l'« Etymology of Indian names by which are designated certain Tribes, Towns, Rivers, Lakes, etc., etc.²⁴ ». Homme lettré, Laurent a occupé plusieurs fonctions publiques dans sa communauté, dont celles d'agent local des Affaires indiennes, de maître d'école et de chef²⁵. L'abénaquis étant sa langue maternelle, son interprétation est de loin la plus fiable qui ait été proposée au fil du temps. Qui plus est, contrairement à Laflèche, Laurent offre une explication pour justifier la transformation du toponyme, l'évolution de la consonne « l » en « r » découlant selon lui d'une évolution linguistique : « Rimouski, (old Abenakis), Aremoski, (modern), Alemoski, means dog's land, from : aremos or alemos, dog, and ki, land or country²⁶. » Étrangement, l'opinion de Joseph Laurent n'a jamais été citée par qui que ce soit, jusqu'à ce que la CTQ ajoute une mention à son égard dans sa base de données, et ce, dans les années 2000! Le fait que l'ouvrage soit le fruit d'un Amérindien et qu'il ait été publié en anglais explique peut-

être qu'il soit ainsi passé totalement inaperçu auprès des intellectuels qui se sont intéressés à la toponymie autochtone au Québec. Les commentaires exprimés en 1917 par Eugène Rouillard, premier président de la Commission géographique de la Province de Québec (l'ancêtre de la CTQ), sont à cet égard éloquentes. Rappelant l'étonnement qu'un « Français de distinction » aurait manifesté en constatant qu'au Québec, « bon nombre de vos villages portent des vocables indiens », Rouillard explique ainsi la « raison d'être de tous ces vocables bizarres » :

Nous tenons ceux-ci et ceux-là des trappeurs et des explorateurs qui, les premiers, parcoururent le pays. Leurs successeurs, dans les cinquante dernières années, ne crurent pas mieux faire que de suivre la voie déjà tracée, et, comme les premiers, s'en rapportèrent à leurs guides, inféodés à une tribu sauvage, pour baptiser tout notre territoire. De là, la multiplicité des noms bizarres qui, à cause de leur aspect rébarbatif, ne laissent point que de causer une impression désagréable à l'étranger.

Il est sûr que nous avons poussé trop loin dans cette voie. Les cartographes contemporains, mieux informés, auraient pu facilement mettre un frein à cette exubérance. Pour une raison ou pour une autre, ils reculèrent devant la responsabilité d'une innovation; ils ne jugèrent pas même utile d'opérer dans tout ce galimatias de dénominations barbares, un triage dont nul n'aurait pu s'offenser. De leur côté, nombre d'arpenteurs et d'explorateurs paraissent avoir oublié trop souvent, surtout en ces dernières années, qu'ils se trouvaient dans

une province française, et qu'ils devaient donner leur préférence à des vocables français.

Cela veut-il dire que tous les noms sauvages qui pullulent sur nos cartes auraient dû être éliminés? Pas le moins du monde; l'usage en a consacré un certain nombre, et personne, croyons-nous, n'entend refuser le droit de cité à des vocables comme Manicouagan, Péribonca, Mistassini, Escoumains, Kénogami, Mécatina, Matapédia, Témiscaming, Abitibi.

Ces dénominations et bien d'autres d'une facture analogue, se recommandent d'ailleurs d'elles-mêmes. Elles plaisent d'abord par leur originalité, ne manquent pas d'une certaine saveur de terroir et puis elles ont le mérite de pouvoir être articulées et prononcées sans une contraction trop violente des mâchoires. Mais que d'autres, – et celles-là se chiffrent par milliers – n'ont pas les mêmes titres à faire valoir devant l'opinion. C'est notre condescendance excessive qui leur a permis de se glisser dans la circulation; elles n'ont pu cependant s'y incruster assez profondément pour faire partie de notre bagage géographique et il est encore temps de les battre en brèche²⁷.

Ces propos permettent de bien saisir le rapport ambigu que les intellectuels québécois ont entretenu historiquement vis-à-vis de la toponymie autochtone : tout en étant foncièrement attachés à ces marques d'une présence autochtone ancestrale, qui apportaient une touche d'exotisme à leur imaginaire et rappelaient le passé « héroïque » des colonisateurs français, ils ont néanmoins toujours

ressenti le besoin de dominer et de limiter cette présence autochtone pour asseoir sur des bases légitimes le territoire de la nouvelle « nation » qu'ils cherchaient à construire²⁸.

Un autre auteur important est le père capucin Pacifique de Valigny, missionnaire des Micmacs. Il a séjourné à Restigouche pendant plus d'une trentaine d'années au début du 20^e siècle (de 1894 à 1931) et a écrit de nombreux ouvrages en langue micmaque. Dans une série de textes publiée à la fin de sa carrière et intitulée « Le pays des Micmacs », Valigny identifie les noms que les Micmacs donnaient à cette époque à tous les lieux qu'ils fréquentaient dans la vaste région des Maritimes. On y trouve une entrée précise pour le toponyme de Rimouski, qui, selon le missionnaire, se dit *Lemotjgig* en micmac et signifie « retraite des chiens ». Il précise aussi qu'en malécite, le terme se dit plutôt *Lemosgig*. Nous pouvons constater que le terme est semblable dans ces deux langues, bien que la prononciation diffère légèrement²⁹. Cependant, Valigny ne fournit aucune interprétation quant au sens qu'il faut donner à ce terme en malécite. Il ne précise par ailleurs aucune préférence quant à son origine linguistique.

Plus tard encore au 20^e siècle, d'autres analyses étymologiques ont été avancées pour établir l'origine du toponyme de Rimouski. En 1960, le missionnaire oblat Joseph-Étienne Guinard, qui a missionné auprès des Cris du nord de l'Ontario, des Algonquins de l'Abitibi et des Atikamekw de la Haute-Mauricie, publie *Les noms indiens de mon pays*, ouvrage dans

lequel il analyse le toponyme à partir des langues tête-de-boule (aujourd'hui appelée atikamekw) et algonquine. Proposant une interprétation similaire à celle de Louis-François Laflèche et de Joseph Laurent, qui attache au terme « Rimouski » la signification de « cabane à chien », il rejette explicitement l'hypothèse de Taché et de Tanguay : « Je n'accepte pas l'opinion de ceux qui traduisent Rimouski, par "terre de l'original". Pour leur donner raison, il faudrait écrire : mousaki : (algonquin) ou mousaski (cris³⁰). » En 1973, l'auteur d'origine crie Bernard Assiniwi reprend cette dernière interprétation dans son *Lexique des noms indiens du Canada : Les noms géographiques*. Il suggère que Rimouski viendrait « de l'algonquin "animosh-ki", désignant la "terre des chiens" » et ajoute que, pour signifier « terre de l'original », « la véritable expression serait alors "mons-akki³¹" ».

Comme l'étude de Joseph Laurent, celles de Valigny, de Guinard et d'Assiniwi ont très rarement été mentionnées par d'autres auteurs. Largement diffusée, la *Chronique de Rimouski* de Charles Guay s'est en effet imposée comme la principale source d'information sur l'origine du toponyme de Rimouski. Depuis la fin du 19^e siècle, de nombreux auteurs ont ainsi repris son analyse sans pousser plus loin leurs recherches. En 1888, par exemple, Hector Servadec publiait un article dans *Le Monde illustré*, où il discute exclusivement des interprétations proposées par Guay. Puis, en 1906, le géographe Eugène Rouillard et l'archiviste Pierre-George Roy publièrent chacun de leur côté des ouvrages

sur les *Noms géographiques de la province de Québec*, dans lesquels ils citent mot pour mot les propos de Charles Guay³². La publication simultanée de ces deux ouvrages par des membres de la fonction publique québécoise a vraisemblablement contribué à figer les connaissances et à limiter la diffusion des idées de Laurent, Valigny, Guinard ou Assiniwi. À être cité et recité, Guay est devenu la seule source recevable pour expliquer l'origine du toponyme de Rimouski, comme en témoigne la rubrique publiée en 1994 par la CTQ dans le dictionnaire illustré des *Noms et lieux du Québec*³³. En fait, il n'y a rien d'étonnant à cela : du point de vue de la mémoire, la mise en scène du débat, avec ses explications exotiques et son attachement à plusieurs figures intellectuelles marquantes, apparaît nettement plus riche et porteuse de sens que le « fait » linguistique. Malgré la signification plutôt obscure du toponyme autochtone, on prend plaisir à se remémorer qu'un débat l'entoure, lequel permet aux auteurs et à leur lectorat de se reconnaître des racines, une histoire et une identité communes.

Histoire et toponymie

Bien qu'il soit intéressant, ce débat ne repose sur aucune analyse historique concrète. Les interprétations dominantes, en effet, tiennent pour acquis l'immuabilité du toponyme et reposent à peu près toutes sur sa forme contemporaine, sans envisager la possibilité qu'il ait pu évoluer au fil du temps. Pourtant, lorsqu'on étudie attentivement les documents du Régime français, force est de constater que ce toponyme

s'impose assez tardivement dans la région et, surtout, que sa graphie a longtemps été instable.

La région de Rimouski attire très tôt l'attention des explorateurs, des marins et des cartographes. Pourtant, le toponyme lui-même n'apparaît dans aucune source narrative décrivant la côte sud du Saint-Laurent au 17^e siècle. En 1627, par exemple, Joannes de Laet publie une *Histoire du Nouveau-Monde*, dans laquelle il écrit, au sujet de la rive sud du fleuve, « [qu']au milieu de cet espace qui est entre Matane et cette montagne [le Pic, c'est-à-dire le Bic] se trouve l'Isle de S. Barnabé, un peu toutefois plus près de ce rivage; le reste de cette rive est fort peu connue³⁴. » Le témoignage de de Laet correspond bien à la réalité, puisque jusqu'en 1688, le seul toponyme que l'on trouve dans la région est lié à l'île Saint-Barnabé. Il faut savoir que la présence d'un estran entre l'île et la terre ferme fait qu'il est impossible pour les navires d'approcher de la côte à cet endroit – à marée basse, l'eau se retire complètement jusqu'à plus d'un kilomètre de la côte. Il est donc normal que ce ne soit qu'après l'établissement des premiers colons que l'on ait constaté qu'une rivière importante se jetait dans le fleuve derrière l'île Saint-Barnabé. Même le jésuite Henri Nouvel, qui affirme avoir mis pied à terre « vis-à-vis l'Isle de saint Barnabé » en décembre 1662 et y avoir célébré « la feste de l'immaculée Conception de la sainte Vierge », ne fait mention d'aucun autre toponyme pour désigner les lieux ou la rivière³⁵. Même chose pour le gouverneur Le Febvre de La Barre et son lieutenant Dutast,

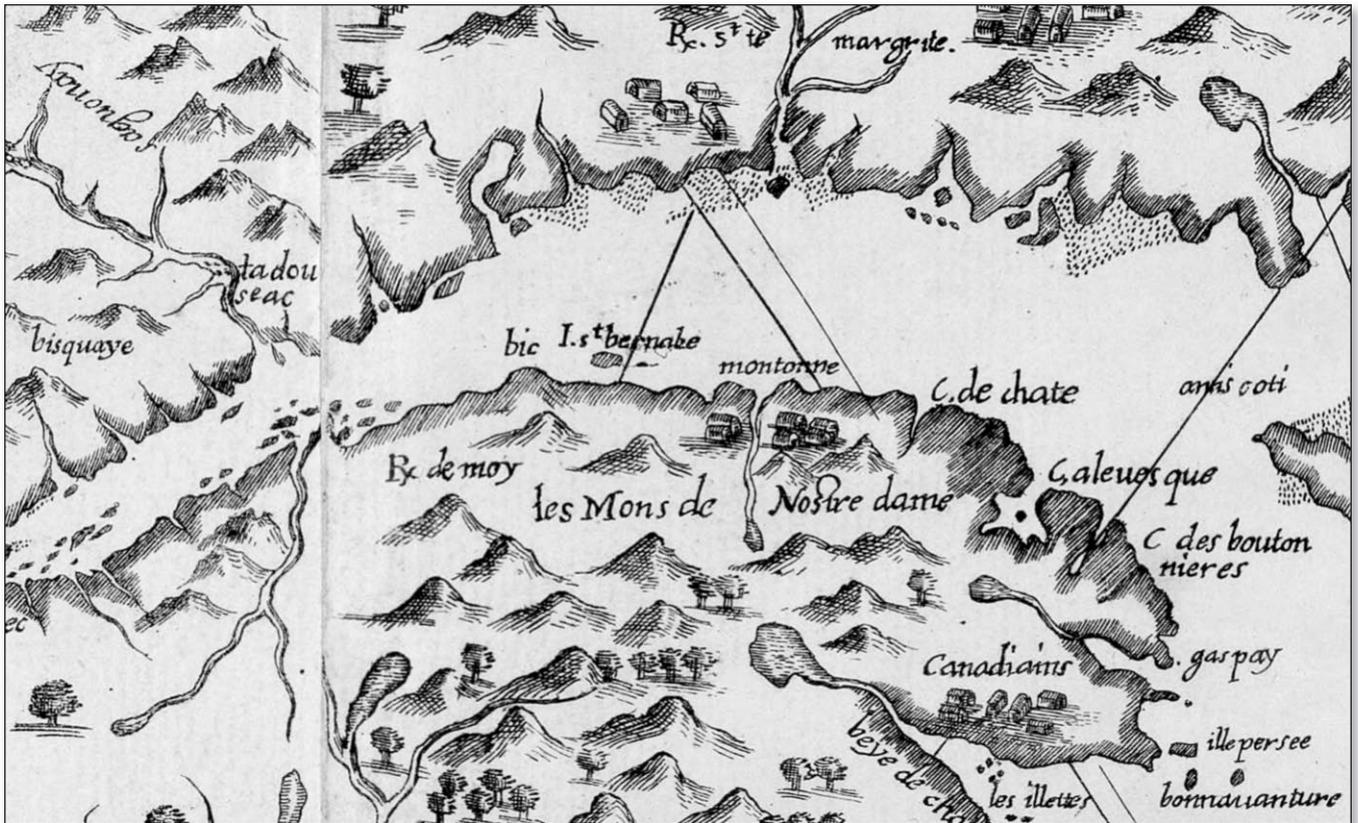


Figure 1. Extrait de : Samuel de Champlain, *Carte géographique de la Nouvelle France*, 1612, BNF, département Cartes et plans, GE C-9476.

qui visitent en 1684 les « deux postes de la rivière du Loup et du Bic » pour enquêter sur des allégations de contrebande de fourrures. Si les deux hommes ont bien « prit connaissance de l'Isle de St Barnabé à 3 lieües au dessous de l'entrée de la Baye du Bicq et 6 ou 7 lieües plus bas l'habitation de Matane », ils ne mentionnent aucun autre toponyme dans la région³⁶.

La cartographie

Sur les cartes produites avant le milieu du 18^e siècle, Saint-Barnabé est aussi à peu près le seul toponyme apparaissant dans la région située entre le Bic et Matane. Dès 1612, Samuel de Champlain indique l'« I. St Bernabe »

sur sa *Carte géographique de la Nouvelle France*³⁷ (voir figure 1). On trouve une mention similaire sur la *Carte de l'Océan Atlantique Nord* produite en 1624 par le cartographe Paul Ollivier³⁸. Généralement, le toponyme désigne l'île située dans le fleuve, mais on le voit aussi parfois associé à un lieu précis sur la terre ferme (voir figure 2). Outre la présence du mont Camille ou Carmel (le mont Comi) sur quelques cartes, la seule exception notable est la présence du toponyme « Pointe aux Pères » sur la *Carte du grand fleuve St Laurens* réalisée en 1685 par Jean-Baptiste Franquelin, qui situe ce lieu sur la côte sud, à peu près vis-à-vis de l'île Saint-Barnabé. Même Jean Chamot, l'écrivain de la

Marine qui dresse une carte précise de la « Coste du Sud du fleuve St Laurent » à la hauteur « des Isles de St Barnabé et du Bic » en 1668, ne fait aucune mention de la toponymie sur la terre ferme³⁹. Comme l'indique Chamot, l'intérêt porté très tôt aux îles Saint-Barnabé et du Bic vient du fait qu'on y trouve de bons « mouillages [pour l]es vaisseaux et barques, qui y relaschent accause du mauvais temps qu'il fait parfois dans ledit fleuve⁴⁰. »

Au 18^e siècle, au moment où des colons commencent à s'établir dans la région de Rimouski, la connaissance de la côte sud du Saint-Laurent se précise et une toponymie de plus en plus riche

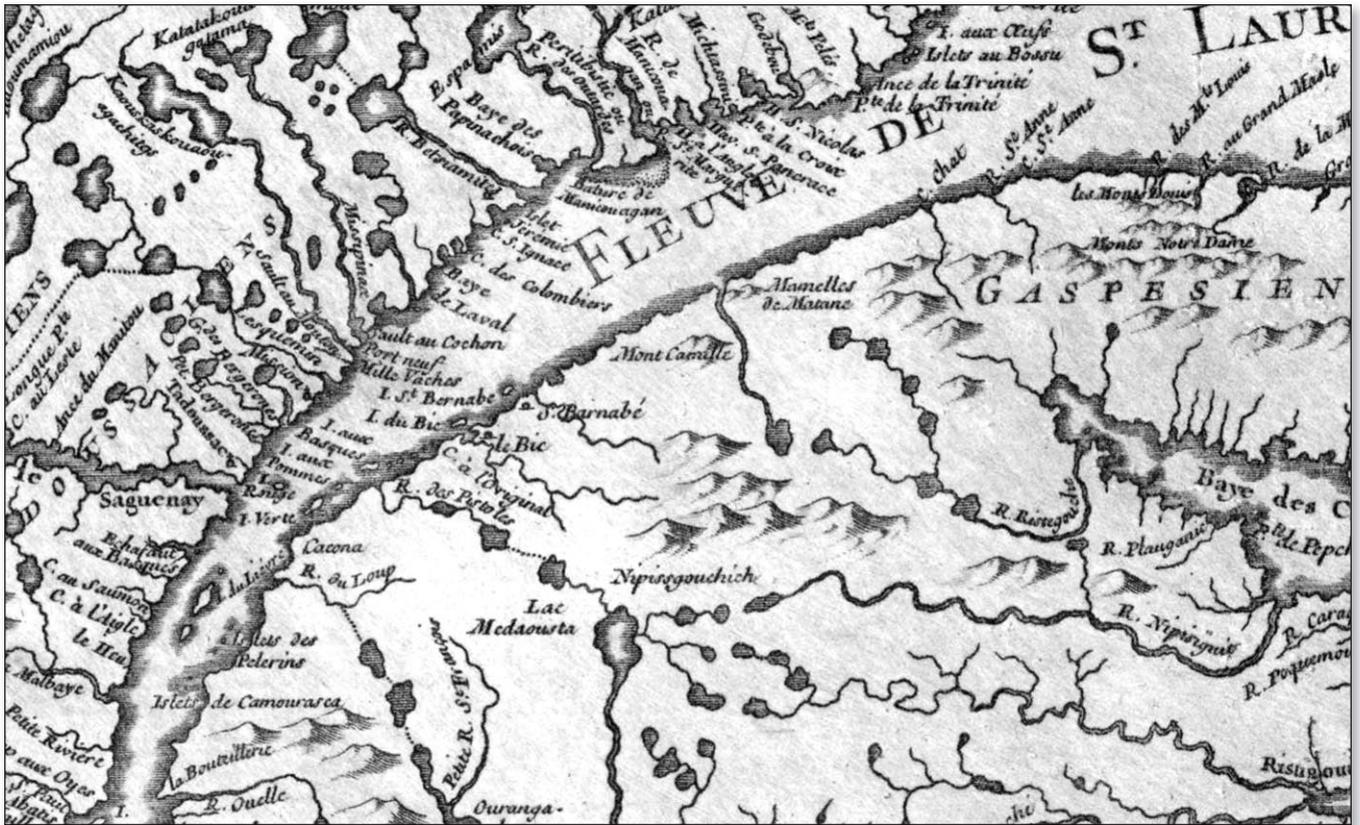


Figure 2. Jacques-Nicolas Bellin, *Carte de la partie orientale de la Nouvelle France ou du Canada, 1744*, BNF, département Cartes et plans, GE D-13373. [En ligne], [<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53032808f>].

apparaît sur les cartes. Pourtant, il faut attendre presque jusqu'à la fin du Régime français pour voir surgir le toponyme de Rimouski, ce qui montre bien que le Bas-Saint-Laurent demeure longtemps une région marginale aux yeux de l'administration française. Plusieurs auteurs ont affirmé que celui-ci apparaît pour la première fois sur la carte de Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, publiée à Paris en 1755, à l'époque où une commission franco-britannique cherche à établir la limite des territoires acadiens cédés par la France à l'Angleterre en 1713 (voir figure 3). Sur cette carte, on voit clairement apparaître le nom de Rimouski, placé le long d'une rivière située en face de l'île Saint-Barnabé. Le terme

semble toutefois désigner un lieu précis et non pas la rivière, puisqu'il n'est pas précédé de l'indication « R. » que d'Anville ajoute ailleurs pour identifier les cours d'eau⁴¹.

On trouve cependant le toponyme de Rimouski sur une carte qui est probablement plus ancienne, mais beaucoup moins connue que celle de d'Anville. Dessinée par un auteur anonyme, cette Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve St Laurent fait partie d'une collection de cartes et plans constituée par d'Anville et daterait selon toute vraisemblance des années 1740⁴². Le document a visiblement été abimé par le temps et

réparé par des conservateurs de la Bibliothèque nationale de France, si bien que le toponyme « Rimousky », qui apparaît dans le coin inférieur droit, est aujourd'hui recouvert de ruban adhésif et pratiquement illisible. Néanmoins, l'auteur de cette carte identifie clairement la présence d'une église en face de l'île Saint-Barnabé, à l'est de la rivière, ce qui signifie que le lieu est considéré comme une paroisse.

Les archives

Rimouski apparaît beaucoup plus tôt dans les archives judiciaires, notariales et religieuses que dans la cartographie. La première mention que l'on en trouve remonte à 1688 et figure dans l'acte

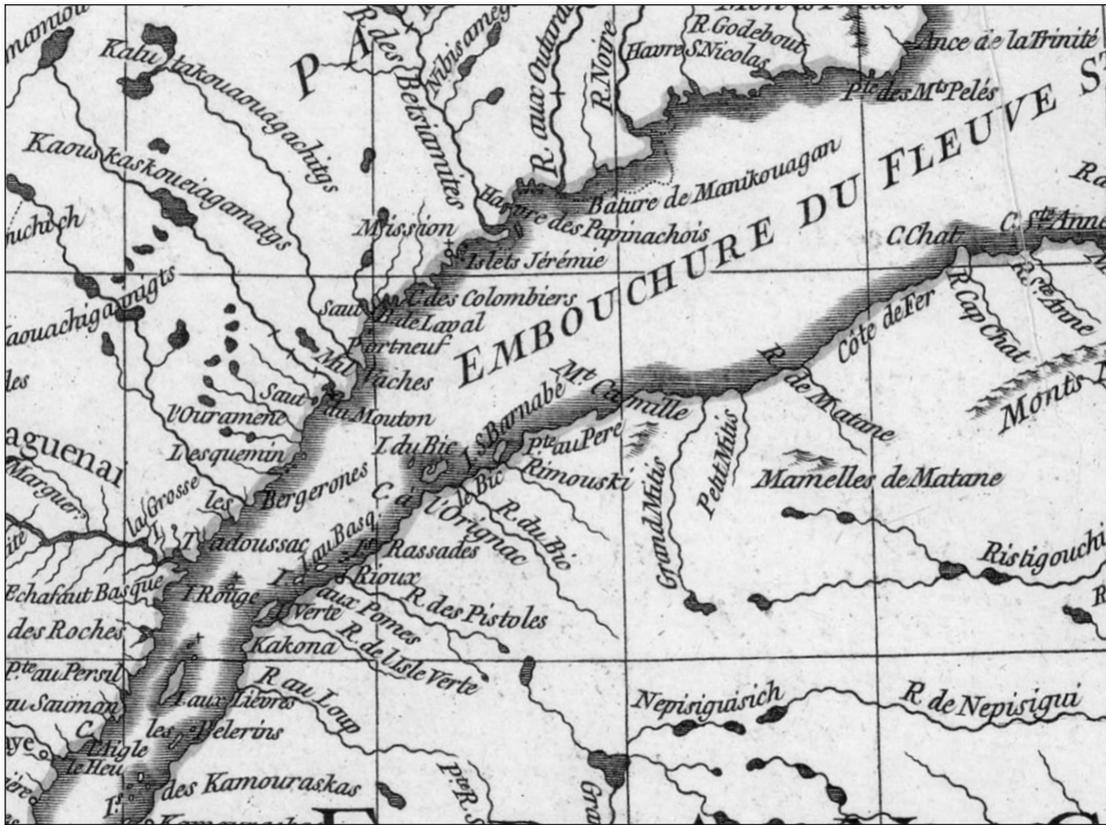


Figure 3. Extrait de : Jean-Baptiste Bourignon d'Anville, *Canada, Louisiane et terres Angloises*, Paris, l'auteur, 1755, BNF, département Cartes et plans, GE C-9950.

de concession de la seigneurie qui porta le nom de Rimouski jusqu'au milieu du 19^e siècle. À cette époque, cependant, le terme ne désigne pas un lieu, mais bien la rivière qui coule sur la concession seigneuriale. Octroyée à Augustin Rouer de La Cardonnière, conseiller au Conseil souverain de Québec, la concession est en effet décrite comme comprenant « deux lieües de terre, prez et bois de front sur ledit fleuve [Saint-Laurent], à prendre joignant et attenant ladite concession du Bic [...], en descendant ledit fleuve [...] ensemble la **riviere dite de Rimousk[i]**, et autres rivières et ruisseaux sy aucuns se trouvent en ladite esten[düe] ». Outre la rivière,

la concession incluait aussi « l'isle de Saint Bernabé, et les battures, isles et islets qui se pourront rencontrer entre lesdites terres et ladite isle⁴³ ». Étrangement, le même territoire avait pourtant été concédé sept ans auparavant par le gouverneur Frontenac à Jean-Baptiste de Peiras, lui aussi conseiller au Conseil souverain. À l'époque, cependant, le territoire était décrit comme contenant « deux lieües de front le long du fleuve St Laurent du costé du sud à prendre du milieu de la largeur de la riviere appelée Mitis qui s'appellera désormais la riviere [**espace blanc**], en descendant ledit fleuve et deux lieües de profondeur, ensemble les trois isles et islets

appelez St Bernabé⁴⁴ ». Ailleurs dans l'acte, on désigne plus précisément la limite occidentale du territoire comme définie par « la rivière appelée Mitis ou autrement des Isles St Barnabé⁴⁵ ». Cette concession se voulait contiguë à celle du Bic, accordée le même jour à Charles Denys de Vitré, qui était elle aussi limitée à l'est par « la rivière appelée Mitis ou autrement des Isles St Barnabé ». En 1772, la Cour des plaidoyers communs décida que cette « rivière appelée Mitis » désignait en fait la rivière Hâtée, qui devint alors la limite officielle entre les seigneuries du Bic et de Rimouski. À l'époque, l'arpenteur Ignace Plamondon avait exprimé son désaccord avec la décision de

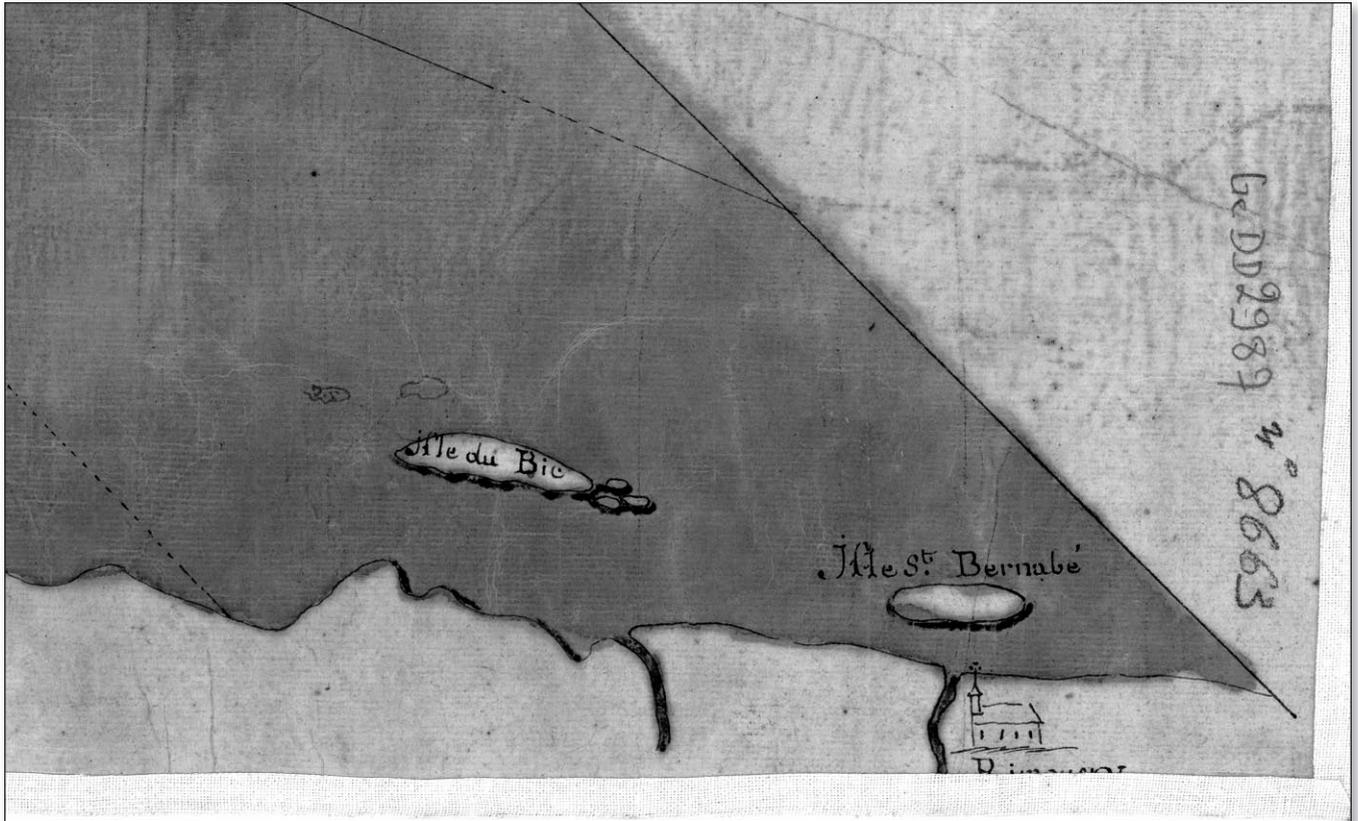


Figure 4. Extrait de la *Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve St Laurent depuis Rimousky en montant jusqu'au Côteau des Cèdres*, [s.d. 1740-1749], BNF, département des Cartes et plans, GE DD-2987 (8663 B).

la cour sur la limite entre les deux seigneuries. On peut lire, dans le procès-verbal de son arpentage : « Mon opinion est que ladit rivière autrefois nommée Mittse [autre?] depuis nommée Remouskÿ puisqu'il est dit par le titres rivière Mittise ou des isles St Bernabe et qu'ils sont vis à vis de ladit rivière et non vis à vis de la rivière Athé⁴⁶ ». Aujourd'hui, la plupart des historiens accèdent à la thèse retenue par la cour⁴⁷, mais il semble bien que l'arpenteur Plamondon avait raison. L'opinion des historiens, en effet, repose sur une mauvaise transcription de l'acte de concession de la seigneurie du Bic, faite par l'archiviste Pierre-Georges Roy dans son *Inventaire des concessions*

en fief et seigneurie, publié en 1928. Alors que l'acte original de la concession indique comme borne orientale le « milieu de la rivière appelée Mitis et qui s'appellera dorénavant la rivière, en remontant le fleuve », Roy a transcrit : « et qui s'appellera dorénavant la rivière Hatée⁴⁸ ». Bref, il faut conclure de cet imbroglio que la rivière que l'on appelait « Rimouski » en 1688 portait auparavant deux noms (rivière Mitis et rivière des îles Saint-Barnabé) et qu'on avait décidé dès 1675 de la rebaptiser, peut-être pour éviter la confusion⁴⁹.

On ne sait si Jean-Baptiste Peiras ou Augustin Rouer de La Cardonnière ont fréquenté ou

exploité la seigneurie dont ils reçurent la concession, car ce n'est qu'en 1694 que le toponyme refait surface dans les documents, au moment où Rouer de La Cardonnière céda son titre à René Lepage de Sainte-Claire. Le 10 juillet 1694, en effet, le notaire Louis Chamblonregistra un échange réciproque entre les deux hommes, par lequel Rouer de La Cardonnière céda à Lepage « sa terre, fief et seigneurie de Remousquy autrement dite Saint Barnabé » contre une « terre et habitation » située dans la paroisse de Saint-François, sur l'île d'Orléans⁵⁰. Dès le 27 janvier suivant, Lepage s'empressa de rendre « foy et hommage » au roi, devant l'intendant Champigny, « à

cause du fief, terre, seigneurie et justice, haute, moyenne et basse de Rimousqui dit Saint Bernabé⁵¹ ». Par ailleurs, en 1696, une autre concession seigneuriale fut accordée par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny à Louis Lepage et Gabriel Thivierge « entre la concession du sieur Pachot et celle du sieur Lessard, scituées au **lieudit Remouski** sur le fleuve Sainte Laurence⁵² ». Au départ rattaché à la rivière, le toponyme désignait désormais plus largement la seigneurie vis-à-vis de l'île Saint-Barnabé, voire un « lieudit » relativement large couvrant plusieurs seigneuries de la région.

Dans les registres paroissiaux, le nom de Rimouski ne fait son apparition qu'en 1712. Ouvert officiellement en janvier 1721 par le missionnaire récollet Gélase de Lestage, le « Registre des baptêmes, mariages et enterrements faits dans la paroisse de Saint Germain » comporte néanmoins des actes qui remontent jusqu'au 31 août 1701. À cette date, le frère récollet Bernardin Le Neuf⁵³ affirme avoir administré le baptême à trois enfants : Antoine et Geneviève Lepage, de même qu'une « enfant sauvage aagé de cinq mois nommée Marie Louise⁵⁴ ». Dans un acte passé le lendemain, 1^{er} septembre, Leneuf identifie plus clairement les lieux où il se trouve, en affirmant avoir « marié dans la paroisse St. Germain Pierre Gosselin et Marie Gerinette⁵⁵ ». Dans les années suivantes, les missionnaires récollets qui passent par la région en se rendant à la mission micmaque de Miramichi continuent de remplir les fonctions curiales et d'enregistrer les sacrements qu'ils administrent aux habitants de la « paroisse de St. Germain ». Le 3 janvier 1712, le

père Ménage crée un précédent en enregistrant le décès de « Jean Augée dit Le Basque », décédé « dans la seigneurie de Rimouski⁵⁶ ». Puis, le 2 novembre 1717, c'est au tour du père Pierre Sauvenier d'innover, en se présentant comme le « prestre curé de la paroisse de Saint Germain de Rimouski », lorsqu'il administre un baptême « sous condition » à Pierre Moreau⁵⁷. Ainsi, lorsque Gélase de Lestage ouvre officiellement les registres paroissiaux en 1721, il se présente lui aussi comme « recollet missionnaire faisant les fonctions curiales dans laditte paroisse en la seigneurie de St. Barnabé, ditte Rimousky⁵⁸ ».

Les différentes graphies

La graphie du toponyme varie énormément d'un document à l'autre. Néanmoins, certaines tendances et particularités semblent se dégager au fil du temps. D'abord, il apparaît que la très grande majorité des occurrences que l'on trouve dans les archives à la fin du 17^e siècle et au tout début du 18^e sont orthographiées avec un « e » à la syllabe initiale plutôt qu'avec un « i » (Remouki, Remouski, Remousqui, Remousquy, Remouschi). De 1688 à 1711, nous avons relevé 12 occurrences du toponyme, dont seulement deux sont orthographiées avec un « i » (Rimouski, Rimousqui) : l'une dans l'acte de concession original de 1688 et l'autre dans l'acte de foi et hommage de 1695. Précisons toutefois que l'acte de concession original est une transcription faite par un secrétaire⁵⁹ dans le registre d'intendance et non le document original qui fut remis au seigneur (qui n'a pas été retrouvé). Une autre transcription faite vers 1690 par le notaire Peuvret, greffier du Conseil souverain, indique pour sa part « Remousqui⁶⁰ ».

Après 1711, cependant, la graphie avec un « i » à la syllabe initiale s'impose rapidement. En effectuant le relevé systématique des occurrences du toponyme dans les actes notariés, la correspondance des autorités coloniales de la Nouvelle-France (Série C11A), les actes de concessions seigneuriales ainsi que les documents d'arpentage rédigés entre 1712 et 1751, on constate en effet que la forme « Rimouski » et ses multiples variantes (Rimousqui, Rimousquy, Rimousky, Rymousquy, Rimouquy, Rimouxy, Rimousquÿ) est présente dans plus de 33 des 48 documents où apparaît le toponyme. En revanche, la forme Remouski (avec ses variantes : Remousky, Remousqui, Remouquy, Remous, Remouskÿ), qui dominait auparavant, apparaît dans seulement 18 documents. Ce décompte exclut les registres de la paroisse, dans lesquels le toponyme, lorsqu'il apparaît, est systématiquement orthographié avec un « i » initial.

Évidemment, ces statistiques doivent être employées avec précautions, puisqu'on constate la grande variabilité de l'orthographe à cette époque. Un même auteur peut en effet orthographier le toponyme de différentes façons, parfois avec le « i », parfois avec le « e ». Charles Chadenat, par exemple, propose pas moins de trois graphies différentes dans ses *Remarques et observations sur la navigation de France à Québec*, tirées des mémoires et journaux rédigés en 1739 : Remous, Remouquy et Rimousquy⁶¹.

Outre les données statistiques, le relevé systématique des graphies du toponyme de Rimouski a aussi permis de repérer d'autres

particularités. D'abord, on note l'apparition, en 1711, sous la main du notaire Chambalon, d'une graphie comportant un « ch » final, remplaçant le « s » habituel. Cette graphie revient aussi sous la main du missionnaire Charles Barbel, qui tient les registres paroissiaux de Rimouski entre le 18 novembre 1735 et le 29 juillet 1740⁶². Par ailleurs, nous avons pu constater la présence, dans certains actes notariés, d'une forme particulièrement distinctive, en raison de la présence d'un « a » initial. Fait à noter, tous les actes dans lesquels on voit apparaître cette particularité impliquent des habitants locaux, qui ne maîtrisent visiblement pas l'écriture. Par exemple, en 1734 et 1735, le notaire Jacques-Nicolas Pinguet de Vaucour enregistre des transactions foncières impliquant des censitaires de la seigneurie de Rimouski. Ils se présentent comme « habitant d'Arimousquy », « habitant du lieu nommé Arimousquy » ou encore « demeurant à Arimousquy⁶³ ». L'absence du seigneur Le Page lors de l'enregistrement de ces transactions explique visiblement que le notaire ait transcrit le toponyme tel qu'il l'entendait de la bouche des censitaires plutôt qu'en suivant une norme orthographique. De son côté, le sieur Paul Le Page de Molé rédige deux actes sous seing privé en 1741 et 1749, sur lesquels il indique « Aremouxy » comme lieu de signature⁶⁴. Bien qu'il soit membre de la famille seigneuriale, Paul Le Page est loin de posséder une grande maîtrise du discours écrit ou de se préoccuper de grammaire française. Comme plusieurs membres de la noblesse canadienne de l'époque, son écriture est une transcription phonétique du langage oral⁶⁵. En témoigne par exemple le commentaire suivant,

qui est de sa main : « Je certifie avoire rescue demon frere St Bernabay la som de cent soixante livres dont jele tien quitte⁶⁶ ». On peut en déduire que sa façon d'écrire le toponyme qui nous occupe reflète la prononciation des locuteurs de l'époque dans la région où il habite.

Enfin, une dernière graphie relativement similaire apparaît sous la plume de l'arpenteur Charles François, qui effectue en 1744 le bornage de toutes les terres appartenant à la famille Le Page. Dans son rapport, François précise qu'il répondait ainsi « à la requete dudit sieur Pierre Lepage de Sent Barnabé segneur de tout la segneuri d'Arri-moustique paroisse de Sent Ger-men⁶⁷ ». Encore une fois, l'absence de rigueur grammaticale permet de croire que la graphie de François n'est pas le simple fruit du hasard, mais qu'elle correspond à la prononciation en vigueur à l'époque dans la région. Si la forme comportant un « a » initial apparaît plus proche de la prononciation « populaire », alors il faut envisager que la graphie moderne (Rimouski) puisse être une forme normalisée imposée par des administrateurs et des notaires originaires de Québec n'ayant jamais fréquenté la région de Rimouski, de même que par des missionnaires de passage.

En conclusion

La fascination pour l'origine du toponyme de Rimouski remonte au milieu du 19^e siècle, au moment précis où la ville connaissait son premier véritable boom de croissance⁶⁸. La ville elle-même a alors fait son entrée dans l'imaginaire collectif québécois, notamment grâce à la notoriété que lui a procurée la

nouvelle élite littéraire de la région, rassemblée autour du docteur Joseph-Charles Taché. Rapidement devenue un puissant symbole d'exotisme, un lieu de légendes et de mythes, Rimouski est aussi devenue la « terre à l'original », un havre de paix isolé du monde industriel en émergence. Pourtant, dès que cette interprétation a été formulée, des spécialistes de diverses langues autochtones l'ont systématiquement contestée et ont plutôt soutenu que le toponyme signifiait « terre de chien, demeure du chien » ou « rivière au chien ». Cette définition, il faut en convenir, est nettement moins évocatrice et, surtout, plus mystérieuse quant à sa signification réelle. Aussi, malgré le faisceau d'analyses linguistiques convergentes, la thèse selon laquelle « Rimouski » signifierait « la terre à l'original » n'a-t-elle jamais été totalement discréditée et, encore aujourd'hui, les Rimouskois sont nombreux à croire cette légende. Une telle pérennité démontre bien l'importance du capital symbolique dont jouissaient et dont jouissent toujours les instigateurs de cette interprétation.

Pour éclairer cette question, nous avons étudié de façon systématique les premières manifestations du toponyme de Rimouski. Dans cette première partie de notre article, nous avons présenté les données factuelles sur son apparition, données qui démontrent clairement que ce toponyme n'est pas le premier à avoir été utilisé – à tout le moins dans la population francophone – pour identifier la rivière et le territoire de Rimouski. Au contraire, dans les années 1670-1680, il s'est superposé à des appellations plus anciennes, l'une francophone (Saint-Barnabé) et

l'autre amérindienne (Mitis). Par ailleurs, alors qu'il était initialement associé à la rivière se jetant dans le Saint-Laurent en face de l'île Saint-Barnabé, le toponyme aurait par la suite été appliqué à la seigneurie puis, plus globalement, à toute la région et, enfin, à la paroisse.

Malheureusement, les sources ne nous permettent pas d'expliquer ce changement d'appellation. Peut-être que la découverte de nouveaux fonds d'archives, liés aux membres du Conseil souverain qui furent les premiers à acquérir des droits sur le territoire, permettra un jour d'éclaircir

ce mystère. D'ici là, il nous reste à identifier plus précisément l'étymologie du terme « Rimouski » : de quelle langue provient-il? Quelle est sa signification? C'est ce que nous ferons dans la seconde partie de cet article, qui paraîtra dans le prochain numéro de *L'Estuaire*.



UQAR

Le DESS en développement régional et territorial,
pour orienter le changement social.

www.uqar.ca/programmes/3609

Notes

- 1 Géographe de formation, Philippe Charland est chargé de cours en histoire des Autochtones à l'Université du Québec à Montréal et professeur de géographie au Cégep du Vieux Montréal. Il est aussi spécialiste de la langue abénaquise, qu'il enseigne depuis plusieurs années dans les réserves abénaquises d'Odanak et de Wôlinak, de même qu'à Montréal.
- 2 Professeur d'histoire à l'Université du Québec à Rimouski, Maxime Gohier est spécialiste de l'histoire des Autochtones sous les régimes français et britannique. Il est aussi administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine.
- 3 Chercheur indépendant et administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine et au Comité du patrimoine du Bic, Alain Ross a œuvré comme illustrateur spécialisé en patrimoine pour le Musée d'archéologie du Bas-Saint-Laurent, le Groupe de recherches en histoire du Québec rural et la firme de consultant en archéologie et patrimoine Ethnoscop.
- 4 Commission de toponymie du Québec, « Rimouski », [En ligne], [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=98682]. (Consulté le 15 septembre 2016). Les caractères gras sont de l'original. Précisons qu'une erreur s'est glissée dans la transcription faite par la CTQ du texte de Laurent. Voir la transcription fidèle que nous en donnons plus bas.
- 5 Dans la rubrique « Histoire » de son site Web, la Ville de Rimouski affirme toujours que « le nom Rimouski est issu de la langue algonquienne et réfère à la chasse à l'original qui se pratiquait jadis en ces lieux ». [En ligne], [<http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/decouvrezRimouski/nav/histoire/rimouski.html?iddoc=140522&page=details.jsp>]. (Consulté le 12 juillet 2016).
- 6 Joseph-Charles Taché, « Trois légendes de mon pays », *Les soirées canadiennes*, Québec, Brousseau Frères, vol. 1, n° 1 (1861), p. 11.
- 7 « Forestiers et voyageurs », *Les soirées canadiennes*, Québec, Brousseau Frères, vol. 3, n° 3 (1863), p. 90.
- 8 Voir Julien Goyette, « "Ces choses qui ont du vrai" : conte, légende et histoire dans l'œuvre de Joseph-Charles Taché », dans Julien Goyette, Claude La Charité et Catherine Broué (dir.), *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 75-92.
- 9 Joseph-Charles Taché, « Un mot sur le comté de Rimouski », 22 avril 1846, *La revue canadienne*, vol. 3, n° 32, 19 mai 1846, p. 1. Soulignons que cet article, publié en quatre parties du 8 au 19 mai 1846, est paru près de deux ans avant le reportage de Taché de mars 1848 dans *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, qu'Éveline Bossé considérait pourtant comme le « premier document public portant la signature de Taché ». (Éveline Bossé, *Joseph-Charles Taché (1820-1894). Un grand représentant de l'élite canadienne-française*, Québec, Éditions Garneau, 1971, p. 42).
- 10 Déjà en 1855, Taché avait été responsable de la délégation du Canada à l'Exposition universelle de Paris et avait été fait chevalier de la Légion d'honneur par Napoléon III.
- 11 Joseph-Charles Taché, « Noms sauvages des localités », *Le courrier du Canada*, n° 88, 16 mai 1857, p. 2.
- 12 *Ibid.*
- 13 Nive Voisine, « Laflèche, Louis-François », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/lafleche_louis_francois_12F.html]. (Consulté le 16 septembre 2016).
- 14 Louis Laflèche, « Etymologies des noms de lieux », 22 mai 1857, dans *Le courrier du Canada*, n° 95, 27 mai 1857, p. 1.
- 15 *Ibid.*
- 16 Claude La Charité, « Charles Guay premier historien de Rimouski », *Le Mouton Noir*, 27 janvier 2014. [En ligne], [<http://www.moutonnoir.com/2014/01/charles-guay-premier-historien-de-rimouski/>]. (Consulté le 12 juillet 2016).
- 17 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, vol. 1, Québec, P.-G. Delisle imprimeur, 1873, p. 18-20.
- 18 *Ibid.*
- 19 *Ibid.*
- 20 Tanguay occupa la charge de vicaire, puis de curé de Saint-Germain-de-Rimouski de 1843 à 1859 (Noël Bélanger, « Tanguay, Cyprien », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval/University of Toronto, 2003-. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/tanguay_cyprien_13F.html]. (Consulté le 12 juillet 2016)). Taché y résida pour sa part de 1845 à 1856 (Jean-Guy Nadeau, « Taché, Joseph-Charles (baptisé Charles-Joseph) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-. [En ligne] [http://www.biographi.ca/fr/bio/tache_joseph_charles_12F.html]. (Consulté le 12 juillet 2016)).
- 21 Claude La Charité, « Joseph-Charles Taché et l'Institut littéraire de Rimouski », dans *Joseph-Charles Taché polygraphe*, p. 42-43.
- 22 Louis-Édouard Bois, *Toussaint Cartier ou l'Ermite de l'Isle Saint-Barnabé*, manuscrit inédit, cité dans *ibid.*, p. 40.
- 23 Voir au début de ce texte, le commentaire de la CTQ sur ce sujet.
- 24 Joseph Laurent, *New Familiar Abenakis and English Dialogues : The First Ever Published on the Grammatical System*, Québec, Léger Brousseau, 1884, p. 205.
- 25 Thomas M. Charland, *Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937)*, Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1964, p. 247-259 et Sylvain Rivard, *Jos Laurent, Québec*, Éditions Cornac, 2009.
- 26 *Ibid.*, p. 219.
- 27 *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, vol. 11, n° 5 (1917), p. 283-285. Précisons que Taché a été membre, avec Rouillard, de la Société de géographie de Québec.

- 28 À ce sujet, voir Claude Gélinas, *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral [.] 1867-1960*, Sillery, Septentrion, 2007, chap. 2.
- 29 Pacifique de Valigny, « Le pays des Micmacs », dans *Études historiques et géographiques*, [Ristigouche, à compte d'auteur, 1935], p. 191. L'étude est d'abord parue en quatre volets dans le Bulletin de la Société de géographie de Québec, de 1927 à 1934.
- 30 Joseph-Étienne Guinard, *Les noms indiens de mon pays*, Montréal, Rayonnement, [1960], p. 155.
- 31 Bernard Assiniwi, *Lexique des noms indiens du Canada : Les noms géographiques*, Montréal, Leméac, 1996 [1973], p. 131.
- 32 Eugène Rouillard, *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages*, Québec, Éd. Marcotte, 1906 et Pierre-Georges Roy, *Les noms géographiques de la province de Québec*, Lévis, [sans éditeur], 1906.
- 33 Commission de toponymie du Québec, *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1994, p. 576.
- 34 Joannes de Laet, *L'Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes Occidentales*, Leyde, Bonaventure & Abraham Elseviers, 1640, p. 46. L'édition de 1640 est la première traduction française de l'ouvrage, publié initialement en flamand.
- 35 « Relation de 1662-63 », dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and explorations of the Jesuit missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burrows Bros & Co., 1896-1901, vol. 48, p. 280.
- 36 « Procès-verbal de M. de La Barre, sur les plaintes des fermiers de la traite de Tadoussac », 20 mai 1684, ANOM, AC, Série C11A, vol. 6, f. 252r°-252v°.
- 37 Samuel de Champlain, *Carte géographique de la Nouvelle France*, 1612, BNF, département Cartes et plans, GE C-9476. [En ligne], [gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53098793g]. (Consulté le 20 septembre 2016).
- 38 Paul Ollivier, *Carte de l'Océan Atlantique Nord*, Le Havre, 1624, BNF, département Cartes et plans, CPL GE BB-246 (I,30-31RES). [En ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b5901205q]. (Consulté le 20 septembre 2016).
- 39 Jean Chamot, *La Demonstration d'une Partye de la Coste du Sud du fleuve St Laurent en Canada, contenant dix sept lieux avec les mouillages de basse mer pour de grands navires, comme aussy la demonstration des Isles de St Barnabé et du Biq*, 1668, BNF, département Cartes et plans, GE DD-2987 (8664). [En ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8595951r]. (Consulté le 20 septembre 2016).
- 40 *Ibid.*
- 41 Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, *Canada, Louisiane et terres angloises*, Paris, l'auteur, 1755, BNF, département Cartes et plans, GE C-9950. [En ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53099733b]. (Consulté le 20 septembre 2016).
- 42 Anonyme, *Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve St Laurent depuis Rimousky en montant jusqu'au Côteau des Cèdres* [s.d. 1740-1749], BNF, département Cartes et plans, GE DD-2987 (8663 B). [En ligne], [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530529320.r].
- 43 « Acte de concession par Jacques-René de Brisay, Marquis de Denonville, et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière », 24 avril 1688, BAnQ-Q, E1, S3, P92, Fonds Intendants, Registres d'intendance (nous mettons en gras). À souligner, la transcription de cet acte faite par le notaire Peuvret dans les Insinuations du Conseil souverain indique les deux graphies suivantes : « **Remouki** » et « **Remouski** » (« Acte de concession par Jacques-René de Brisay, Marquis de Denonville, et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière », 24 avril 1688, BAnQ-Q, TP1, S36, P350, Fonds Conseil souverain, Insinuations). Par ailleurs, l'acte d'enregistrement de cette concession indique en revanche la « rivière de **Remousqui** » (« Brevet de confirmation par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière », 24 mai 1689, BAnQ-Q, TP1, S36, P294, Fonds Conseil souverain, Insinuations).
- 44 « Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste de Peiras », 16 mai 1675, BAnQ-Q, TP1, S36, P269, Fonds Conseil souverain, Insinuations.
- 45 Concession par Louis de Buade, Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Charles Denis de Vitry, 16 mai 1675, BAnQ-Q, TP1, S36, P198, Fonds Conseil souverain, Insinuations.
- 46 Ignace Plamondon, « Procès-verbal de chaînage du front de quatre seigneuries, à savoir la seigneurie du Bic, la seigneurie de Rimouski, la seigneurie de Lepage-et-Thivierge et la seigneurie de Lessard », 13 au 20 septembre 1773, BAnQ-Q, CA301, S43, P719-1, Fonds Cour supérieure, Greffe de l'arpenteur Ignace Plamondon.
- 47 Voir, notamment, Sylvain Gosselin, « Le territoire et ses premiers occupants », dans Paul Larocque (dir.), *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, 2006, p. 71-72; Alain Laberge, *Propriété et développement des seigneuries du Bas St-Laurent, 1656-1790*, mémoire de recherche (histoire), York University, 1981, p. 23-24; et Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur (dir.), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, IQRC, 1993, p. 108-109.
- 48 Précisons que le terme « Hatée » apparaît bel et bien en marge de l'acte de concession originale, mais qu'il a été rajouté par une autre main, visiblement à la mine et dans une graphie beaucoup plus tardive. En fait, il est fort probable que ce soit Pierre-Georges Roy lui-même

- qui ait indiqué cette apostille, au moment où il a préparé son *Inventaire des concessions en fief et seigneurie* (Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombremens conservés aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, Éclaireur, 1928, vol. 3, p. 153).
- 49 La confusion entourant le nom de la rivière Rimouski allait créer une situation assez particulière à l'égard de la seigneurie concédée au sieur de Peiras. Celle-ci, en effet, allait finir par être superposée à d'autres fiefs à l'embouchure de la rivière Mitis, au 19^e siècle (sur la question des chevauchements de concessions, voir Reynald Gagnon, « L'histoire territoriale des seigneuries situées entre la rivière Hâtée et la rivière Mitis », *L'Estuaire*, vol. 26, n° 2, 2003, p. 12-23).
- 50 « Acte d'échange entre Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière, et René Lepage, sieur de Sainte-Claire, du fief et seigneurie de Rimouski pour une terre et habitation en l'île d'Orléans, fief d'Argentenay », 10 juillet 1694, BAnQ-Q, CN301, S58, greffe de Louis Chambellon.
- 51 Foy et hommages de René Lepage de Sainte-Claire pour la seigneurie de Rimouski, [27 janvier] 1695, BAnQ-R, P1, S11, P4, Fonds Famille Tessier, Collection Lepage.
- 52 « Acte de concession par Louis de Buade, Comte de Frontenac, et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Louis Lepage et Gabriel Tibierge », 14 novembre 1696, BAnQ-Q, E1, S3, P177, Fonds Intendants, Registres d'intendance (nous mettons en gras).
- 53 Selon Théodoric Paré, Jean-Baptiste Le Neuf de La Vallière aurait pris le nom de Bernardin au moment où il entra chez les Récollets, en 1696 (Odoric-Marie Jouve, *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France*, Province franciscaine du Canada, Bellarmin, 1996, p. 599. Hugolin Lemay, *Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Île-Verte, tenus par les Récollets, 1701-1769*, Montréal, [s.n.], 1913, p. 9.
- 54 Registre de Rimouski, Cathédrale Saint-Germain, 1701-1813, p. 1 et 2.
- 55 *Ibid.*, p. 2.
- 56 *Ibid.*, p. 7.
- 57 *Ibid.*, p. 10.
- 58 *Ibid.*, p. 5.
- 59 Probablement Jean Fredin (Jean-Claude Dubé, « André de Leigne, Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada*. [En ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/andre_de_leigne_pierre_3F.html]. (Consulté le 9 septembre 2016).
- 60 « Acte de concession par Jacques-René de Brisay, Marquis de Denonville, et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière (LaCardonnière) », 24 avril 1688, BAnQ-Q, TP1, S36, P350, Fonds Conseil souverain, Insinuations.
- 61 Remarques et observations sur la navigation de France à Québec, tirées des mémoires et journaux, 1739, BAnQ-Q ZE25, P127 (Collection Charles Chadenat), p. 18-19.
- 62 Hugolin, *Les registres paroissiaux de Rimouski*, p. 12.
- 63 Vente par Jean Dionne à Joachim de Vautour et Joseph David, 28 septembre 1734 et Déclaration par Joachim Votour et Antoine Ruelle, 22 septembre 1735, BAnQ-Q, CN301, S223 (greffe du notaire Jacques-Nicolas Pinguet de Vaucour).
- 64 Procuration de Michel Dutramble à sa femme, 1^{er} octobre 1741, jointe à Vente par Marie-Jeanne Moreau, épouse de Michel Dutramble, à Joseph Dutramble et Michel Dutramble, 9 octobre 1741, BAnQ-Q, CN301, S11 (greffe de Claude Barolet); Cession de droits successifs immobiliers sur le domaine de Remousguy; par Paul Lepage de Molé, co-seigneur de Rimouski et capitaine des milices, de la seigneurie de Remousquy, à Pierre Lepage de Saint Bernabé, seigneurie principal de Rimouski, demeurant à Remousquy, 28 septembre 1744, BAnQ-Q, CN301, S11 (greffe de Claude Barolet).
- 65 Sur ce sujet, voir Lorraine Gadoury, *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998.
- 66 Cession de droits successifs immobiliers sur le domaine de Remousguy; par Paul Lepage de Molé, co-seigneur de Rimouski et capitaine des milices, de la seigneurie de Remousquy, à Pierre Lepage de Saint Bernabé, seigneurie principal de Rimouski, demeurant à Remousquy, 28 septembre 1744, BAnQ-Q, CN301, S11 (greffe de Claude Barolet).
- 67 Charles François, Rapport d'arpentage de la seigneurie de Rimouski, 20 février 1744, BAnQ-Q, P1, S11, P68 (Fonds famille Tessier, Collection Lepage).
- 68 Paul Larocque (dir.), *Rimouski depuis ses origines*, p. 112-141.

Mémoires et récits d'un « *vendeux* de cretons¹ » : le parcours de Jacques Hugues dans l'Est (18^e-20^e siècles)

Jean-René THUOT²

En 2004, l'archiviste Pierre Collins faisait découvrir aux lecteurs de *L'Estuaire* une curieuse chanson qui mettait en scène un habitant de la région de Rimouski, un certain Jacquot Hugues, à l'époque des premières décennies de colonisation³. Cet individu, pourtant absent des monographies de la paroisse, aurait marqué les esprits du temps au point de « se faire chanter⁴ ». Cette chanson satirique, si elle s'ancre dans la réalité historique, n'en demeure pas moins l'interprétation libre, parfois même fictionnelle, d'un parcours individuel. Qui est donc ce personnage inconnu mis en scène dans une chanson?

Le texte de cette chanson, qui pourrait apparaître comme un simple fait divers, constitue en réalité une source d'information privilégiée pour connaître non seulement l'histoire d'un individu et d'une localité, mais aussi pour comprendre les tensions entre la mémoire et la mise en récit. Dans les lignes qui suivent, nous proposons d'abord d'examiner le parcours du personnage fictif qu'est Jacquot Hugues. La démarche nous conduira ensuite à examiner les documents et traces laissés par le personnage historique de Jacques Hugues, avant de comparer les deux trames dans une dernière partie. L'opéra-

tion nous permettra de mettre au jour les mécanismes de la mémoire que révèle l'arrimage entre le personnage fictif et le personnage historique.

1- Jacquot Hugues, personnage fictif

1.1 L'histoire d'une chanson

La chanson « Jacquot Hugues » a été publiée une première fois en 1865 dans un recueil assemblé par le folkloriste Ernest Gagnon (1834-1915). Intitulé *Chansons populaires au Canada*, ce volume maintes fois réédité renferme le fruit d'une collecte de chansons folkloriques où l'auteur met à contribution ses propres observations et celles d'un réseau d'érudits locaux. Les trois pages consacrées à cette chanson, coiffées simplement du titre « Jacquot Hugues », s'ouvrent sur cette note explicative de Gagnon :

Jacquot Hugues n'est pas un être fictif; il a bien réellement existé, et vécu de longues années dans le comté de Rimouski, où il est mort il y a une vingtaine d'années, sans laisser de postérité.

Il est bon de savoir que c'était un être bien original que ce Jacquot Hugues. Il était grand de taille, et, quoique français de naissance, on l'appelait le *sauvage*, à cause sans doute de son teint

très-basané, mais aussi à cause de ses allures excentriques et de sa coutume de porter des *mitasses*, avec ornements en babiche.

Il lui arriva un jour de s'emparer d'une baleine. Après qu'il l'eut dépecée et qu'il en eut extrait l'huile et la graisse, ses voisins s'en vinrent chez lui pour se partager le résidu, les *cretons*⁵, comme cela était d'usage; mais voilà mon Jacquot Hugues qui ne veut pas donner mais bien vendre ses cretons, et qui se met en frais de peser sa marchandise avec une *romaine*⁶. C'en était bien assez pour se faire chanter; néanmoins la verve des bardes de l'endroit se contint pour le moment; mais lorsque, à quelque temps de là, on entendit dire que Jacques Hugues, le *sauvage*, le *vendeux* de cretons, faisait des démarches pour se faire élire membre du parlement, toute digue fut rompue, et les couplets que l'on va lire volèrent de bouche en bouche, si bien que je les ai entendu chanter à plus de cent lieues de l'endroit où ils furent composés⁷.

Gagnon livre ensuite les couplets de la chanson, accompagnés d'une portée qui dicte le rythme⁸ :

Dans l'comté de Rimouski,
À l'élection nouvelle,
Jacquot Hug's s'est présenté :
Il sentait la balaine!
Il avait pour réconfort
Tous les cretons de son bord.
Romaine, romaine, romaine!...

Quand il était cantinier,
Il vendait de l'eau forte;
Il savait la baptiser
Sans demander main-forte :
C'est P'tit Paul qui charriait l'eau,
Madam' rinçait le tonneau...
A force, à force, à force!

Il ne se souvenait plus
De ses mitass' à franges;
Il eut donné ses écus
Pour entrer dans la chambre
C'est c'qu'on n'aurait jamais vu :
Un sauvage d'être élu!
Peau noire, peau noire, peau noire!

En s'en revenant chez lui
Il faisait la grimace;
Le mond' s'est bien aperçu
Qu'il avait le cœur flasque.
Il dit qu'il en a vendu,
Mais à présent n'en vend plus.
Attrape, attrape, attrape!

Qu'en a composé la chanson,
C'est un garçon de gloire;
Il ne vous dit pas son nom :
Ca vous reste à savoir.
Il espèr' que ses amis
Chanteront tous avec lui :
Romaine, sauvage, peau noire!

D'autres témoignages indiquent qu'à l'époque où Gagnon publie son recueil, le personnage fictif de Jacquot Hugues avait déjà laissé sa trace dans l'imaginaire de la région, mais un peu plus à l'est, à la hauteur de Matane. Un rapport d'arpenteur associait ainsi son nom à un ruisseau du canton matanais de Cherbourg dès 1859⁹; cette désignation toponymique est confirmée en 1864, à la faveur d'un rapport d'inspection des côtes par le com-

missaire des pêches, Pierre Fortin¹⁰. Précisément dans ces mêmes années, le premier prêtre-desservant de Sainte-Félicité, Antoine Chouinard (1838-1901), rédige quelques notes historiques dans lesquelles il raconte la toponymie en prenant appui sur les mémoires locales; le ruisseau Jacquo-Hugues est du lot¹¹. La personnification de Jacques Hugues dans cette légende diffère toutefois quelque peu de celle établie dans la chanson :

Ruisseau Jacquo-Hugues. Le premier in[di]vidu qui alla s'établir en cet endroit s'appelait, dit-on, de ce nom, et donna, dit la légende, son nom au [...] petit ruisseau. On rapporte que cet individu passait un peu pour sorcier, il demeurait toujours seul dans sa cabane, faisant la pêche seul; les autres personnes venues aussi dans cet endroit pour pêcher, prenaient plaisir à le tourmenter, entre autres choses, dit la légende [...] les pêcheurs se faisaient une joie, une fois le dit sorcier endormi, de soulever sa cabane et de la transporter plus loin, laissant mon Jacquo à la belle étoile¹².

Dans les décennies qui suivent, toutes les cartes officielles publiées – produites notamment pour le Département des terres de la couronne de la Province¹³ – emboîtent le pas en associant ce ruisseau de la paroisse Sainte-Félicité¹⁴ à Jacques Hugues (sous le vocable « Jaco-Hugues », ou « Jacquot-Hugues »). Enfin, les arpenteurs signalent la présence d'un hameau du même nom à l'embouchure de ce même ruisseau du canton de Cherbourg au début du 20^e siècle¹⁵.

Le parcours gaspésien de Jacquot Hugues se poursuit encore plus à l'est avec Charles Lescelleur (1847-1925¹⁶), un agent de la William Fruing and Company (vouée à l'exploitation de la morue). Originaire de l'île de Jersey, il parcourt la côte nord-gaspésienne à compter de 1875 dans un axe s'étirant de Grande-Vallée à L'Anse-au-Griffon, recueillant une quarantaine de chansons sous forme manuscrite, parmi lesquelles figure « Jacquot Hugues¹⁷ ». Mis à part quelques légères modifications touchant la ponctuation et la syntaxe, la version captée par Lescelleur reproduit pratiquement de manière intégrale celle du folkloriste Gagnon, coiffée du même titre avec ses cinq couplets. Une seule exception est remarquable au premier couplet : au lieu d'avoir « tous les cretons de son bord » (en référant à l'acte manqué du partage des restes de la baleine), on suggère plutôt qu'il avait « tous les cretins de son bord », modification portant plutôt le regard sur la qualité des électeurs qui appuient Hugues « à l'élection nouvelle¹⁸ ».

1.2 *Réminiscences jacquelines*

Au 20^e siècle, l'ethnologue et folkloriste Luc Lacourcière (1910-1989) fait émerger le fantôme de Jacquot Hugues à la faveur d'une récolte de témoignages sur le folklore dans le Bas-Saint-Laurent¹⁹. Ernest Roy (1900-1976), un habitant de 58 ans de la paroisse Saint-Fabien, chante pour l'équipe de Lacourcière quatre couplets d'une chanson rebaptisée « À l'élection nouvelle²⁰ ». Roy ramène les cretons à l'avant-plan : « Jacquot Hugues » devient « Jacques Corton », qui avait « tous les cortons de son bord ». Cette version anonymisée de la chanson porte le poids du temps :

elle est marquée à la fois par les traits de prononciation et l'évolution du vocabulaire, en plus de quelques trous de mémoire. La structure de base de la chanson couchée par Gagnon dans son recueil en 1865 demeure pour l'essentiel préservée. Le fil conducteur se recentre toutefois sur l'échec électoral²¹, Roy faisant l'économie du deuxième couplet sur les fonctions de cantinier du personnage²².

En 1970, parallèlement aux travaux de l'équipe de Luc Lacourcière, la légende de Jacquot Hugues, personnage du comté de Matane, ressurgit à la faveur d'une publication soulignant le centenaire de la paroisse Sainte-Félicité. Les notes du curé Chouinard consacrées à Jacques Hugues sont alors reproduites, à quelques lignes près. Le comité responsable de la publication sollicite à cette occasion l'abbé André-Albert Dechamplain (1900-1986), à la fois professeur, botaniste et généalogiste au Séminaire de Rimouski, pour éclairer plus avant le personnage. L'abbé ressuscite alors la chanson « Jacquot-Hugues », telle qu'immortalisée par Ernest Gagnon au 19^e siècle. Sans cautionner ni déprécier l'histoire du pêcheur-sorcier mis au jour par le comité, l'abbé Dechamplain explique qu'il a pu corroborer « l'histoire des cretons de baleine » de la bouche d'un habitant de Sainte-Luce – l'abbé est d'ailleurs lui-même Luçois – avant d'en trouver le fondement dans le répertoire de chansons de Gagnon. La chronique qu'il produit pour le comité du centenaire est d'ailleurs fortement appuyée sur la note explicative publiée par le même Gagnon en 1865, agrémentée de quelques ajouts et altérations.

Sur la forme, Dechamplain apporte plusieurs changements à la ponctuation et à la syntaxe de l'introduction de Gagnon; il se permet également de rafraîchir quelques formulations (par exemple, « verve des bardes » devient « verve des rimeurs »; « toute digue fut rompue » devient « toute gêne disparut », etc.) et, enfin, de revoir le vers final (« Romaine, sauvage, peau noire » devient ainsi « Romaine, romaine, romaine²³ »). Sur le fond, les recherches généalogiques de l'abbé lui ont permis de suggérer qu'Hugues était probablement un habitant établi à Sainte-Luce et qu'il y serait décédé en 1854. Il termine en soulignant la participation du même Hugues au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Germain de Rimouski en 1803²⁴. Mais la plus importante des modifications apportées par Dechamplain à cette présentation de la chanson demeure le titre, devenu « Complainte de Jacquot Hugues » – alors qu'il s'agit plutôt d'une chanson à caractère satirique. Le temps de soustraire quelques points d'exclamation, l'abbé luçois a donné une gravité *a posteriori* à cette chanson. En bout de ligne, la chanson et la légende du personnage de Jacques Hugues se trouvent amalgamées dans cette monographie félicitoise, sinon dos à dos; les liens entre le pêcheur-sorcier du comté de Matane et le « *vendeux* de cretons » de Sainte-Luce restent tout de même ténus.

Actuellement, à Sainte-Luce, tout laisse croire que la chaîne de transmission de la chanson satirique se serait éteinte avec ces notes de l'abbé – qui explique lui-même à l'époque qu'elle était dorénavant réduite au statut de simple anecdote. L'histoire du « *vendeux*

de cretons » n'a pas été récupérée dans les monographies sur Sainte-Luce publiées depuis les années 1970, et ce, en dépit des échanges entre les différents auteurs et l'abbé Dechamplain²⁵. Les citoyens interrogés dans le cadre de notre propre enquête sur cette légende ne connaissaient pas le personnage. Du côté de Sainte-Félicité, la mémoire associée de nos jours à « Jacquot Hugues » est également brouillonne ou lacunaire, cela en dépit de son évocation dans la monographie paroissiale de 1970. Les familles anciennes du hameau Jaco-Hugues ignorent l'origine du toponyme; certains réfèrent au livre du centenaire, alors que d'autres relaient l'hypothèse du *sauvage* soulevée par la chanson reproduite en annexe par A.-A. Dechamplain, où le personnage de Jacquot Hugues devient un Amérindien à part entière²⁶.

Ainsi, quelque 150 ans après la parution du recueil de chansons populaires de Gagnon, la rédaction des notes historiques de Chouinard, la mise au jour du chansonnier de Lescelleur, l'apparition de marqueurs toponymiques et le témoignage d'Ernest Roy, l'existence du personnage de Jacquot Hugues demeure mystérieuse. Si, selon les mots d'Ernest Gagnon, le personnage a « bien réellement existé », l'étude de son parcours pourrait fournir des pistes d'interprétation pour comprendre l'origine et l'évolution de l'imaginaire qui lui est rattaché. Ce récit du parcours *historique* de Jacques Hugues doit nous permettre, à terme, de circonscrire le profil social de cet homme qui inspire ses contemporains. Plus avant, cette étude permettra de mettre en lumière certains facteurs (origines,

statut socioprofessionnel, implications, intérêts) favorisant la satire d'un individu par sa collectivité.

2- Jacques Hugues, personnage historique

2.1 Le parcours de la famille

Hugues dans l'Est-du-Québec

Avant 1860, les archives disponibles attestent de la présence de deux hommes qui portent le nom de Jacques Hugues sur un territoire qui s'étend de La Pocatière à Sainte-Anne-des-Monts. Le premier a laissé peu de traces, alors que le second, son fils du même nom, correspond au profil de l'habitant de Sainte-Luce décédé en 1854 identifié par A.-A. Dechamplain²⁷. Rien ne confirme toutefois que la chanson ait pu être inspirée uniquement par le fils, qui a vécu en grande partie au 19^e siècle. Notre enquête a pris soin d'établir le profil du fils en éclairant du même coup celui du père, de manière à mettre au jour de possibles analogies ou caractéristiques susceptibles d'éclairer notre analyse.

Fils de Jacques (père²⁸) et de Madeleine Ruest (1746-1804), Jacques Hugues fils (v. 1767-1854) passe son enfance dans la région de Rimouski. Par sa mère, il est apparenté à deux familles pionnières de la région, les Ruest et les Dutremble dit Desrosiers, qui occupent des terres sur le rivage rimouskois depuis la première moitié du 18^e siècle²⁹. Ses oncles et tantes Ruest ont notamment épousé des membres des familles Lepage³⁰, Saint-Laurent et Lavoie, toutes à l'avant-scène de la colonisation de la région.

En dépit de la notoriété de ce réseau maternel, le mariage des parents de Jacques Hugues n'a pas

été consigné dans les registres paroissiaux ou les greffes de notaires, contrairement à ceux des sept frères et sœurs de sa mère. Cette absence s'explique potentiellement par la trajectoire énigmatique du géniteur, Jacques Hugues père. Aucune des séries documentaires disponibles ne nous a permis d'identifier son lieu d'origine, pas plus que la date de sa naissance, de son mariage ou de sa mort. On n'a pu retracer ni son lieu de résidence, ni sa profession, ni son réseau de parenté, ni même le lieu de son inhumation! Aucun acte notarié ou religieux le mettant directement en cause n'a pu être repéré – incluant le baptême de ses propres enfants. Même si la tenue irrégulière des registres paroissiaux bas-laurentiens au 18^e siècle³¹ et l'absence de notaires résidents peuvent en partie expliquer ces lacunes documentaires, le fait de ne trouver aucun marqueur pour qualifier une trajectoire individuelle dans le monde préindustriel québécois demeure un phénomène exceptionnel. Cinq mentions attestent néanmoins de son existence : il apparaît comme témoin dans le contrat de mariage de son beau-frère Antoine Ruest en 1767³², il figure comme débiteur d'un chirurgien dans un registre où on le dit « mort pauvre³³ », il est cité comme décédé au remariage de sa veuve en 1774 et, enfin, mentionné comme père au mariage de ses enfants Véronique (1795) et Jacques fils (1798). Enfin, le même contrat de mariage de son beau-frère Ruest nous révèle que les parents de Jacques Hugues fils sont analphabètes.

La trajectoire obscure de ce père soulève différentes hypothèses. Aurait-il mené une carrière de pêcheur, qui expliquerait en

partie les absences³⁴? L'hypothèse du pêcheur prend du galon chez ceux qui ont cherché à établir l'ascendance de cet homme : tous les répertoires généalogiques associent (ou confondent carrément) Jacques Hugues père avec son contemporain Jean Hugues, un pêcheur de la Côte-du-Sud originaire de Saint-Malo³⁵. Or, bien que l'hypothèse ne puisse être exclue, aucun document n'a permis d'attester la filiation entre les deux hommes ou entre leurs descendes respectives³⁶.

Au moment où Madeleine Ruest se remarie en 1774 à Louis Gasse, les enfants du couple Hugues/Ruest n'auront pratiquement pas connu leur père ou les membres de sa fratrie (s'il en avait). Cette nouvelle union participe à intensifier les liens des enfants Hugues avec les anciennes familles du terroir. Lui-même fils d'un des premiers concessionnaires de la seigneurie, Gasse possède une terre voisine de Jean Pineau, son beau-frère³⁷; les liens tissés avec cette famille auront un impact sur la trajectoire du jeune Jacques Hugues; nous y reviendrons plus loin.

À Jacques (v. 1767) et Véronique (v. 1771) s'ajoutent deux autres enfants, fruits de l'union Gasse/Ruest : Isaac (n. en 1778) et Marie (n. en 1780). En dépit de cette fraternité élargie, Jacques fils entretient des liens plus étroits avec sa sœur Véronique, issue du *premier lit*³⁸. Jacques Hugues fils se marie lui-même en 1798 avec Thérèse Saint-Laurent (v. 1764-1850), une veuve de 34 ans, prenant pour témoins ses oncles maternels Antoine Ruest et Toussaint Saint-Laurent, en dépit du fait que son

beau-père Louis Gasse soit toujours vivant³⁹. Le couple, qui fera 52 ans de vie commune⁴⁰, demeurera sans postérité.

2.2 L'itinéraire de Jacques

Hugues fils, homme public

L'étude des processus de reproduction sociale dans le monde préindustriel offre de multiples exemples de mobilité sociale, ascendante ou descendante. Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans les parcours, notamment le contexte dans lequel se déploient les processus (milieu physique, époque, conjoncture, etc.), mais également les atouts détenus et mis en œuvre par les acteurs pour déterminer leur trajectoire (aptitudes, caractère, attributs physiques, niveau de richesse, réseaux de sociabilité, niveau d'instruction, etc.).

Dans le cas de Jacques Hugues, l'absence du père aurait pu avoir l'effet d'un recul dans le processus d'établissement et d'accumulation normalement observé en contexte de colonisation. Rien ne porte à croire que Jacques Hugues fils ait pu bénéficier d'un héritage (en argent ou en biens immeubles) de son père, « mort pauvre ». Il semble pourtant parvenir à s'assurer la propriété de terres relativement tôt : un arpentage réalisé en 1791 pour le compte du propriétaire de la seigneurie de Rimouski révèle qu'il possède une terre dans la seconde concession, tout juste ouverte⁴¹. L'année suivante, il est au cœur d'une nouvelle opération d'arpentage initiée cette fois-ci par les autorités coloniales en charge de la voirie :

Les habitants nommés Jacques Hugues, Pierre St Laurent, Proux et Gabriel St Laurent qui ont pris et cultivent des terres à la

seconde concession m'ont représenté, par une requête, qu'ils n'ont point de route pour arriver à leurs dites terres et requièrent que je leur en place une sur la ligne entre la terre de l'église et celle de Charles Lepage, où le terrain est plus avantageux⁴².

Aurait-il bénéficié du parrainage d'un oncle, possiblement l'un de ceux qui assistent à son mariage⁴³? Si son mariage contribua à renforcer les liens avec la famille Saint-Laurent, il lui apporta également un autre actif : en échange d'une rente, l'ex-beau-père de sa femme lui fait donation en 1799 de sa terre de quatre arpents et demi de front avec une maison et des bâtiments de ferme⁴⁴. Avant 1802, Jacques Hugues devient propriétaire d'une autre terre de deux arpents de front à l'Anse-au-Lard⁴⁵ – sur une portion du territoire qui appartiendra bientôt à la nouvelle Sainte-Luce –, sur laquelle il fixera sa résidence définitive. Cette terre, recoupée par le ruisseau à la Loutre, qui alimente le moulin à farine situé à proximité, s'avance sur un plateau qui offre un accès privilégié au fleuve, dans un secteur où les sols sont parmi les meilleurs de la région⁴⁶.

Cette capacité de Jacques Hugues à s'établir témoigne de ses aptitudes et de son caractère; ce sont ces mêmes qualités qui lui valent probablement une place sur la scène publique locale. Dès l'an 1800, âgé d'environ 33 ans, il est coopté au conseil de la Fabrique Saint-Germain de Rimouski; or, l'élection de marguilliers dans la jeune trentaine demeure un fait d'exception dans le monde préindustriel. Le recrutement de Hugues peut signifier qu'il a des qualités qui

le démarquent de ses semblables – et ce n'est pas la capacité à lire ou à écrire dans son cas. La fréquentation du conseil des marguilliers lui offre un rapport privilégié avec les acteurs socioéconomiques de premier plan de la région. Cultivateur et propriétaire foncier au début de sa vie active, il devient marchand à compter des années 1810⁴⁷, usant à bon escient de ses relations avec les notables régionaux, parmi lesquels on compte des représentants des familles Lepage, Saint-Laurent, Lavoie, Langlois et Dechamplain. Sollicité pour agir comme parrain de nouveau-nés par ses parents et voisins, Hugues commence à apposer sa signature au bas des actes religieux – et de plusieurs contrats notariés – à compter des années 1820⁴⁸; cette compétence qu'il développe participe à le démarquer de la grande majorité de ses contemporains. Cette distinction dans la sphère publique le fait émerger comme l'un des représentants légitimes de la communauté de Sainte-Luce à naître, alors qu'il accueille sur sa propriété de l'Anse-au-Lard, en 1829, le délégué de l'évêque de Québec pour établir le projet de fondation d'une nouvelle paroisse à l'est de Rimouski⁴⁹. Dans la foulée, il accède au corps des officiers de milice en 1831 avec le titre de capitaine; cette commission des autorités coloniales n'est probablement pas étrangère à ses relations privilégiées avec les Pineau et les Lepage⁵⁰. C'est à ce titre que Jacques Hugues présidera les assemblées populaires locales à compter des années 1830, en plus d'agir comme porte-parole dans diverses démarches touchant plus particulièrement la voirie⁵¹. Dans les années 1840, il siège à la cour des commissaires des petites causes de la paroisse

Sainte-Luce⁵² et au conseil d'organisation électorale de la même localité en 1847⁵³. Il termine son parcours dans la milice sédentaire avec le titre de major⁵⁴. Au crépuscule de sa vie, Jacques Hugues fils était assurément connu de tous ses contemporains, fort d'une implication de premier plan dans les institutions publiques de sa communauté.

3- Les chemins sinueux de la mémoire : chanson et légende à l'épreuve des faits

La trajectoire de Jacques Hugues, telle que présentée, ne peut expliquer à elle seule le passage du personnage historique au personnage fictif mis en récit par la chanson ou par la légende. Dans ce qui suit, nous observerons d'abord les rouages de la transmission de « Jacquot Hugues », avant d'ausculter les processus de construction des récits (chanson, puis légende), en restant à l'affût des points de convergence entre le personnage fictif et le personnage historique.

3.1 La chanson de « Jacquot Hugues »

3.1.1 Les chemins sinueux de la mémoire d'un personnage

Le folkloriste Ernest Gagnon, premier à mettre sur papier le personnage, aurait potentiellement recueilli la chanson par le truchement de son collaborateur bas-laurentien Joseph-Charles Taché (1820-1894), à la fois médecin, écrivain et politicien bien connu de l'époque⁵⁵. Toutefois, si l'histoire a été recueillie par Taché, il est difficile de spéculer sur sa source, dans la mesure où Taché fréquentait des gens de différents milieux, à la fois en sa qualité de médecin et de représentant à la chambre d'Assem-

blée de la province. Par ailleurs, Gagnon souligne dès les premières lignes de sa note explicative que Hugues serait mort « il y a une vingtaine d'années ». Son recueil de chansons populaires ayant été publié en 1865, cette balise nous reporte vers 1845, époque où Jacques Hugues se retire progressivement de la vie publique. Selon toute vraisemblance, la chanson « Jacquot Hugues » circulait avant la mort du personnage et son décès a dû survenir dans une relative indifférence.

La captation de la chanson par Charles Lescelleur au tournant du 20^e siècle intrigue : le fait qu'elle ait traversé les décennies atteste de sa popularité locale. « Jacquot Hugues » apparaît alors au sein d'une quarantaine de transcriptions de cet agent de la William Fruing, qui côtoyait des pêcheurs de tous les recoins de l'estuaire. Il n'est pas farfelu de prétendre que la chanson ait pu être relayée par des pêcheurs, qui parcourent de longues distances – d'autant qu'elle met en scène une histoire de baleine. Qui sait si un pêcheur originaire de Rimouski n'a pas colporté l'histoire vers l'est, à la faveur de ses entreprises de pêche? Plusieurs phénomènes de migration sont observables à cette époque dans l'Est-du-Québec, alors que la localité gaspésienne de Sainte-Anne-des-Monts représente l'une des têtes de pont de ces mouvements⁵⁶. Ces migrations participent à la diffusion de la culture folklorique, qui par essence appartient à l'oralité.

Cette même tradition orale est également à la source du filon révélé par Luc Lacourcière en 1958 lorsqu'il fait la rencontre d'Ernest Roy. Ce dernier, qui livre à cette

occasion une cinquantaine de chansons, en plus de contes et de légendes, fait entendre l'histoire des cretons de baleine de Rimouski dans la première douzaine qu'il chante. Rien d'étonnant lorsque l'on constate les liens étroits qui unissent les premiers colons fabiennois des années 1830-1840 aux habitants de la côte rimouskoise... Les ancêtres paternels et maternels d'Ernest Roy ont été du groupe des premières familles à coloniser le territoire de Saint-Fabien; or, ils ont partagé ces premières heures avec les membres des familles Baquet, Côté et Langlois, qui connaissaient bien les histoires de baleines du coin⁵⁷. Le réseau de transmission sera particulièrement fertile chez les Roy, une famille considérée comme une référence en matière de culture populaire locale au 20^e siècle dans la région⁵⁸.

Le prêtre André-Albert Dechamplain mobilise lui aussi la tradition orale pour faire émerger la chanson « Jacquot Hugues ». Il prend à témoin le luçois Napoléon Fréchette⁵⁹ (1875-1963) pour cautionner l'histoire du « vendeux de cretons ». Fréchette était le descendant d'une lignée qui avait côtoyé de près Jacques Hugues fils. Arrivé de la région de Québec vers 1840, son grand-père, Paul-Isidore Fréchette⁶⁰ (1818-1891), tailleur de métier, avait pris pied sur un emplacement situé à même l'une des terres appartenant au personnage en question⁶¹. À son mariage à Sainte-Luce, le premier témoin de Paul-Isidore est le capitaine de milice Jacques Hugues, présenté comme son ami. Quelques années plus tard, l'un des fils de Paul-Isidore, Napoléon Fréchette père⁶² (1846-1920), s'installera sur la même terre que son père à titre de

forgeron. Napoléon Fréchette fils, l'informateur d'A.-A. Dechamplain décédé en 1963 à 88 ans, avait ainsi non seulement côtoyé dans son enfance des habitants de Sainte-Luce qui avaient connu le personnage de Jacques Hugues, mais il avait également habité et travaillé sur la même terre que ses aïeuls. De cette exposition prolongée des Fréchette aux histoires et aux rumeurs du secteur de l'Anse-au-Lard, il reste somme toute peu de choses; les bribes confiées au prêtre Dechamplain (peut-être au tournant des années 1960) offrent une vitrine sur le rayonnement réel de la chanson récupérée par Ernest Gagnon. Comme chez Ernest Roy, l'histoire des cretons nous parvient sous une forme anonymisée, alors que l'identité du personnage s'est peu à peu effacée, ne résistant pas à l'usure du temps.

De ce portrait des chemins par lesquels l'histoire du personnage de Jacquot Hugues s'est transmise, on peut ainsi retenir deux choses : si l'oralité a participé à perpétuer l'histoire des cretons de baleine dans la mémoire populaire, le relatif effacement de la mémoire du personnage rappelle la portée limitée de l'écrit dans la perpétuation de la culture folklorique. Cet effacement tient peut-être également à la disparition, dans les années qui suivirent immédiatement la mort de Jacques Hugues fils, des témoins matériels concrets qui rappelaient son existence à Sainte-Luce⁶³.

3.1.2 L'histoire d'un échec : du personnage historique à la figure fictive

Si le *vrai* Jacques Hugues a pu être situé dans le temps et l'espace, il reste à saisir la raison

pour laquelle il a pu devenir le sujet d'une chanson satirique. La chanson « Jacquot Hugues » raconte la déroute électorale d'un petit commerçant pingre, reconnu pour son accoutrement singulier et son coude léger. Son auteur-compositeur souligne le cul-de-sac des ambitions politiques du personnage, freiné par sa propre démesure. De prime abord, rien ne surprend dans les thèmes exploités dans cette histoire : un marchand avare (utilisation d'une romaine, appât du gain, décompte des écus, profits des ventes), l'attrait du pouvoir (élection, pot-de-vin, Parlement), le vice de l'alcoolisme (eau forte, « rincer le tonneau », flasque) et la figure-repoussoir de l'*Indien* (teint basané, habits à franges, ornements de babiche, allure *sauvage*). Tous ces thèmes ont alimenté l'imaginaire du terroir. L'originalité, dans ce cas-ci, repose peut-être dans les cretons de baleine, qui évoquent les traditions des populations des régions de l'Est qui vivent des ressources halieutiques. Mais pourquoi choisir Jacques Hugues parmi tant d'autres qui auraient pu porter le chapeau? Si le personnage en question jouissait d'une certaine notoriété, comment expliquer la risée dont il est l'objet?

Le statut de notable acquis par Jacques Hugues est à considérer. Sa notoriété lui est d'abord assurée par son activité économique : orphelin très jeune d'un père analphabète et sans fortune, il était tout de même parvenu à s'établir comme cultivateur prospère et bientôt comme marchand⁶⁴. Pourtant, à compter de 1830, on relève un changement de profession : il redevient cultivateur, tant dans les actes notariés qui le concernent que lors des recen-

sements de 1831 et de 1851. Revers de fortune? Mauvaises affaires? La chanson « Jacquot Hugues » raille un *cantinier* – terme qui évoque un petit commerçant de boissons et de menus objets en contexte de colonisation – faisant un usage déraisonnable de la romaine, au point où il termine son parcours abandonné par sa clientèle (« Il dit qu'il en a vendu, mais à présent n'en vend plus »), son avarice l'ayant conduit à sa perte. Or, non seulement les activités de Hugues laissent deviner son amateurisme, mais on lui connaît un épisode où sa pingrerie lui aura coûté au moins une partie de ses actifs, sinon une partie de son honneur.

Les faits surviennent au cours des années 1820, alors que le marchand accepte la donation d'un bien immeuble en échange du versement d'une rente⁶⁵. Le couple donateur, dont le mari infirme bénéficie d'une pension de la Maison de la Trinité de Québec⁶⁶, entame des procédures judiciaires contre Hugues à la Cour du Banc du roi du district. On lui reproche de ne pas remplir ses obligations à l'égard des donataires et de s'accaparer la pension de l'infirme. Le différent est résolu à la faveur d'une convention signée devant un notaire en 1829, dans laquelle Jacques Hugues se voit à la fois contraint de remplir les conditions de l'entente initiale et d'éponger les frais d'avocat encourus par cette affaire. Pour comble, il doit également « se dessaisi[r] du droit qu'il avoit d'exiger d'eux tant pour le passé qu'avenir la dite somme d'argent » reçue pour pension de la Maison de la Trinité, « consentant qu'eux [les donateurs] la reçoivent et perçoivent pour en faire ce que bon leur semblera⁶⁷ ». Dans le règlement final, le couple

lésé fait aussi promettre à Jacques Hugues de lui rapporter un poêle de fer, lorsqu'il aura réglé avec les avocats, à son retour de Québec! Cet épisode nous révèle un personnage à la recherche du gain facile, guidé par une éthique douteuse; le même Hugues aurait-il pu tenter de maximiser ses profits avec la prise d'une baleine sur la batture? Coïncidence ou non, Hugues renoue avec son statut de cultivateur au sortir de cette maladresse, laissant suggérer que cet incident ait pu entacher sa qualité d'honnête commerçant.

La notoriété de Jacques Hugues s'était par ailleurs matérialisée, comme on le sait, sur la scène publique locale. Cette ascension a culminé avec les démarches pour la création de la nouvelle paroisse de Sainte-Luce et sa nomination comme officier de milice au tournant des années 1830. Mais c'est aussi précisément à cette époque que Hugues, qui a environ 63 ans, subit un déclassement qui le conduira progressivement à l'écart des affaires publiques. Ce déclin n'est pas étranger à l'ascension d'une nouvelle génération de notables dans les années 1830 à Sainte-Luce, formée notamment d'Amable Lavoie (v. 1793-1855⁶⁸), de Joseph Langlois (1800-1873⁶⁹), de Michel Larrivée (1796-1867⁷⁰) et d'André-Elzéar Gauvreau (1812-1876⁷¹). Ainsi, au début des années 1830, la candidature de Hugues ne sera pas retenue pour le poste de syndic scolaire (1829-1836), non plus que pour intégrer le conseil des marguilliers de la nouvelle paroisse créée. Il ne participe pas non plus aux affaires municipales naissantes, pas plus qu'il n'est sollicité pour être juge de paix. Le nom de Jacques Hugues n'apparaît

pas plus dans le *Canada Directory* de 1851 parmi la trentaine de Luçois consacrés⁷². Enfin, contrairement à Amable Lavoie et Michel Larrivée – et à plusieurs membres de leurs familles respectives –, la dépouille de Jacques Hugues n'aura pas droit à l'honneur d'être déposée dans le sous-sol de l'église paroissiale, et ce, en dépit du rôle important qu'il a joué dans la fondation de la paroisse. Le fait qu'il ait été l'oncle par alliance d'Amable Lavoie et de Joseph Langlois n'a pas davantage entraîné de mobilisation pour souligner ses obsèques en 1854, auxquelles seul son exécuteur testamentaire a assisté. Faut-il lire dans cette retenue du milieu – voire cette réticence – le ressac d'une rebuffade subie dans un contexte électoral, comme le suggère la chanson? Il faudrait alors cibler les élections générales de 1830 (ou leur reprise en 1832⁷³), celles qui consacraient le nouveau comté autonome de la région de Rimouski⁷⁴ et qui ouvraient autant de nouvelles possibilités de promotion sociale⁷⁵. À cet égard, la synchronicité du récit du folkloriste Gagnon avec la séquence des faits réels étonne. Ce dernier souligne que l'échec électoral de Jacquot Hugues serait survenu « à quelque temps » de l'épisode des cretons de baleine – sonnait ainsi le réveil des « bardes ». Or, la perte de légitimité de Jacques Hugues dans l'espace public survient peu de temps après le manquement à ses obligations envers des rentiers.

À cette trajectoire publique ayant atteint sa limite, il faut ajouter le relatif isolement qui caractérise la fin du parcours du personnage. À la suite du décès hâtif de sa sœur et des enfants de cette dernière, à compter des années 1830, Hugues

se trouve relativement isolé sur le plan familial. Autrement, les liens avec les enfants du deuxième lit de sa mère sont pour le moins limités : Jacques Hugues ne parraine aucun des enfants d'Isaac ou de Marie Gasse et n'assiste à aucun mariage de cette fratrie⁷⁶. À défaut d'aïeuls à héberger ou de neveux à soutenir, Hugues accueille chez lui un petit cousin de sa femme Thérèse : Hippolyte Canuel (1801-1847) – surnommé « Paul » dans les registres paroissiaux. Peut-être engagé au point de départ comme ouvrier agricole, il s'installe bientôt sur la ferme de Jacques Hugues avec sa femme Madeleine Larrivée (1807-1892), qu'il a épousée en 1825 à Trois-Pistoles. L'année suivante, le premier enfant baptisé par le couple est parrainé par Jacques Hugues et sa femme; l'étroite collaboration des couples se poursuivra jusqu'au décès du couple Hugues/Saint-Laurent. Cette proximité avec les Canuel est clairement évoquée dans la chanson. Ils sont présentés comme les exécuteurs des basses œuvres du cantinier Hugues : « Il vendait de l'eau forte; Il savait baptiser, sans demander main-forte; C'est P'tit Paul qui charriait l'eau, Madam' rinçait le tonneau⁷⁷ ». Encore une fois, la synchronie frappe : Hugues mène ses activités de marchand dans les années 1820, à la même époque où Paul et Madeleine font leur apparition dans sa maison. En tant que journaliers, ils sont effectivement au service du franc-tenancier de l'Anse-au-Lard.

Entre 1844 et 1853, Hugues enregistre une série de testaments qui, tous, mettent en scène la famille Canuel, la principale bénéficiaire, à défaut d'héritiers directs. Le capitaine souhaite d'abord favo-

riser l'établissement des fils de Paul et Madeleine, Jules et Cyrille Canuel (1844); il se rétracte ensuite pour confier la tâche du partage patrimonial aux parents, « ses amis » (1845). Après le décès de Paul en 1847, il se rabat ensuite sur son seul filleul Jules Canuel (1826-1902⁷⁸); Hugues était le premier témoin de ce filleul à son mariage avec Modeste Dubé (1824-1918) en 1848. Cette dernière est d'ailleurs l'instrument du dernier coup de gueule du vieil homme : dans son testament de 1853 (celui qu'il fait rédiger quelques mois avant de mourir), il fait de Modeste la légataire universelle de tous ses biens – y compris de tous ses biens immobiliers –, « en reconnaissance des bons soins qu'elle a eu pour sa personne⁷⁹ ». Hugues clôt ainsi son parcours en tournant le dos à sa famille d'adoption, avec qui il a passé les trente dernières années de sa vie, en laissant son héritage à une jeune femme originaire de Trois-Pistoles sans liens avec sa propre fratrie.

Hugues termine sa vie dans un relatif anonymat, isolé socialement; il devenait ainsi par défaut une cible de choix pour les raileries. Prendre à partie un notable dans l'espace public d'une paroisse rurale est un pari risqué qui expose à une réplique tout aussi violente et, à terme, à la fragilisation de la paix sociale. Cependant, dans le cas qui nous occupe, cette risée est livrée à coût nul : aucun représentant de sa famille, aucun ami n'est disponible pour défendre son souvenir ou son legs. Son personnage offrait du même coup un déversoir facile pour donner forme aux satires les plus convenues, en grossissant le trait. La « peau noire » dissimule l'*Indien*, c'est-à-dire l'Autre ou l'Étranger; les « mitasses » et les

« franges » rappellent surtout que l'homme ridiculisé appartient à une autre époque, qu'il incarne finalement depuis plusieurs années la figure du vieillard un peu décalé, alors qu'il porte une carapace d'octogénaire dans les années 1840.

3.2 La légende de Jacquo Hugues

3.2.1 Une légende vivante?

Face à la chanson, il reste l'énigme de Jaco Hugues le pêcheur, c'est-à-dire la légende du sorcier solitaire dont rend compte le curé Antoine Chouinard au 19^e siècle. À quoi attribuer cette construction légendaire de Jacques Hugues et, de surcroît, du vivant du personnage historique? Si le toponyme « Jacquot Hugues » est en usage dès les années 1850 dans le canton de Cherbourg, on peut en déduire qu'il référerait en quelque sorte à une légende vivante, dans la mesure où Jacques Hugues fils est décédé en 1854. Cette hypothèse est renforcée par le fait que la chanson et la légende réfèrent toutes les deux à des « Jacquot » (ou « Jaco ») – que l'on peut interpréter comme désignant le « petit Jacques » ou encore « Jacques junior⁸⁰ ».

La migration des histoires sur Jacques Hugues dans la région de Matane s'explique peut-être en partie par l'identité des missionnaires qui la desservent dans la première moitié du 19^e siècle (et notamment le canton de Cherbourg) : tous proviennent de l'agglomération rimouskoise. À ce titre, on remarque le service du prêtre Gabriel Nadeau (1808-1869), qui se dévoue à la tâche de missionnaire itinérant pour la future Sainte-Félicité de 1837 à 1845⁸¹. Succèsivement vicaire à Rimouski (1837-1842) et curé de Sainte-Luce (1842-1845), Nadeau a certainement

côtoyé de près Jacques Hugues fils et son réseau de connaissances; au cours des années 1840, il a pu alimenter le mythe ou, à tout le moins, le cautionner.

La dispersion de la légende a également pu s'alimenter chez les habitants des côtes de Rimouski, de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie, qui ont participé aux mouvements de colonisation des nouveaux *townships* de l'Est à cette époque. Transportant dans leurs besaces les rumeurs du temps, ils ont pu être la source du curé Chouinard, qui rapporte des ouï-dire de *locaux* dans ses notes historiques. L'analyse de la provenance des premières familles de colons du secteur de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches – et particulièrement le secteur du Ruisseau Jacquot-Hugues – a toutefois démontré que la grande majorité d'entre eux sont originaires du Kamouraska, de Trois-Pistoles ou encore des paroisses de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Les registres paroissiaux nous indiquent par ailleurs que la région de Matane accueille certains de ces nouveaux colons dès la décennie 1810, ce qui n'exclut donc pas la possibilité que la légende du pêcheur-sorcier ait pu émerger dès les années 1810-1820. Pourrait-elle suggérer une forme d'allégorie de la trajectoire du père, dont les hypothèses évoquent une existence à la marge, plutôt que de celle du fils? L'hypothèse devient intéressante lorsqu'on note la présence, dans les années 1810, de Pierre Lévesque (1775-1860⁸²), originaire de Rivière-Ouelle, sur le front de colonisation. Ce dernier a possiblement connu le navigateur et pêcheur Louis Ruest, du même endroit, soit l'un des beaux-frères de Jacques Hugues père. Le père de

Pierre, Pierre-Bernard Lévesque (1746-1829) – présent à Sainte-Anne-des-Monts entre 1818 et 1824 –, était lui-même navigateur à la même époque que Ruest; ces derniers ont-ils pu être témoins d'errances de Jacques Hugues père sur la côte matanaise⁸³?

3.2.2 *Jacquot Hugues, un personnage composite?*

Et si l'histoire du père avait été combinée – ou confondue – à celle du fils? Cette légende serait alors le fruit d'amalgames renfermant plusieurs imaginaires. Jacques Hugues père aurait-il été pêcheur, comme le suggère indirectement un acte notarié de 1765⁸⁴? L'opacité autour de son décès pourrait-elle signifier qu'il serait mort ailleurs ou disparu en mer? En ce sens, l'histoire de la cabane « itinérante » du sorcier incarnerait-elle une évocation du parcours du père, représentant à la fois une métaphore de l'absence et un rappel du caractère insaisissable du personnage? Cette hypothèse d'un amalgame des trajectoires père-fils tient notamment au rapport à la mer : le premier pêche en solitaire, le second s'approprie une carcasse de mammifère marin lorsque l'occasion se présente⁸⁵. Avant l'établissement de quelques colons sur les côtes en aval de Sainte-Flavie au 19^e siècle, seuls les pêcheurs visitaient ces récifs inhospitaliers. La toponymie suggère que les grèves de la région de Matane comprenant le ruisseau et le hameau Jacquo-Hugues – devenu, à compter des années 1860, la paroisse de Sainte-Félicité – aient été à la fois propices à la chasse à la baleine (« Cap à la baleine ») et au traitement de sa carcasse (« Anse au four »). Jacques Hugues père aurait-il attrapé une

baleine dont les cretons se seraient retrouvés sur la romaine de son fils quelques décennies plus tard?

Il s'avère que le seul lien tangible des Hugues avec ce segment des côtes matanaïses nous est livré par une déclaration produite par Jacques Hugues fils en 1836. Dans cette déclaration, il certifie avoir été témoin de l'exploitation forestière du canton de Matane dans les années 1820 et, notamment, de la présence d'un moulin à scie⁸⁶. Quelques années plus tard, en 1859, un arpenteur associait le toponyme « Jacquo-Hugues » à l'embouchure « d'un petit établissement de pêche » et d'une « place de moulin⁸⁷ ». La fréquentation de ces côtes par Hugues fils pourrait-elle expliquer qu'au lendemain de sa mort, ses contemporains de la région rimouskoise l'associent rapidement à ce secteur portant un toponyme faisant écho à une chanson qui était déjà, selon les mots d'Ernest Gagnon, devenue un ver d'oreille au moment d'être intronisée dans son panthéon du terroir?

Épilogue

Cette étude du parcours de Jacques Hugues fils et de l'imaginaire qu'il a généré rappelle la multiplicité des mécanismes qui concourent à fabriquer ce que l'on désigne communément comme la *mémoire locale*. Insaisissable, imprévisible, partielle et partiale, cette mémoire suit une trajectoire complexe à retracer.

Au point de départ, la chanson et la légende se sont construites à partir d'un personnage bien tangible, immortalisé par des contemporains sur un support écrit – par le truchement de la plume

d'Ernest Gagnon. C'est toutefois par les multiples canaux de la tradition orale, bien plus que par la mise en répertoire, que la transmission de l'imaginaire lié à Hugues s'est réalisée. Portée par sa propre trajectoire, cette tradition orale autonome a transporté Jacquot Hugues de Québec à la pointe gaspésienne, en passant par Saint-Fabien et Matane. Il y a fort à parier que le curé Antoine Chouinard, l'agent Charles Lescelleur, le forgeron Napoléon Fréchette et le cultivateur Ernest Roy n'ont jamais consulté le recueil de Gagnon; qu'à cela ne tienne, ils ont relayé une histoire, sous diverses formes. Au fil du temps, cette histoire s'est quelque peu édulcorée, gommant au passage le personnage en cause pour insister sur les cretons de baleine. À défaut d'ancrages concrets sur le territoire – témoins matériels bâtis, réseaux familiaux et héritiers, monuments commémoratifs, etc. –, le point de référence s'est étioilé, perdu dans les mémoires d'hier...

Le souvenir de Jacques Hugues viendrait-il de s'acheter encore quelques décennies, à la faveur de la présente réanimation d'un récit qui s'attache aujourd'hui à de nouvelles pistes?

Dans l'comté de Rimouski, A l'é-lection nou-
 vel- le, Jac- quot Hug's s'est pré- sen- té: Il
 sen- tait la ba- - lei- ne! Il a- vait pour
 ré- con- fort tous les cre- tons de son bord. Ro-
 mai- - ne, ro- mai- - ne, ro- mai- - ne!

Dans l'comté de Rimouski,
 A l'élection nouvelle,
 Jacquot Hug's s'est présenté :
 Il sentait la balaine !
 Il avait pour réconfort
 Tous les cretons de son bord.
Romaine, romaine, romaine !....

Figure 1. Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*.
 Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 268.

Annexe

À l'élection nouvelle⁸⁸

*Chantée le 12 octobre 1958 par
 Ernest Roy, 58 ans, de Saint-Fabien*

C'est à la ville de Rimouski
 À l'élection nouvelle
 Jacques Corton s'est présenté
 Il sentait la baleine.
 Il avait pour réconfort
 Tous les cortons de son bord.
 Romaine, romaine, romaine.

Il ne se souvenait plus
 De ses mitons à franges.
 Il aurait donné des écus
 Pour entrer à la chambre
 C'est ce qu'on aurait jamais vu
 Un sauvage d'être élu
 Je pense, je pense, je pense.

C'est en retournant chez lui
 Il faisait des grimasses.
 Tout le monde s'est aperçu
 Qu'il avait le cœur flasse.
 C'est ce qu'on aurait jamais vu
 Un sauvage d'être élu.
 Je pense, je pense, je pense.

Qui en a composé la chanson
 C'est un garçon de gloire.
 Il ne vous dit pas son nom
 Il vous reste à savoir,
 Il espère que ses amis
 Chanteront avec que lui
 Cul noir, cul noire, cul noire.

Notes

- 1 Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 267.
- 2 Jean-René Thuot est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'UQAR et spécialiste de l'étude des processus de reproduction sociale dans les milieux ruraux. Ses travaux actuels portent sur l'évolution des paysages bâtis, la construction de la mémoire et les processus de patrimonialisation.
- 3 Pierre Collins, « Vieux écrits », *L'Estuaire*, numéro 64, juin 2004, p. 39.
- 4 *Ibid.*
- 5 Les cretons sont communément associés au porc ou au mouton; dans les communautés affairées à la pêche, ils se rapportaient à la graisse de baleine. Le *Glossaire du parler français* en propose la définition générique suivante : « Morceaux de graisse, débris de graisse de porc ou de mouton, lard coupé menu qu'on fait frire dans la poêle, reste de suif, ce que le feu n'a pu dissoudre et qui reste au fond de la chaudière ». Voir La société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale, 1930, p. 245.
- 6 Dans le monde préindustriel québécois, une romaine désigne un *peson*, soit un petit instrument de pesée.
- 7 Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 267-268. Toutefois, la chronique de Pierre Collins publiée dans *L'Estuaire* en 2004 prenait à témoin l'édition de 1894, publiée chez C. Darveau.
- 8 Nous reproduisons cette portée en annexe.
- 9 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859 : Cantons de Cherbourg et Dalibaire.
- 10 *Annual Report of Pierre Fortin, Commander of the Expedition for the Protection of the Fisheries in the Gulf of St. Lawrence During the Season of 1864*, Québec, Hunter, Rose & Co., 1865, publié dans les *Sessional Papers* de la 4^e session du 8^e parlement de la Province du Canada, deuxième session de 1865. [En ligne], [canadiana.org].
- 11 Chouinard aurait rédigé ces notes entre 1864 et 1866. Voir Archives de la Fabrique de Sainte-Félicité (grande voûte de l'église), cahier « Histoire de la paroisse de Ste. Félicité/Documents paroissiaux de 1857 à 1888/Les opérations et comptes de la fabrique de 1866 à 1874 », p. 34-36. Ce document est plutôt présenté comme le « 1^{er} cahier de la fabrique » dans la monographie du comité du centenaire. Voir par exemple Comité exécutif du centenaire, *Au fil d'un premier siècle... Sainte-Félicité de Matane (1870-1970)*, Rimouski, 1970, p. 24.
- 12 Archives de la Fabrique de Sainte-Félicité (grande voûte de l'église), cahier « Histoire de la paroisse de Ste. Félicité/Documents paroissiaux de 1857 à 1888/Les opérations et comptes de la fabrique de 1866 à 1874 », p. 34-35.
- 13 Voir notamment BANQ, Cote G 3450 S253 C37 7 1895 DCA, arpenteur A. M. Taché : carte régionale de la province de Québec comprenant les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé (1895). [En ligne], [http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0002669794]. (Consulté le 23 septembre 2016).
- 14 La nouvelle paroisse a été fondée en 1860 sur une partie du canton de Cherbourg, du canton de Saint-Denis, et de la seigneurie de Matane.
- 15 Voir notamment BANQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S110, SS1, SSS1, PN18-16 : Cap à la Baleine et le hameau de Jaco-Hugues, comté Matane [vers 1927].
- 16 Baptisé comme catholique en 1875 à Cloridorme, il épouse Joséphine Caron dans la même paroisse l'année suivante.
- 17 La notice de la collection laisse croire que Lescelleur a vécu exclusivement à Cloridorme, ce qui est inexact. Voir Archives de l'Université Laval, Collection Charles Lescelleur (F781).
- 18 Cette variante est potentiellement attribuable à la transcription manuscrite du chansonnier, effectuée par Donald Deschênes, qui fait le don aux Archives du folklore de l'Université Laval en janvier 1978.
- 19 Ces enquêtes conduiront notamment à la création des Archives du folklore, qui seront plus tard intégrées au Fonds Luc Lacourcière.
- 20 Archives de l'Université Laval, Fonds Luc Lacourcière (P647) : dossier relatif à l'informateur Ernest Roy, de Saint-Fabien. Le même fonds contient un enregistrement de la performance de « À l'élection nouvelle » par Ernest Roy; voir le même fonds, bobine 202, enregistrement 3849.
- 21 Une transcription de la version d'Ernest Roy est disponible en annexe du présent article.
- 22 L'équipe de Luc Lacourcière a pu identifier la source de cette chanson en procédant au jumelage avec la version contenue dans la collection Charles Lescelleur, acquise en 1978.
- 23 Comité exécutif du centenaire, *op. cit.*, p. 305.
- 24 Cette information colligée par Dechamplain fait écho à une annotation manuscrite retrouvée dans un exemplaire des *Chansons populaires* de Gagnon rapportant ce fait. Cet exemplaire, qui contient un *ex-dono* indiquant l'ancienne propriété du Séminaire de Rimouski – où enseignait Dechamplain –, est aujourd'hui dans la collection des livres rares et anciens de la bibliothèque de l'UQAR (cote M1678 G15 C5.1894). Cette note au plomb pourrait bien être celle de Lionel Roy, curé de la cathédrale entre 1928 et 1932 – qui avait un accès régulier aux cahiers de délibérations de la fabrique –,

- comme le laisse supposer les marques de possession du volume en question. Il s'agit de la même note au plomb relevée par Pierre Collins lorsqu'il fait connaître la chanson « Jacquot Hugues » aux lecteurs de *L'Estuaire* en 2004. Voir Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, C. Darveau, 1894, p. 271.
- 25 Mireille Boutin et coll., *Sainte-Luce au tourmant... 1829-1979*, Sainte-Luce, Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1979, 234 pages; Nelson Dumais, *Autrefois Sainte-Luce...*, Sainte-Luce, Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1979, 24 pages; Robert Claveau, *Chroniques luçoises. Sainte-Luce, 1835-1985*, Sainte-Luce, La Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1986, 555 pages.
- 26 Selon les témoignages recueillis de citoyens des municipalités de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches. La note explicative de Gagnon (relayée par A.-A. Dechamplain) tue pourtant dans l'œuf cette hypothèse sur les origines du personnage, en révélant qu'Hugues était « français de naissance ».
- 27 Jacques Hugues est décédé le 13 mai 1854 à Sainte-Luce; il est inhumé au même endroit le 15. Il est alors présenté comme « cultivateur et major de milice », âgé « d'environ 87 ans ». Voir Registres du Fonds Drouin (RFD), paroisse de Rimouski, 15 mai 1854 : acte de sépulture de Jacques Hugues, veuf de Thérèse St-Laurent. [En ligne], [genealogiequebec.com].
- 28 Aucune date extrême disponible pour cet individu.
- 29 La famille Dutremble dit Desrosiers est présente à Rimouski quelques années avant l'aveu et dénombrement de 1723, alors que les Ruest y prennent pied avant 1744. Voir Jacques Mathieu et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent – Les aveux et dénombrements, 1723-1745*, Québec, Septentrion, 1991, p. 46; BAnQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Lepage (S11), 1744 (P19) : procès-verbal de Charles François, arpenteur à la requête de Pierre Lepage de St-Barnabé. Ce procès-verbal a été mis en plan par Alain Ross – « Plan de la seigneurie d'Arrimoustique ».
- 30 Le frère de Madeleine, Antoine Ruest, a épousé Reine Lepage en 1767 à Rimouski. Cette dernière est la fille du seigneur de la Mollaye – et capitaine de milice – Paul Lepage, et de Catherine Rioux – fille du seigneur de Trois-Pistoles de l'époque.
- 31 Rimouski accueille un prêtre résident à compter de 1793; avant cette date, quelques missionnaires ont assuré de manière irrégulière la tenue des registres, qui nous sont parvenus incomplets.
- 32 BAnQ, notaire Claude Louet, 16 juin 1767 : Contrat de mariage entre Antoine Ruest et Reine Lepage. Jacques Hugues y est identifié comme « bau frerre » de l'époux.
- 33 Cette liste de débiteurs est contenue dans l'inventaire après décès de la communauté du chirurgien Bernard Duberges et de feu Madeleine Noël (de Saint-Thomas de Montmagny) en 1775. Cette dette avait donc été contractée dans les années précédant cet inventaire tant « pour medicaments qu'autres fournitures ». La liste complète des débiteurs est livrée dans un acte de partage survenu en 1792. Voir BAnQ, notaire François-Dominique Rousseau, 8 avril 1775 : Inventaire de la communauté d'entre Bernard Duberges et Madeleine Noël; BAnQ, notaire Alexandre Dumas, 10 août 1792 : Partage et liquidation de la communauté d'entre Bernard Duberges et feu Madeleine Noël.
- 34 L'un de ses beaux-frères, Louis Ruest (v. 1741-1826), a œuvré comme navigateur et pêcheur quelque temps à Rivière-Ouelle. Les registres paroissiaux de cette localité nous révèlent que Louis Ruest entretient des liens avec sa parenté de la région rimouskoise après son départ. Sa belle-sœur, Reine Lepage, est notamment marraine d'un de ses garçons en 1783. Sur ses activités de pêche, voir notamment BAnQ, notaire L.-C.-C. Saint-Aubin, 4 mai 1773 : marché de pêche de poissons secs entre Louis Alexandre et Louis Ruais; BAnQ, notaire L.-C.-C. Saint-Aubin, 25 avril 1774 : marché d'engagement pour la pêche aux poissons ronds située à La Magdeleine de Louis Ruais, navigateur, de la paroisse de la Rivière Ouelle, à Jean-Baptiste Grenet.
- 35 Voir notamment les dictionnaires généalogiques de l'abbé Cyprien Tanguay et de M^{gr} Charles-Alphonse Carbonneau. Par ailleurs, les trois seuls actes notariés concernant la famille Hugues dans l'Est-du-Québec avant 1775 concernent tous la personne de Jean Hugues. Or, dans un lapsus peut-être révélateur, le notaire Claude Louet remplace le prénom de Jean par celui de Jacques au milieu d'un acte de convention. Les deux Hugues auraient-ils été frères? Auraient-ils opéré ensemble des embarcations? Bien que plausible, cette hypothèse ne tient qu'à un fil si l'on observe les trajectoires des deux individus. BAnQ, notaire Claude Louet, 2 juin 1764 : marché pour la pêche entre Jean Hugue, Pêcheur, de la Pointe à la Caille, et Joseph Chartier, négociant, de la ville de Québec; BAnQ, notaire Claude Louet, 11 mars 1765 : marché pour la pêche entre Jean Hugue, Pêcheur de la paroisse de Saint-Thomas, et Joseph Chartier et Acklum Bondfield, négociants, de la ville de Québec; BAnQ, notaire Claude Louet, 4 mai 1765 : convention entre Jean Hugue, pêcheur, de la paroisse de Saint-Thomas, et Acklum Bondfield et Joseph Chartier, négociants, de la ville de Québec.
- 36 À compter des années 1770, Jean Hugues quitte la Côte-du-Sud pour s'établir comme agriculteur en Mauricie. Marié trois fois (M.-Rose Cloutier en 1762, M.-Anne Savoie en 1787 et Catherine Dufaulx dite Lamarche en 1790), il décède à Saint-Léon-le-Grand en 1815, présenté alors comme « Jean Baptiste Hugues, Agriculteur, François, natif de

- St Malo ». Aucun membre de sa parenté n'assiste à son premier mariage. Voir notamment BANQ, notaire Noël Dupont, 8 janvier 1762 : contrat de mariage entre Jean Hugues, fils de feu Olivier Hugues et de feu Marie-Françoise Bélanger, de Sainte-Lain en l'évêché de Saint-Malo, et Marie-Rose Cloutier, veuve d'Augustin Bélanger, de Saint-Roch-des-Aulnaies.
- 37 Jean (ou Jean-Baptiste) Pineau a épousé Reine Gasse en 1762 à Rimouski.
- 38 Véronique Hugues épouse Antoine Chouinard en 1795 à Rimouski; son frère Jacques est son premier témoin. En 1797, le couple Hugues/Chouinard fait baptiser son fils Christophe dans la même paroisse; Jacques Hugues est le parrain. En 1830, toujours à Rimouski, Christophe Chouinard et sa femme Esther Langlois font baptiser leur fils Pierre; le même Jacques Hugues agit comme parrain.
- 39 Les deux mêmes hommes sont les témoins à la signature du contrat de mariage. Cet acte sous seing privé est déposé au greffe du notaire Bernard Dubergès. Voir BANQ, notaire B. Dubergès, 19 octobre 1799 : contrat de mariage entre Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent (initialement réalisé devant l'agent seigneurial Augustin Trudel le 29 octobre 1798).
- 40 Thérèse Saint-Laurent décède en 1850 à Sainte-Luce.
- 41 En 1791, sa terre est citée comme voisine au nord-est de celle de Pierre Saint-Laurent; à ce moment, Hugues n'a pas encore produit de nouveau titre de son immeuble devant le notaire du seigneur Joseph Drapeau. Voir BANQ, notaire Alexandre Dumas, 18 mai 1791 : titre nouveau par Joseph Drapeau à Pierre St-Laurent; BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Lepage (S11), 6 septembre 1791 (P60) : liste de ceux qui n'ont pas encore pris les nouveaux titres des Seigneuries de Rimouski et Pointe-au-Père.
- 42 Le chemin pour communiquer à la deuxième concession sera appelé « route de l'église »; il correspond de nos jours à l'avenue de la Cathédrale. Le « chemin du roi sur le coteau » correspond de nos jours au chemin du Sommet, en surplomb de la ville de Rimouski. Voir Archives de l'Archevêché de Rimouski (AAR), dossier de paroisse « Rimouski », 5 au 10 juillet 1792 : procès-verbal de Jean Renaud, voyer du district de Québec, au sujet d'un chemin du roi à tracer.
- 43 Antoine Ruest avait lui-même bénéficié de bonnes conditions d'établissement – son beau-père possédant jadis la seigneurie de la Mollaie –, tandis que la famille Saint-Laurent possédait plusieurs concessions.
- 44 Cette terre deviendra plus tard la terre de l'église de Sainte-Luce. Voir Robert Claveau, *James William Miller : sa vie, ses écrits*, Sainte-Luce, L'Association de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 2010, p. 155; voir également BANQ, notaire Bernard Dubergès, 17 septembre 1799 : cession de droits d'Antoine-Azard Morin à Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent; BANQ, notaire Bernard Dubergès, 17 novembre 1802 : donation d'Antoine-Elzéar Morin à Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent.
- 45 Sa présence sur ce lot nous est révélée par un acte de donation mettant en cause son voisin Louis Langlois. Voir BANQ, notaire Bernard Dubergès, 26 mars 1802 : contrat de mariage entre Louis Langlois et Julienne Réhel.
- 46 Cette terre correspond de nos jours au lot 117 de l'ancien cadastre de 1884. Les cartes pédologiques de la région produites au 20^e siècle offrent un indicateur de la qualité des sols. Voir Gouvernement du Canada, Carte d'utilisation des terres du comté de Rimouski, 1962. [En ligne], [<http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq47a/index.html>]. (Consulté le 23 septembre 2016).
- 47 Voir par exemple BANQ, notaire Augustin Dionne, 8 août 1809 : vente de Joseph Saint-Laurent à Jacques Hugues, marchand; BANQ, notaire Joseph Ouellet, 10 janvier 1823 : quittance de Joseph Tardif à Jacques Hugues, marchand; BANQ, notaire Joseph Ouellet, 23 janvier 1824 : quittance de François Dumond à Jacques Hugues, marchand.
- 48 Pour les actes religieux, voir par exemple le baptême d'une fille d'Amable Lavoie et d'Ursule Saint-Laurent le 29 novembre 1824 dans la paroisse Saint-Germain de Rimouski, ou encore celle d'un fils d'Hyppolite Canuel et Madeleine Larrivée dans la même paroisse le 4 juin 1826. Pour les contrats notariés, voir notamment BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 10 septembre 1829 : transaction entre Jacques Hugues et Dominique Marié.
- 49 AAR, dossier de la correspondance des curés de Sainte-Luce (cote 355.108), 4 août 1829 : procès-verbal de la visite du prêtre Pierre Bourget.
- 50 L'oncle par alliance de Jacques Hugues, Jean Pineau (+ Reine Gasse), était officier de milice; le fils de ce dernier et cousin de Hugues, Joseph Pineau (+ Ursule Réhel), est capitaine de milice depuis 1815; le fils de Joseph, Olivier (+ Pétronille Lepage), est lieutenant à compter de 1828. La sœur de Joseph Pineau a épousé Louis Lepage, un fils du capitaine Paul; l'oncle maternel de Jacques Hugues, Antoine Ruest, avait épousé une fille de ce même capitaine Lepage. Lors de son mariage en 1797 avec la fille du lieutenant de milice Julien Réhel, Joseph Pineau avait comme premier témoin Louis Gasse – beau-père de Jacques Hugues –, son père biologique étant décédé.
- 51 Voir notamment BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Drapeau (S10), 16 février 1835 (P123) : requête des habitants de la deuxième concession de la paroisse Sainte-Luce à Alexis Rivard; BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 24 mars 1836 : élection des marguilliers de la paroisse de Sainte-Luce; BANQ, notaire Joseph Garon, 29 mars 1837 : cautionnement par Jacques Hugues et autres envers le gouvernement du Bas-Canada concernant les mauvaises récoltes.

- 52 Claveau, *Chroniques luçoises*, op. cit., p. 100.
- 53 Ce comité avait été mis sur pied pour favoriser la concertation dans la désignation d'un candidat aux élections provinciales pour le comté de Rimouski. Voir R. Claveau, *James William Miller*, op. cit., p. 185-186.
- 54 Le grade lui est délivré à titre honorifique lors de sa retraite en 1847. Voir Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1830-1848)*, Québec, Société de généalogie de Québec, 1986, p. 128.
- 55 Cette hypothèse est notamment appuyée sur le fait que Taché est cité comme collaborateur par Gagnon lorsqu'il présente une autre de ses trouvaillles bas-laurentiennes (voir Gagnon, op. cit., p. 22). Au mariage de Taché, survenu à Rimouski en 1847, le premier témoin et ami du docteur, Luc Saint-Laurent (1789-1867, + Cécile Lepage en 1813) est le cousin germain de Jacques Hugues. Le père de Luc, Toussaint Saint-Laurent, a pour sa part connu le père et le fils. À titre d'oncle maternel, Toussaint Saint-Laurent est le deuxième témoin de Jacques Hugues fils à son mariage en 1798.
- 56 Le Rimouskois Marc Vion (1796-1852), un neveu par alliance de Jacques Hugues avec qui ce dernier n'entretient pas de liens, est au nombre des aventuriers qui tentent leur chance dans la pêche sur la côte gaspésienne.
- 57 Le colon fabiennois Alexandre Côté (1807-1875) forme un couple avec Marguerite Langlois (1812-1900); cette dernière a grandi sur une terre à l'Anse-au-Lard. Une de leurs filles épousera plus tard Louis Chouinard, originaire du secteur de Pointe-au-Père.
- 58 Si Ernest a participé à entretenir le répertoire traditionnel, il a passé le témoin de belle manière à son fils Raoul, qui a laissé sa marque comme folkloriste dans les années 1960 et 1970, collaborant notamment à la collecte de l'équipe de Luc Lacourcière. Voir notamment Archives de l'Université Laval, Fonds Raoul Roy (F1044).
- 59 Marié à Hélène Saint-Laurent le 12 janvier 1897 à Sainte-Luce.
- 60 Marié à Émilie Ross le 19 juin 1843 à Sainte-Luce.
- 61 Il ne s'agit pas de la terre qui tient lieu d'habitat pour Jacques Hugues, mais bien une seconde un peu plus à l'est dans la même anse. Sur le plan terrier dessiné par l'arpenteur Duncan S. Ballantyne en 1841, cette seconde terre de deux arpents de front au 1^{er} rang de Sainte-Luce porte le numéro 8. Voir BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collections des cartes et plans (S100), 1841 (P1) : diagram[me] de la Seigneurie Lepage, Thibierge et Pachot appartenant aux Dames Drapeau.
- 62 Marié à Adélaïde Tremblay le 16 janvier 1872 à Sainte-Luce.
- 63 En 1860, il ne subsistait qu'une vieille grange sur la terre habitée jadis par Jacques Hugues. La parcelle qu'il possédait sera intégrée quelques années plus tard au domaine de Pierre Garneau, voisin à l'ouest. Voir BANQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 6 novembre 1860 : vente d'une terre de Modeste Dubé à Éric Gagnon; BANQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 20 mars 1867 : vente d'une terre d'Éric Gagnon à Pierre Garneau.
- 64 Jacques Hugues possède 400 arpents de superficie au recensement de 1831; il gère encore 248 arpents au recensement de 1851.
- 65 BANQ, notaire Joseph Ouellet, 10 janvier 1823 : donation par Dominique Marié et son épouse à Jacques Hugues.
- 66 Institution coloniale vouée à la gestion de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Elle forme et certifie notamment les pilotes, veillant de manière plus générale à la sécurité des bâtiments lors de leurs déplacements.
- 67 BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 10 septembre 1829 : transaction entre Dominique Marié et son épouse, et Jacques Hugues.
- 68 Pilote sur le fleuve Saint-Laurent, Amable Lavoie (+ Ursule Saint-Laurent, 1815) est l'un des premiers marguilliers de la nouvelle paroisse de Sainte-Luce. Il sera également élu syndic chargé de la surveillance du chantier de l'église. Beau-frère de Joseph Langlois (+ Marie-Saint-Laurent, 1832); oncle par alliance de Michel Larrivée (+ Geneviève Gagné, 1829). Sa belle-sœur (Edesse Lepage, + Magloire Lavoie, 1819) est cousine par alliance d'André-Elzéar Gauvreau (+ Suzanne Lepage, 1834).
- 69 Agriculteur, Joseph Langlois (+ Marie Saint-Laurent, 1832) occupera les charges de marguillier, d'officier de milice, de commissaire des petites causes, de commissaire des chemins et de juge de paix.
- 70 L'un des premiers marchands établi à Sainte-Luce, Michel Larrivée (+ Geneviève Gagné, 1829) est élu conseiller municipal en 1847, en plus d'être officier de milice. Il devient syndic paroissial lors de la construction de l'église en 1837.
- 71 André-Elzéar Gauvreau (+ Suzanne Lepage, 1834) s'établit comme marchand à Sainte-Luce. Il y sera marguillier, officier de milice et juge de paix.
- 72 Ce répertoire fournit la liste des citoyens notables des diverses localités de la vallée du Saint-Laurent.
- 73 Les élections de 1830 ont été reprises en 1832 pour cause de fraude. Voir *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, p. 170.
- 74 Le nouveau comté de Rimouski fut inauguré en 1829 à la faveur d'un redécoupage de la carte électorale qui scindait l'ancien comté de Cornwallis.
- 75 À la reprise de 1832, les sièges ont été facilement enlevés par les grands propriétaires fonciers Louis Bertrand (de l'Isle-Verte) et Alexis Rivard (de Rimouski).
- 76 Son beau-père Louis Gasse n'assiste ni à son mariage ni à celui de sa sœur de sang, Véronique Hugues.
- 77 L'expression « rincer le tonneau » est porteuse de deux significations : elle renvoie d'abord au geste de *boire un coup*, mais également à l'idée de désaltérer le bourgeois en tant que tel.

- 78 BAnQ, Joseph Ouellet, 16 octobre 1844, 4 mars 1845 et 28 février 1850 : testaments de Jacques Hugues.
- 79 BAnQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 27 août 1853 : testament de Jacques Hugues.
- 80 Le diminutif « Jacquot » ne réfère probablement pas à la taille de l'individu, dans la mesure où le folkloriste Gagnon évoque un homme « grand de taille ».
- 81 Comité exécutif du centenaire, *op. cit.*, p. 36.
- 82 Marié à Charlotte Gagnon le 9 septembre 1800 à Rivière-Ouelle.
- 83 Une des filles de Pierre Lévesque, Véronique, épouse Ignace Saint-Louis à Matane en 1835. Ce dernier est propriétaire du lot sur lequel se

trouve le Ruisseau Jacquot-Hugues. Lors du passage de l'arpenteur Roy dans le canton de Cherbourg en 1859, il habite le lot 25. Voir BAnQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859, p. 32-33.

- 84 Cet acte est cité à la note 33.
- 85 Il n'était pas rare à l'époque que les habitants des côtes combinent l'agriculture et la pêche pour subsister.
- 86 BAnQ, notaire Joseph Garon, 3 mai 1836 : déclaration de Jacques Hugues, écuier.
- 87 En 1859, le lot baigné par le Ruisseau Jacquot-Hugues contient « une magnifique place de pêche » et un « pouvoir d'eau considérable » pour une

« place de moulin ». Voir BAnQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859, p. 9 : description du lot 25 du canton de Cherbourg. Le secteur du Cap à la baleine se trouve sur le lot 11 (p. 6), alors que celui de l'Anse au four s'étale sur le lot 22 et les suivants (p. 8); la présentation du lot d'Ignace Saint-Louis se trouve aux pages 32-33 du carnet.

- 88 Transcription tirée du fonds Luc Lacourcière à l'Université Laval.



UQAR

Le baccalauréat en géographie, concentration en aménagement du territoire et développement durable à l'UQAR. Pour comprendre les changements qui bouleversent l'environnement et les sociétés.

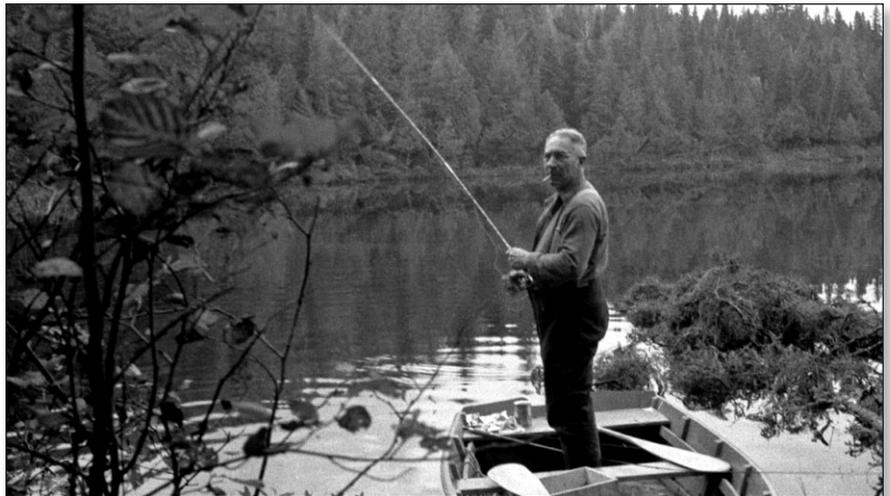
www.uqar.ca/programmes/7756

L'exploitation forestière et l'occupation du territoire dans le discours cinématographique de l'abbé Jean-Philippe Cyr¹

Pierre-André SAVARD²

Depuis le début du 20^e siècle, l'industrie forestière occupe un rôle pivot dans la vitalité économique et sociale du Témiscouata. Cependant, à partir des années 1930, l'occupation quasi monopolistique du territoire témiscouatain par les compagnies forestières est remise en cause par les projets de colonisation agricole de l'arrière-pays bas-laurentien défendus notamment par M^{sr} Courchesne, de Rimouski³. À l'encontre de son évêque, l'abbé Jean-Philippe Cyr, de Cabano, s'est toutefois opposé aux projets de colonisation agricole de sa région et a proposé en contrepartie un modèle de colonisation qui s'appuie sur l'industrie forestière et l'exploitation de la ressource ligneuse. Or, l'abbé Cyr cultive une passion pour la réalisation de films documentaires sur sa région. Par ses courts-métrages, il expose sa vision du développement régional du Témiscouata dans les décennies 1930 et 1940.

L'objectif de cet article est, d'une part, de faire découvrir Jean-Philippe Cyr et son œuvre cinématographique. D'autre part, il s'agit d'expliquer et d'analyser le discours cinématographique de



Jean-Philippe Cyr au lac Anna au Témiscouata
(Collection de la Fondation Jean-Philippe Cyr, date inconnue).

l'abbé Cyr sur la colonisation forestière, ainsi que sur le développement régional du Témiscouata. L'analyse de ce discours s'avère pertinente parce qu'il fut propagé par un prêtre qui eut une grande influence sur l'évolution économique, sociale et spirituelle de sa paroisse. En outre, ce discours s'insère dans la période de la crise des années 1930 et transparaît dans les solutions proposées pour y remédier. Cet article se divise en quatre sections. Nous décrivons d'abord la vie de Jean-Philippe Cyr,

un prêtre-cinéaste original et coloré. Ensuite, nous présenterons la description des caractéristiques de la production cinématographique du prêtre. Nous poursuivrons avec la relation d'amitié entre Cyr et l'abbé Albert Tessier de Trois-Rivières; leur amitié est déterminante dans l'aventure cinématographique du prêtre et dans son ambition de chanter la forêt témiscouataine. Enfin, nous terminerons par l'analyse du discours cinématographique des films de l'abbé Cyr sur la colonisation.

Cet article s'appuie sur la filmographie complète de Jean-Philippe Cyr. Ces films sont disponibles aux archives de Télé-Québec Rimouski et auprès de la Fondation Jean-Philippe Cyr. Afin d'exposer la vie du prêtre, ses archives personnelles ont aussi été consultées⁴. Celles-ci sont notamment constituées de correspondances, de photographies, de notes personnelles, de notices nécrologiques et de coupures de presse.

Jean-Philippe Cyr, un prêtre singulier

Jean-Philippe Cyr est né dans une famille de cultivateurs le 16 juin 1882 à Maria, en Gaspésie⁵. Il fait ses études secondaires au Petit Séminaire de Rimouski de 1896 à 1900 et au Séminaire de Philosophie de Montréal entre 1900 et 1902. Il poursuit ensuite en théologie au Grand Séminaire de Rimouski⁶. Parallèlement à ses études, il est professeur auxiliaire au Séminaire de Rimouski, où il enseigne les sciences naturelles au cours classique et l'instruction religieuse au cours commercial⁷.

Le 24 juin 1906, Jean-Philippe Cyr est ordonné prêtre à Maria. Le même jour, il est nommé professeur au Séminaire de Rimouski. Pendant deux années, il enseigne les sciences et occupe la fonction d'économiste. Sa carrière dans l'enseignement est cependant de courte durée : en 1908, il est nommé vicaire à la Baie-des-Sables dans le Bas-Saint-Laurent, puis, l'année suivante, il obtient la cure de Sainte-Florence, dans La Matapédia. Il est transféré de nouveau en 1912, cette fois à Port-Daniel, en Gaspésie. Après huit ans en ce dernier lieu, Cyr est nommé curé de Cabano le 15 août 1920⁸.



Jean-Philippe Cyr avec des amis

(Collection de la Fondation Jean-Philippe Cyr, date inconnue).

À Cabano, l'influence de Cyr sur le développement économique, social et spirituel de la communauté est majeure. Il réalise son plus long ministère, puisqu'il y officiera de 1920 à 1962⁹. Il fait construire plusieurs écoles, dont le collège Sacré-Cœur, ainsi que la salle paroissiale, où il projette ses documentaires et des films étrangers. D'ailleurs, la construction de la salle paroissiale ne se fait pas sans réticence, puisque M^{gr} Courchesne s'y oppose. Cyr agrandit aussi l'église, rénove le presbytère et reconstruit le couvent. Il fait la promotion d'une école de métiers afin que les jeunes puissent se former et travailler au Témiscouata. Il fonde la Caisse populaire de Cabano en 1938, en plus de créer un syndicat de travailleurs.

Cyr est un homme complexe. Politiquement et moralement, il est conservateur. Il appuie en effet ouvertement l'Union nationale de Maurice Duplessis et se prononce en faveur de la prohibition de l'alcool. Toutefois, il possède également un esprit scientifique et créatif. Par exemple,

préoccupé par les économies d'énergie, il produit notamment son propre gazogène et tente de chauffer les bâtiments de la Fabrique avec du bran de scie. Il expérimente aussi l'extraction des huiles essentielles de pin et d'épinette et fait construire un four à briquettes. Enfin, en personnage original, il adopte un chevreuil comme animal de compagnie¹⁰!

Cyr fête le jubilé d'or de son ordination en 1956, puis prend sa retraite en 1962 – après 42 ans comme curé au service de la paroisse de Saint-Mathias-de-Cabano¹¹. À partir de 1970, la santé du prêtre se dégrade. Il souffre notamment de problèmes oculaires¹². Son état de santé s'aggrave encore l'année suivante et il est maintenant presque aveugle¹³. Jean-Philippe Cyr meurt le 17 janvier 1974, à Cabano, à l'âge de 91 ans.

La production cinématographique de l'abbé Cyr

Les nombreux films documentaires réalisés par Jean-Philippe Cyr constituent un legs important au

Témiscouata et au Québec. L'abbé a laissé en héritage plus d'une trentaine de films datant de la fin des années 1920 jusqu'aux années 1940. La plupart sont en noir et blanc, mais le prêtre tourne parfois des images en couleurs. Ses films durent en moyenne une vingtaine de minutes. Cependant, quelques-uns, comme *Croisière de Québec aux Iles de la Madeleine dans le golfe Saint-Laurent*, font plus d'une trentaine de minutes. Par ailleurs, ses documentaires sont tous muets. La logique narrative est donc assurée par le séquençage des images et des intertitres. Cyr commentait probablement ses films en simultanément lorsqu'il les présentait au public. En effet, d'autres prêtres-cinéastes comme Denis Doucet, Louis-Roger Lafleur et Albert Tessier présentaient leurs films sous forme de causeries dans les salles paroissiales du Canada français¹⁴. Enfin, la plupart des courts-métrages du prêtre ont été filmés à Cabano et au Témiscouata. Certains mettent néanmoins en scène d'autres régions, comme les Îles-de-la-Madeleine, le Kamouraska, les Basques et la Mauricie.

Avec l'abbé Albert Tessier, Jean-Philippe Cyr est l'un des premiers prêtres-cinéastes à réaliser des documentaires régionaux dans la province. Il est toutefois difficile d'établir la chronologie exacte de la production cinématographique de Cyr puisque la moitié de ses films ne sont pas datés. Son premier court-métrage, intitulé simplement *Mon premier film*, est réalisé en 1927, alors que le réalisateur est âgé de 45 ans. Le cinéma arrive donc assez tardivement dans la vie du prêtre. Le film intitulé *La forêt du Québec*, réalisé en 1942, est par ailleurs le dernier film de l'abbé Cyr à être daté. Les années 1940 semblent marquer l'arrêt ou, à tout

le moins, une forte diminution de la production cinématographique de l'abbé. L'âge y est sans doute pour quelque chose, d'autant plus qu'il amorce la décennie des années 1950 à l'âge de 68 ans. En outre, la période d'après-guerre rend le cinéma des prêtres-cinéastes comme Jean-Philippe Cyr moins attrayant, puisqu'il est désormais concurrencé par les nouvelles salles de cinéma commercial dans les régions et par l'arrivée de la télévision dans les foyers¹⁵.

Deux objectifs motivent Cyr à réaliser des films régionalistes : l'éducation populaire et la promotion de sa région. Comme d'autres prêtres-cinéastes, Cyr utilise ses films pour éduquer et sensibiliser ses paroissiens à propos de sujets qui lui tiennent à cœur, comme la préservation de la forêt et l'importance cruciale de l'industrie forestière pour le Témiscouata. Il comprend que sa région d'adoption doit son existence à l'exploitation de la forêt. En effet, depuis le début du 20^e siècle, Cabano et le Témiscouata vivent au rythme de l'exploitation forestière et de la compagnie Fraser, qui renforcent l'identité régionale et marquent la vie économique, sociale et culturelle de ce territoire¹⁶. Dans ce contexte, Cabano se distingue des autres villages québécois par sa prédominance industrielle et ouvrière.

Cyr cherche aussi à présenter à ses paroissiens les attraits historiques et naturels du Témiscouata. À ce propos, un paroissien de Cabano honore l'héritage cinématographique de l'abbé Cyr lors d'un discours prononcé à l'occasion du 40^e anniversaire de prêtrise du pasteur au Témiscouata :

À cette époque, également, quel cinéaste vous faisiez. Avec vos superbes photographies sur la région témiscouataine, vous avez réussi à faire admirer par les étrangers, notre petit pays et à chérir par tous vos concitoyens, ce coin où chacun aime à y revenir. Vous avez effectué bien des recherches sur le côté historique de notre région. Vous nous avez fait connaître des noms illustres de personnages de l'histoire du Canada qui ont passé ou séjourné dans cette région [le Témiscouata]. Nous avons fait avec vous la découverte de nombreux et jolis lacs qui nous entourent¹⁷.

L'abbé Cyr souhaite aussi faire connaître le Témiscouata aux Québécois d'autres régions. En effet, il n'hésite pas à se déplacer pour projeter ses documentaires à Montréal et ailleurs en province¹⁸. Omer Héroux, journaliste et rédacteur au journal *Le Devoir*, décrit une projection tenue à Montréal dans un article daté du 22 janvier 1940 : « Il n'y a pas très longtemps nous avons le plaisir d'assister à une séance donnée par un curé du Témiscouata, M. l'abbé Cyr. Ce fut un enchantement. M. l'abbé Cyr évoquait des scènes et des paysages de son pays¹⁹. » Ces projections à l'extérieur du Témiscouata sont onéreuses et Cyr s'en plaint à quelques reprises à son ami, Albert Tessier : « J'ai beaucoup d'invitations d'aller exhiber mes prises du Témiscouata, mais à mes frais toujours et partout, en tout temps et en tous lieux, même à Montréal²⁰. » Dans une autre lettre à Tessier, datée du 10 octobre 1938, il ajoute :

Demain soir, le 11, imaginez-vous que je donne causerie et projection sur le Témiscouata au Séminaire de Rimouski. En faut-il un front de beu pour avoir accepté pareille besogne, devant les intellectuels!! Des Messieurs du Séminaire! Mais j'ai le beau rôle : J'y vais à mes frais, comme toujours. Et, si on n'est pas content, j'ai vite plié bagage sans avoir d'argent à remettre à la porte²¹!

Malgré les contraintes financières, l'abbé Cyr a diffusé son discours cinématographique dans différentes régions de la province. Sa vision de la colonisation et du développement régional ne s'est donc pas limitée au Témiscouata.

Albert Tessier et Jean-Philippe Cyr : une amitié déterminante

Les abbés Jean-Philippe Cyr et Albert Tessier, de Trois-Rivières, ont entretenu une amitié sincère. Celle-ci a d'ailleurs influé sur la carrière cinématographique de Cyr. Les origines de cette relation ont toutefois été impossibles à retracer. Les archives de l'abbé Tessier sont composées d'une abondante correspondance entre les deux hommes, échangée entre 1937 et 1942²². Nous n'avons par contre retrouvé aucune lettre de Tessier dans les archives de Cyr, même s'il mentionne à quelques reprises ses voyages en forêt avec son ami dans des lettres à sa nièce. La dernière mention de Tessier dans la correspondance adressée à cette nièce se trouve dans une lettre datée du 8 février 1945.

Le cinéma et la forêt sont les intérêts qui unissent les deux prêtres : ces sujets sont récurrents dans leur correspondance. Qui plus

est, les deux hommes se sont échangé des conseils techniques en cinéma, notamment sur la sonorisation, et s'informent de leurs projets respectifs et des différentes projections qu'ils organisent. Ils s'envoient aussi leurs photographies et leurs films. En fait, Tessier semble agir comme tuteur auprès de Cyr. Le curé de Cabano tente vraisemblablement de profiter de l'expérience de Tessier en photographie et en cinéma afin d'améliorer ses techniques et la qualité de ses films. Quant à la forêt, il s'agit du sujet cinématographique de prédilection des deux prêtres. Ils adorent capturer des images de la nature et apprécient vivement les activités de plein air comme la pêche, le camping et la chasse aux images. Les deux amis ont aussi collaboré à des projets cinématographiques communs. Ils ont notamment tourné des images lors d'une excursion en canot sur la rivière Saint-Maurice, possiblement à l'été 1942²³.

L'intérêt commun de Cyr et de Tessier pour la forêt et pour le cinéma a probablement encouragé le premier à produire des films sur la forêt du Témiscouata. Le succès des films de Tessier dans les années 1930 et sa fervente campagne régionaliste en faveur de la Mauricie incitent sûrement le prêtre de Cabano à s'engager à son tour dans la production cinématographique et à chanter les beautés naturelles du Témiscouata. Sans doute, Cyr trouve en Tessier un allié précieux et notoire dans sa mission de raconter et de protéger la forêt de sa région. Malgré l'influence cinématographique de l'abbé mauricien, le prêtre de Cabano adopte toutefois un style de cinéma plus pédagogique et plus ethnographique que son ami. En effet, dans plusieurs de ses docu-

mentaires, Cyr filme le mode de vie, les loisirs et les occupations des habitants de sa paroisse.

Assurer le développement du Témiscouata par la gestion et l'exploitation de la forêt

L'occupation et l'utilisation du territoire de l'arrière-pays bas-laurentien sont une source de discordes majeure de la fin des années 1920 jusqu'aux années 1940 entre les compagnies forestières (essentiellement la Price Brothers & Co. et la Fraser Companies limited) et M^{gr} Courchesne, archevêque de Rimouski²⁴. Ainsi, la cohabitation entre l'industrie forestière et les exploitations agricoles s'avère difficile tant dans La Matapédia qu'au Témiscouata²⁵. L'évêque de Rimouski a un parti pris évident pour l'agriculture. En effet, ce fils de cultivateur croit que le petit propriétaire terrien mène une vie « plus normale » que le journalier²⁶. De surcroît, il dénonce dès la fin des années 1920 l'accaparement des ressources ligneuses de l'arrière-pays de son diocèse par des compagnies étrangères²⁷. Au même moment, M^{gr} Courchesne se donne la mission d'étendre les limites habitées de l'arrière-pays jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick et de faire doubler la population de son diocèse en 15 ou 20 ans²⁸. Pour y arriver, il veut récupérer les terres octroyées aux compagnies forestières afin d'ouvrir de nouvelles paroisses agricoles²⁹. Les plans de l'évêque causent donc une confrontation avec les compagnies forestières pour l'occupation et l'exploitation du territoire³⁰. Dans ce conflit, l'abbé Cyr prend ouvertement position en faveur du maintien de la prédominance de la forêt comme principal moteur du développement social et économique de

la région. Néanmoins, sensible à la crise du chômage urbain, et probablement pour ne pas trop s'aliéner son supérieur (M^{gr} Courchesne), Cyr propose une colonisation industrielle, urbaine et fondée sur les ressources ligneuses. Ses films sur le Témiscouata sont le témoignage le plus éloquent de la vision du prêtre de Cabano sur l'occupation et le développement du territoire.

Officiellement, Cyr ne s'oppose pas à la colonisation agricole du Témiscouata, pourvu que celle-ci ne nuise pas à la pérennité et à la rentabilité de l'industrie forestière. Dans les faits, Cyr est conscient que les sols rocheux du Témiscouata ne sont pas propices à la culture et, pour cette raison, il n'a jamais fait la promotion de l'agriculture dans sa région³¹. À ce propos, le curé de Cabano écrit : « À part quelques bas fonds sur les rives du grand lac, les terres ne sont pas très fertiles comme la plupart des coteaux du Témiscouata³². » De plus, le prêtre souligne les coûts de transport prohibitifs qui mettent à mal les maigres profits des quelques fermes du Témiscouata³³. D'ailleurs, l'agriculture n'est pas un thème abordé dans les films du prêtre de Cabano. Dans une lettre envoyée à M^{gr} Courchesne le 1^{er} décembre 1934, il décrit sa vision de la colonisation de sa région. Pour lui, Cabano est avant tout un village industriel voué à l'exploitation forestière. Il s'inquiète des projets du ministère de la Colonisation de réserver des terres pour l'agriculture au détriment de l'industrie forestière. Un tel projet menacerait l'avenir de Cabano tout en étant économiquement vain à cause de la faible fertilité des terres de la région. Cyr écrit : « Il est à prévoir



Jean-Philippe Cyr

(Collection de la Fondation Jean-Philippe Cyr, date inconnue).

que, dans un avenir prochain, l'emploi va aller diminuant. La forêt s'épuise, déjà fortement entamée par la colonisation que suivent les feux de forêt dans les cantons sous licence de coupe³⁴. » De plus, la colonisation agricole exposerait Cabano au chômage, « un village de 350 ouvriers dont la plupart n'ont aucune aptitude au retour à la terre³⁵ ». Une telle reconnaissance de l'incompétence des ouvriers pour le travail de la terre est audacieuse à une époque où les élites religieuses et conservatrices vantent haut et fort la vocation paysanne des Canadiens français³⁶. Au lieu de déplacer des chômeurs urbains vers de nouvelles terres cultivables, l'abbé propose de les installer dans une région industrielle et forestière. D'ailleurs, malgré cette conception différente de la colonisation, les films de Cyr apparaissent tout de même comme des documentaires de colonisation aux yeux des journalistes des années 1930 :

Le Témiscouata sera une révélation, lui aussi, aux points de vue colonisation, sportif, touris-

tique et artistique quand l'on aura déroulé devant ses yeux les diverses scènes, les différents paysages que M. l'abbé Cyr a montés en film dans le but de faire connaître la belle région du Témiscouata³⁷.

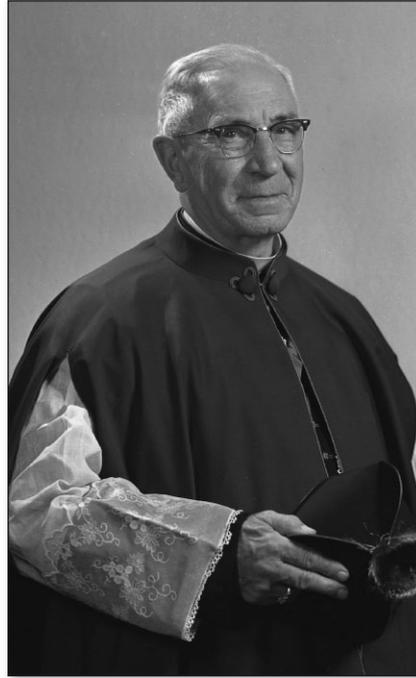
À l'écran, cette vision du développement régional prend la forme d'une apologie de la forêt témiscouataine, des usines régionales et du village de Cabano. Le court-métrage *Coup d'œil sur l'industrie du bois à Cabano* témoigne de l'influence de l'industrie forestière pour sa localité. Il vante notamment le modernisme et la rapidité d'une scierie de la compagnie Fraser. Il souligne l'ingéniosité des usines qui récupèrent les déchets forestiers pour en faire une force motrice. Cette ingéniosité se manifeste aussi par la qualité des produits manufacturés du Témiscouata, comme le bardeau de cèdre. Enfin, Cyr filme les ouvriers de la compagnie Fraser et leurs différentes affectations. Le cinéaste s'assure ainsi de montrer la diversité des emplois offerts dans l'industrie du bois et, de ce fait, il justifie la nécessité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente pour les différents besoins de l'industrie forestière.

Selon Cyr, la prospérité économique et l'essor industriel du Témiscouata passent par la formation de travailleurs forestiers qualifiés et compétents. Ainsi, les colons-forestiers et leurs enfants doivent obtenir une instruction adéquate pour s'intégrer à l'économie régionale. Dans le film *Le sanctuaire de Parke* (1938), le cinéaste montre une école de foresterie à Kamouraska. Lorsqu'il filme les étudiants de l'école, Cyr écrit dans

un intertitre : « On les initie à la culture, à l'entretien rationnel, à la protection et à l'estime de notre richesse forestière du Québec. [...] Ils forment un premier noyau de futurs gardes-forestiers compétents. » Pour Cyr, ces écoles de métiers servent à former un personnel « expert » pour manœuvrer la machinerie des usines³⁸. Ces écoles de métiers doivent répondre aux besoins de l'industrie forestière du Témiscouata. En outre, si Cyr filme l'école de foresterie de Kamouraska, c'est probablement pour manifester qu'un tel établissement tarde à être établi au Témiscouata. Après plusieurs années d'efforts, une école de métiers ouvre ses portes à Cabano en 1941. À ses débuts, l'école offre des cours de menuiserie, de mécanique et d'électricité³⁹.

Le discours cinématographique de l'abbé Cyr cherche à convaincre le public que l'avenir et la prospérité du Témiscouata passent par la foresterie. Selon lui, « LA FORET est la grande pourvoyeuse de travail et de prospérité⁴⁰ ». Dans une lettre échangée avec Albert Tessier en octobre 1938, Cyr expose sa vision :

Je suis tout de même heureux de saisir l'occasion de dire deux mots de ma façon de penser aux grands colonisateurs du Témiscouata dont l'engeance habite Rimouski, et qui, les pieds bien au chaud sous un bureau luxueux, sont encore convaincus que la colonisation et destruction de la forêt, c'est tout à fait synonyme. Pour eux, un colon, c'est un bonhomme au bout d'un manche de hache! Je reviendrai peut-être de Rimouski l'épiderme un peu endommagé⁴¹!



L'abbé Cyr à 76 ans - Prêlat domestique en 1958 (Collection de la Fondation Jean-Philippe Cyr, 1958).

Cyr déplore que la colonisation agricole détruit les forêts et menace la prospérité économique de sa région. En effet, alors que la colonie forestière cherche le développement et la bonne gestion de la ressource ligneuse, la colonie agricole tente plutôt de venir à bout de la forêt, sans se préoccuper d'en développer les ressources. La précédente citation révèle de plus une certaine rivalité identitaire et régionaliste de Cyr. Le prêtre de Cabano semble mal supporter les décisions de ses supérieurs de Rimouski, une ville géographiquement éloignée et économiquement bien différente du Témiscouata. Par ailleurs, il n'apprécie pas tellement ceux qu'il appelle « les intellectuels » de Rimouski. Bien qu'il ne le nomme pas, il fait probablement allusion à son supérieur, M^{gr} Courchesne. Son mépris pour l'élite intellectuelle

rimouskoise alimente sans doute ses rapports difficiles avec son supérieur.

Cyr est conscient que son opposition aux projets de M^{gr} Courchesne peut lui nuire. En 1934, il écrit à son supérieur : « J'attendrai donc un mot de Votre Excellence avant de [sic] secouer mon inertie. Mettre, de mon chef, une petite entrave [sic] au retour à la terre, par le temps qui court, c'est peut-être m'exposer à la déportation en Russie⁴²! » Malgré tout, il n'hésite pas à défendre la compagnie Fraser auprès de M^{gr} Courchesne et il lui propose même une solution pour concilier la colonisation agricole et forestière. Pour ne pas nuire à la rentabilité et à la survie de l'industrie forestière, il recommande de réserver les cantons Bédard et Laroche à l'exploitation de la ressource ligneuse. En contrepartie, il suggère de former une nouvelle paroisse de colonisation agricole sur le territoire compris entre Squateck, Auclair et Cabano⁴³.

Le curé de Cabano milite par ailleurs pour l'aménagement et l'utilisation rationnelle de la forêt afin d'en assurer la pérennité écologique et financière. Les films du prêtre poursuivent donc un objectif d'éducation populaire sur la gestion et la préservation de la forêt. Par exemple, concernant la gestion des déchets, Cyr affirme dans un intertitre du film *Coup d'œil sur l'industrie du bois à Cabano* : « Dans une petite exploitation comme celle du colon-forestier, on éloigne tout danger d'incendie en brûlant pendant l'hiver, les déchets inutilisables⁴⁴. » Cyr propose donc un discours sur la préservation de la forêt : il met de l'avant l'idée d'une gestion adéquate de la ressource et dénonce les



Jean-Philippe Cyr à la pêche (Collection de la Fondation Jean-Philippe Cyr, date inconnue).

menaces qui pèsent sur elle. Ces menaces sont le braconnage, les insectes ravageurs, l'utilisation de mauvaises méthodes de coupe du bois et les feux de forêt. De surcroît, les films de Cyr offrent des solutions concrètes à ces problématiques. Par exemple, dans le documentaire *La forêt du Québec*, le cinéaste invite les spectateurs à ne pas fumer en forêt afin d'éviter de déclencher des incendies⁴⁵. Ainsi, la forêt que propose Cyr n'a rien de sauvage; au contraire, elle est domptée, organisée, occupée et respectée.

La préservation de la forêt joue aussi un rôle social et spirituel dans le discours cinématographique de l'abbé Cyr. Dans le film *Ici et là autour de Cabano*, le cinéaste affirme dans un intertitre : « Tout au fond des Grands Bois, La Patrie a son CŒUR. Un Peuple sans FORETS Est un Peuple qui MEURT⁴⁶! » De plus, à l'instar d'autres prêtres-cinéastes comme Louis-Roger Lafleur et Albert Tessier, le discours du prêtre de Cabano comprend une dimension

religieuse. Dans le court-métrage *La forêt du Québec*, Cyr écrit : « Aimons l'arbre et bénissons une providence qui nous donne par lui un abri et du feu⁴⁷ ». La colonisation forestière apparaît donc comme un moyen de maintenir la vitalité sociale de la patrie et d'être en communion avec le Seigneur.

Enfin, la colonisation forestière proposée par Cyr n'est pas une idée nouvelle dans les années 1930. À la fin du 19^e siècle, c'est le bois qui a justifié l'établissement de colons au Témiscouata et qui a déterminé l'occupation du territoire⁴⁸. En outre, au moment où il réalise ses films, Cyr n'est pas le seul à promouvoir ce modèle de colonisation. L'ingénieur forestier Théodore Mercier et l'économiste Esdras Minville ont également proposé cette idée en 1940 pour la région de la Gaspésie⁴⁹. Finalement, il est possible que ce discours sur la colonisation forestière soit une réponse identitaire et régionaliste de Cyr aux projets de colonisation

agricole de M^{gr} Courchesne. En effet, la colonisation agricole du Témiscouata aurait foncièrement changé l'économie, le tissu social et l'environnement naturel de la région. La colonisation agricole apparaît donc comme un élément de rupture dans le développement régional du Témiscouata. En contrepartie, la colonisation forestière cherche à maintenir l'ordre établi et à conserver la forêt comme principal élément structurant la vie économique et sociale de la région. De ce fait, le discours de Cyr sur le développement du Témiscouata se révèle tout à la fois conservateur et pragmatique.

* * *

Les films de l'abbé Cyr témoignent d'un véritable amour pour la forêt. Dans une lettre adressée à sa nièce, le prêtre retrace les origines de cet attachement : « Moi, j'aime le bois, la grande forêt parlante et silencieuse, comme tu aimes tes mitaines, comme une femme aime l'adulation, comme Robinson aime son île. [...] Je n'y suis pour rien. J'avais deux ans et demi quand je suivais déjà ton grand-père à la chasse⁵⁰! » Lorsque Cyr arrive à Cabano en 1920 pour y devenir curé de paroisse, il trouve une localité et une région où sa passion peut pleinement s'exprimer. C'est parce qu'il aime profondément la forêt qu'il s'oppose aux projets agriculturistes de son évêque dans les années 1930 et qu'il promeut en contrepartie un développement régional fondé sur la ressource ligieuse et les usines de transformation du bois.

L'œuvre cinématographique de Cyr s'inscrit en outre dans son action sociale, entreprise à partir de

1920 à Cabano. Très impliqué pour le développement de sa paroisse, Cyr s'investit dans de nombreux projets, de nature économique, communautaire, éducative, récréative et spirituelle. Par le cinéma, le prêtre crée un pont entre toutes ces dimensions. De surcroît, le septième art est sans doute le moyen le plus efficace de chanter son amour pour

la forêt auprès d'un public large. Ce dernier est curieux de voir des films à une époque où les salles de cinéma paroissiales sont les seuls lieux de projection hors des grands centres urbains⁵¹.

Finalement, l'œuvre cinématographique de Jean-Philippe Cyr ne s'est pas limitée à chanter la

forêt. Ses documentaires montrent aussi les familles, les loisirs, les quartiers de Cabano dans les années 1930 et 1940. En outre, les films de l'abbé Cyr ne sont qu'une composante de l'œuvre sociale de ce prêtre singulier. Une analyse exhaustive de l'ensemble de cette œuvre reste donc à faire.

Filmographie de Jean-Philippe Cyr

Date	Titre	Localisation
Inconnue	<i>Forêt, flottage de bois, Cabano, Notre-Dame-du-Lac, Ville Dégelis</i>	Télé-Québec Rimouski (TQR)
Inconnue	<i>Au Témiscouata : Lacs et pêche</i>	TQR
Inconnue	<i>Un coup d'œil sur quelques phases de l'exploitation forestière dans l'est du Québec</i>	Fondation Jean-Philippe Cyr (FJPC)
Inconnue	<i>La forêt, gardienne</i>	TQR
Inconnue	<i>Rasades des Basques à Trois-Pistoles</i>	TQR
Inconnue	<i>4 saisons à Cabano</i>	TQR
Inconnue	<i>St-Maurice, pêche au brochet</i>	TQR
Inconnue	<i>4 saisons autour du lac Témiscouata</i>	TQR
Inconnue	<i>Fête champêtre et course de canots</i>	FJPC
Inconnue	<i>Sucrerie Jos Bérubé</i>	TQR
Inconnue	<i>Neige à Cabano</i>	FJPC
Inconnue	<i>Marathon, lac Témiscouata</i>	TQR
Inconnue	<i>Sucrerie et savon</i>	TQR
Inconnue	<i>Voyages sur le St-Maurice avec MGRs. Cyr et Tessier</i>	TQR
Inconnue	<i>Les chèvres</i>	FJPC
1927	<i>Mon premier film</i>	TQR
1928	<i>Séquences diverses</i>	TQR
1930	<i>Grey Owl et autres</i>	TQR
1937	<i>Construction de la route de Squateck</i>	FJPC
1937	<i>Ici et là autour de Cabano</i>	FJPC
1937	<i>Lac Anaïs et Lac Témiscouata</i>	TQR
1938	<i>Parterre du Séminaire de Rimouski</i>	TQR
1938	<i>Croisière de Québec aux Îles de la Madeleine dans le golfe Saint-Laurent</i>	TQR
1938	<i>Le sanctuaire de Parke</i>	TQR
1939	<i>Vacances photographiques au grand lac Squateck Témiscouata</i>	TQR
1940	<i>Poissons de mer</i>	TQR
1940	<i>Sainte-Anne-de-La-Pocatière et usine de charbon</i>	TQR
1940	<i>Club 4-H de Cabano</i>	TQR
1940	<i>Marathon d'hiver 1940</i>	FJPC
1941	<i>Nos bêtes</i>	TQR
1942	<i>La forêt du Québec</i>	FJPC

Notes

- 1 Cet article est tiré du mémoire de maîtrise de l'auteur, *Les régions du Québec au grand écran : Discours cinématographique et représentations des régions québécoises chez les prêtres-cinéastes, 1930-1960*, UQAR, 2016, 152 p.
- 2 Pierre-André Savard est candidat à la maîtrise en développement régional, Université du Québec à Montréal.
- 3 Maude Flamand-Hubert, « M^{gr} Courchesne : la récupération des forêts pour la colonisation », *L'Estuaire*, n° 65, juin 2005, p. 26-33.
- 4 Les archives personnelles de Jean-Philippe Cyr sont disponibles à l'Évêché de Rimouski et à la Fondation Jean-Philippe Cyr.
- 5 Registres du Fonds Drouin (RFD), paroisse de Maria, 16 juin 1882 : baptême de Jean-Philippe-Germain Cyr, fils de Jean-Elzéar, cultivateur, et de Mathilde Langis.
- 6 Archidiocèse de Rimouski, Archives Jean-Philippe Cyr, A-13-3, lettre de Jean-Philippe Cyr à M^{gr} André-Albert Blais, mai 1902.
- 7 Sylvain Gosselin et Nive Voisine, *Le clergé de l'archidiocèse de Rimouski*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2004, p. 332.
- 8 Michel Coulombe et Marcel Jean, *Le dictionnaire du cinéma québécois*, Montréal, Boréal, 2006, p. 185.
- 9 Gosselin et Voisine, *op. cit.*, p. 332.
- 10 Alain Tardif et Maryse Pelletier, *Cabano : mes racines, mes amours*, Québec, Alain Tardif Communication visuelle, 2006, p. 97.
- 11 « Pendant 42 ans, il a dirigé la destinée spirituelle des paroissiens de Cabano », *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, vol. 30, n° 31, 3 octobre 1962, p. 48.
- 12 Archidiocèse de Rimouski, Archives Jean-Philippe Cyr, A-13-3, lettres de Jean-Philippe Cyr à l'Évêché de Rimouski, 1970.
- 13 Archidiocèse de Rimouski, Archives Jean-Philippe Cyr, A-13-3, lettre de Jean-Philippe Cyr à M^{gr} Louis Lévesque, décembre 1971.
- 14 Centre d'archives du Séminaire Saint-Joseph, Fonds Albert Tessier, 0014-Q3-187, coupure de presse, 1940.
- 15 L'après-guerre marque le déclin du cinéma des prêtres-cinéastes. En effet, certains prêtres arrêtent définitivement de tourner alors que d'autres diminuent sensiblement la réalisation de films.
- 16 Pierre Bérubé, « Le Témiscouata est une patrie », *Histoire Québec*, vol. 1, n° 1, 1995, p. 37.
- 17 Fondation Jean-Philippe Cyr, Archives Jean-Philippe Cyr, discours rendant hommage au 40^e anniversaire de sacerdoce de l'abbé Cyr à Cabano, 1960.
- 18 CASSJ, Fonds Albert Tessier, 0014-Q3-187, article de journal d'Omer Héroux, 22 janvier 1940.
- 19 *Ibid.*
- 20 CASSJ, Fonds Albert Tessier, 0014-P1-72a, lettre de Jean-Philippe Cyr à Albert Tessier, 11 septembre 1937.
- 21 CASSJ, Fonds Albert Tessier, 0014-P1-72a, lettre de Jean-Philippe Cyr à Albert Tessier, 10 octobre 1938.
- 22 Bien que les dernières lettres trouvées datent de 1942, rien ne nous laisse croire que leur amitié fut terminée après cette année.
- 23 CASSJ, Fonds Albert Tessier, 0014-P1-72a, lettre de Jean-Philippe Cyr à Albert Tessier, 16 mars 1942.
- 24 Maude Flamand-Hubert, « Monseigneur Courchesne et l'exploitation forestière au Bas-Saint-Laurent », *L'Estuaire*, n° 64, juin 2004, p. 17.
- 25 Pierre Le Guédard, « Colonisation et exploitation forestière dans La Matapédia (1910-1950) », *L'Estuaire*, n° 67, juin 2007, p. 24.
- 26 Noël Bélanger, *M^{gr} Georges Courchesne (1880-1950)*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2000, p. 88.
- 27 *Ibid.*, p. 88.
- 28 *Ibid.*, p. 90, 92.
- 29 *Ibid.*, p. 90.
- 30 Maude Flamand-Hubert, « M^{gr} Courchesne : la récupération des forêts pour la colonisation », *L'Estuaire*, n° 65, juin 2005, p. 28.
- 31 Entretien avec Alain Tardif.
- 32 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *Études de Cyr sur la situation économique, sociale, morale et religieuse de Cabano de 1927 à 1937*.
- 33 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, lettre de Cyr à M^{gr} Courchesne, 1^{er} décembre 1934.
- 34 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, études de Cyr sur la situation économique, sociale, morale et religieuse de Cabano de 1927 à 1937.
- 35 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, lettre de Cyr à M^{gr} Courchesne, 1^{er} décembre 1934.
- 36 Lionel Groulx, « Notre vocation paysanne », *Le Devoir*, vol. 21, n° 55, 8 mars 1930, p. 7; « L'unique remède », *Le Soleil*, vol. 39, n° 29, 1^{er} février 1930, p. 4; Louis Dupire, « Renvoyons les chômeurs aux champs », *Le Devoir*, vol. 21, n° 186, 13 août 1930, p. 1.
- 37 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, coupure de presse, 1938 ou 1939.
- 38 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *Coup d'œil sur l'industrie du bois à Cabano* [sans date].
- 39 Alain Tardif et Maryse Pelletier, *op. cit.*, p. 70.
- 40 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *Coup d'œil sur l'industrie du bois à Cabano* [sans date].
- 41 CASSJ, Fonds Albert Tessier, 0014-P1-72a, lettre de Cyr à Albert Tessier, octobre 1938.
- 42 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, lettre de Cyr à M^{gr} Courchesne, 1^{er} décembre 1934.
- 43 *Ibid.*
- 44 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *Coup d'œil sur l'industrie du bois à Cabano* [sans date].
- 45 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *La forêt du Québec*, 1942.
- 46 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *Ici et là autour de Cabano*, 1937.
- 47 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, *La forêt du Québec*, 1942.
- 48 Alain Tardif et Maryse Pelletier, *op. cit.*, p. 11.
- 49 Théodore Mercier et Esdras Minville, « Colonisation forestière en Gaspésie », *Actualité Économique*, vol. 16, n° 1, 1^{er} avril 1940, p. 81.
- 50 FJPC, Archives Jean-Philippe Cyr, lettre de Cyr à sa nièce, 8 février 1945.
- 51 Christian Poirier, *Le cinéma québécois. À la recherche d'une identité?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 47.

Témoignages et récits

L'occupation historique de l'île d'Anticosti (1680-1895)

Serge GOUDREAU¹

L'histoire récente de l'île d'Anticosti est relativement bien connue des passionnés d'histoire. En effet, plusieurs ouvrages ont décrit l'évolution historique de l'île depuis 1895, année au cours de laquelle le chocolatier Henri Menier en fit l'acquisition pour se créer une réserve de chasse et de pêche à des fins personnelles. Dès lors, le cerf de Virginie y a été introduit. Cette espèce s'est multipliée, de telle sorte que les chasseurs québécois considèrent aujourd'hui cette réserve faunique comme un site paradisiaque pour la chasse aux chevreuils.

Les historiens locaux ont donc accordé une grande importance à l'histoire récente de l'île d'Anticosti. Cependant, l'histoire plus ancienne, qui couvre la période s'étendant du 17^e siècle au 19^e siècle, demeure beaucoup moins connue. Qui ont été les propriétaires de l'île au cours de cette période et comment l'ont-ils exploitée? Y a-t-il eu des activités commerciales? A-t-on favorisé le peuplement de l'île pour la développer? L'objet de cette recherche vise à mieux connaître la structure d'occupation de l'île d'Anticosti de 1680 à 1895.

Origine d'un nom : Anticosti

Une certaine confusion persiste actuellement sur l'origine du nom « Anticosti ». Les Monta-

gnais (Innus) de la Côte-Nord lui donnent le nom de Notiskuan, qui signifie « lieu où ils vont chasser l'ours ». C'est ce qu'indiquait le père Charles Arnaud, missionnaire des Montagnais du Labrador, dans une lettre qu'il adressa à Charles Guay en décembre 1899². Récemment, l'anthropologue Robert Comtois adoptait l'orthographe « Natahkuan » pour décrire l'île d'Anticosti à la suite d'une série d'entrevues qu'il réalisa à Mingan (ou Ekuanitshit) au cours des années 1980³.

D'après les travaux linguistiques du père Pacifique de Valigny (1927), missionnaire capucin des Micmacs de la Gaspésie, l'île d'Anticosti est connue sous le nom de « Natigôsteg », qui signifie « terre avancée⁴ ». Des études récentes en ethnolinguistique micmaque accréditent les conclusions du père Pacifique⁵. D'ailleurs, ce toponyme est toujours bien présent à l'île d'Anticosti, sur la côte nord-est de l'île, dans le secteur Vauréal, sous la forme « Naticotec ».

Certains auteurs croient que le terme « Anticosti » n'est qu'une forme francisée d'un toponyme autochtone. Cependant, le père Arnaud soulève l'hypothèse que ce sont plutôt les Espagnols ou les Basques, venant chasser la baleine à l'entrée du golfe, qui donnèrent ce nom à l'île. « Anticosti »

serait d'origine espagnole, composé des termes *anti*, « avant », et *costi*, qui serait une altération de *costa*, « côte ». Selon cette interprétation, le toponyme désignerait les terres situées « avant la côte ». L'origine véritable du toponyme « Anticosti » demeure donc sujette à discussion.

Anticosti et les premières découvertes au Canada

Jacques Cartier, navigateur malouin, signale l'existence de l'île d'Anticosti lors de son second voyage sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Le 15 août 1535, Cartier longe les côtes de l'île d'Anticosti, qu'il nomme alors « l'isle de l'Assomption » pour commémorer le jour de l'Assomption de Notre-Dame⁶.

En janvier 1541, François de La Rocque de Roberval reçoit une commission royale pour entreprendre la colonisation au Canada. En avril 1542, Jean Alphonse de Xantongne, premier pilote du Sieur de Roberval, quitte le port de La Rochelle pour se rendre au Canada. Dans le *Routier* qu'il dresse durant le voyage, le pilote décrit minutieusement le cours du fleuve Saint-Laurent. À proximité de l'île d'Anticosti (qu'il nomme alors « l'île de l'Ascension »), il précise que « l'Isle de l'Ascension est une bonne Isle et une terre plaine, sans aucunes montagnes, assise sur des rochers blancs, et d'albâtre, toute couverte

d'arbres jusques au bord de la mer : et il s'y trouve de toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en France : et on y voit des Bêtes Sauvages, comme Ours, Loups-Cerviers et Porcs-Epics⁷ ». Dans un ouvrage manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France à Paris daté de 1545, Jean Alphonse de Xantongne fournit une nouvelle description de l'île d'Anticosti :

Et est l'isle de l'Ascension une isle platte toute couverte d'arbres jusques au bord de la mer, assise sur roches blanches et albastres. Et y a de toutes sortes d'arbres comme celle de France. Et y a, en la terre, forces bestes saulvaiges comme hours, porcs espiz, cerf, biches et dains, et oyseaulx de toutes sortes, et forces poules saulvaiges, lesquelles se tiennent ès boys. Et y a, au long de la coste, plusieurs rivières bonnes à faire mouldre moulins et est fort bonne eau. Et si est la terre bien belle et platte de manière que je n'ay point veu, en toute l'isle, montaigne si haulte que l'on n'y peult bien mener une charrette⁸.

De plus, l'auteur confirme qu'il s'effectue de grandes pêcheries de morues à proximité de l'île de l'Ascension et avance que le poisson semble bien meilleur que celui des bancs de Terre-Neuve.

En août 1541, le Malouin Jacques Cartier reparaît devant Stadaconé (Québec) et se fixe à l'extrémité occidentale du cap Diamant, près de l'embouchure de la rivière du cap Rouge. En juin 1542, Cartier retourne en France et croise l'expédition de Roberval dans le secteur de Terre-Neuve. Dès 1545, il publie son *Brief Récit*, qui

constitue la relation de son second voyage en Amérique. Au cours des années subséquentes, il reçoit dans sa demeure de Saint-Malo le franciscain André Thevet, à qui il donne de précieux renseignements sur le Canada⁹. En 1575, Thevet publie sa *Cosmographie universelle*, ouvrage qui rend compte des discussions qu'il a eues avec le navigateur malouin. Thevet affirme notamment avoir eu des entretiens avec Donnacona, chef iroquoien de Stadaconé, qui vint en France en 1535 et qui y serait demeuré quatre ou cinq ans, avant d'y mourir¹⁰. En 1586, Thevet rédigea un autre manuscrit intitulé *Le grand Insulaire et pilotage*, texte particulièrement intéressant sur le Canada, où il décrit les îles situées dans le golfe du Saint-Laurent. Dans ce texte, il consacre quelques pages à l'île de « l'Assumption » en précisant qu'elle fut découverte par Jacques Cartier, comme l'indique sa seconde relation de voyage. Thevet y divulgue des éléments d'information que ne renferme aucune autre source de l'époque et signale certaines particularités d'Anticosti. Il précise par exemple que les ours y sont nombreux et qu'ils tourmentent les pêcheurs de morues en pénétrant dans les cabanes et dans les barques pour y trouver du poisson, dont ils sont friands. De plus, Thevet signale la présence sur l'île de plusieurs animaux, dont une espèce qu'il décrit comme de grands taureaux munis de cornes longues d'un pied et demi. Il précise que cette île est peu fréquentée car ses abords sont dangereux en raison des sablons, battures et bancs qui la bordent.

Le grand Insulaire et pilotage d'André Thevet révèle aussi que les « Sauvages du Canada » nomment « Naticoustj » l'île « de l'Assumption »

et qu'ils appellent « Mechsameht » la baie des Chaleurs¹¹. Les travaux de Thevet rendent compte de certains toponymes autochtones utilisés en terre d'Amérique. Ces toponymes sont manifestement d'origine micmaque, même si certains auteurs ont soutenu que ces noms étaient iroquoiens et que Thevet tenait son information de Jacques Cartier ou même du chef iroquois Donnacona. Cependant, Thevet pourrait avoir rencontré des pêcheurs français de retour des pêcheries du golfe du Saint-Laurent, à moins qu'il ait été mis en présence de Micmacs ayant séjourné à Saint-Malo durant l'hiver 1584-1585. Au cours de cette période, en effet, le commerçant Jacques Noël, neveu de Jacques Cartier, aurait emmené en France un autochtone d'origine micmaque¹².

À la fin du 16^e siècle, les pêcheurs et les traiteurs européens sont omniprésents dans le golfe du Saint-Laurent. En 1601, le cartographe Guillaume Levasseur dresse d'ailleurs une carte de l'Atlantique sur laquelle il décrit minutieusement les côtes du Canada. À l'entrée du golfe du Saint-Laurent, il situe très bien l'île d'Anticosti, qu'il nomme alors « Natyscoti¹³ ». En mars 1603, Samuel de Champlain s'embarque sur la *Bonne Renommée* à destination de Tadoussac pour se joindre à l'entreprise d'Aymar de Chaste, titulaire du monopole des fourrures au Canada. Le 20 mai 1603, Champlain signale dans son récit de voyage : « Nous eusmes congnoissance d'une isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la riviere de Canadas¹⁴ ». Champlain emploie plusieurs graphies pour décrire l'île d'Anticosti : Antiscoti (1612), Antiscoty (1613),

Anticosty (1625) et Antycosty (1632). En 1626, la relation de voyage de Samuel de Champlain fournit une description sommaire de l'île d'Anticosti. Il précise alors que « ceste Isle n'est point habitée de Sauvages, ils disent y avoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couverte de bois de pins, sapins, & bouleaux. Il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyver : les Sauvages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort¹⁵ ». Selon Champlain, l'île ne serait pas habitée par des Autochtones, mais les Micmacs de la Gaspésie s'y arrêteraient à l'occasion en traversant vers la Côte-Nord pour faire la guerre aux nations de cette région.

Anticosti : un lieu de transit pour les guerres autochtones au 17^e siècle

Dès 1626, Champlain atteste les rapports hostiles qu'entretenaient les Micmacs de Gaspé avec des Autochtones de la Côte-Nord. Les relations des jésuites nous renseignent adéquatement sur ces guerres intertribales opposant les Micmacs à des groupes de la Côte-Nord. La *Relation* des années 1649-1650 précise que les « 8mami8eks » habitent les terres voisines de l'île d'Anticosti et qu'ils ont commencé à arriver à Tadoussac pour y recevoir la doctrine de Jésus-Christ¹⁶. En 1652, le jésuite Paul Ragueneau croit que ce sont les Bersiamites, ou des alliés des Esquimaux, qui habitent les côtes du nord, au-dessous de l'île d'Anticosti, et qu'ils sont poursuivis par les « Sauvages » de Gaspé qui traversent le grand fleuve pour les massacrer¹⁷. La *Relation* de 1661-1662, sous-titrée « De quelques meurtres faits par les Sauvages de

Gaspé, sur les Sauvages nommez les Papinachiouetkhi », précise que les Micmacs achètent des chaloupes des Français et qu'ils s'en servent aussi adroitement que les matelots de France. Lors de cet épisode guerrier, les Micmacs atteignirent l'île d'Anticosti, d'où ils passèrent sur la terre ferme du côté du nord pour attaquer un canot qu'ils foudroyèrent à coup d'arquebuses¹⁸.

Dans les années 1670, le jésuite Louis Nicolas rédige un manuscrit intitulé *Histoire naturelle des Indes Occidentales*. Il y consacre un chapitre à la description du loup-marin, qui serait la source des conflits opposant les Micmacs de la Gaspésie aux nations de la Côte-Nord¹⁹. En 1675, Chrestien Le Clercq, prêtre récollet, est nommé missionnaire auprès des Micmacs de la Gaspésie. Il y demeure une dizaine d'années et publie en 1691 un ouvrage majeur sur l'histoire des Micmacs (qu'il nomme « Gaspésiens »), intitulé *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. L'un des chapitres de cet ouvrage est consacré aux pratiques guerrières des Gaspésiens. Sitôt les harangues, les festins, les chansons et les danses terminés, les Gaspésiens s'embarquent dans des chaloupes et traversent aux îles de Mingan, pays des « petits Eskimaux », pour y faire la guerre. Le Clercq précise cependant que ses Gaspésiens jouissent désormais des douceurs de la paix, mais qu'ils conservent toujours le désir d'aller en guerre contre leurs anciens ennemis, au nord de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent²⁰.

Concession de l'île d'Anticosti à Louis Jolliet (1680)

Dès le début du 16^e siècle, des pêcheurs européens s'activent dans le golfe du Saint-Laurent pour

la pêche à la morue. L'île d'Anticosti demeure sans nul doute l'une des destinations privilégiées par les pêcheurs basques, espagnols et français au fil des décennies. Au milieu du 17^e siècle, les Espagnols s'aventurent toujours dans le golfe du Saint-Laurent. En 1674, le gouverneur Frontenac écrit au ministre de la Marine, l'avisant que deux vaisseaux espagnols pratiquent la pêche sans passeport aux abords de l'île d'Anticosti²¹.

En 1676, Médard Chouart des Groseilliers et Pierre Esprit Radisson obtiennent des lettres patentes de Louis XIV leur attribuant l'exclusivité de la pêche au marsouin blanc dans le fleuve Saint-Laurent et de celle du loup-marin dans l'île d'Anticosti, et ce, pour une période de 20 ans²². Le 8 juin 1677, Des Groseilliers rédige une convention de société avec François Guyon-Després, bourgeois de la ville de Québec, pour pêcher, commercer et naviguer sur la barque *La Sainte-Geneviève*. Dès le 20 août 1677, les contractants résilient la convention de société leur permettant d'obtenir les capitaux nécessaires aux préparatifs de leur commerce²³. Le 21 mars 1678, des Groseilliers présente une requête à la Cour pour obtenir un délai d'un an, car il n'a pas eu l'occasion de commencer cette pêche, comme le prévoyaient ses lettres patentes²⁴. Rien ne permet de présumer que les requérants ont réellement exercé des activités de pêche à l'île d'Anticosti.

En mars 1680, la Compagnie française des Indes occidentales accorde à Louis Jolliet, en considération des découvertes qu'il fit au pays des Illinois, la concession de l'île d'Anticosti pour y faire des établissements de pêche à la morue

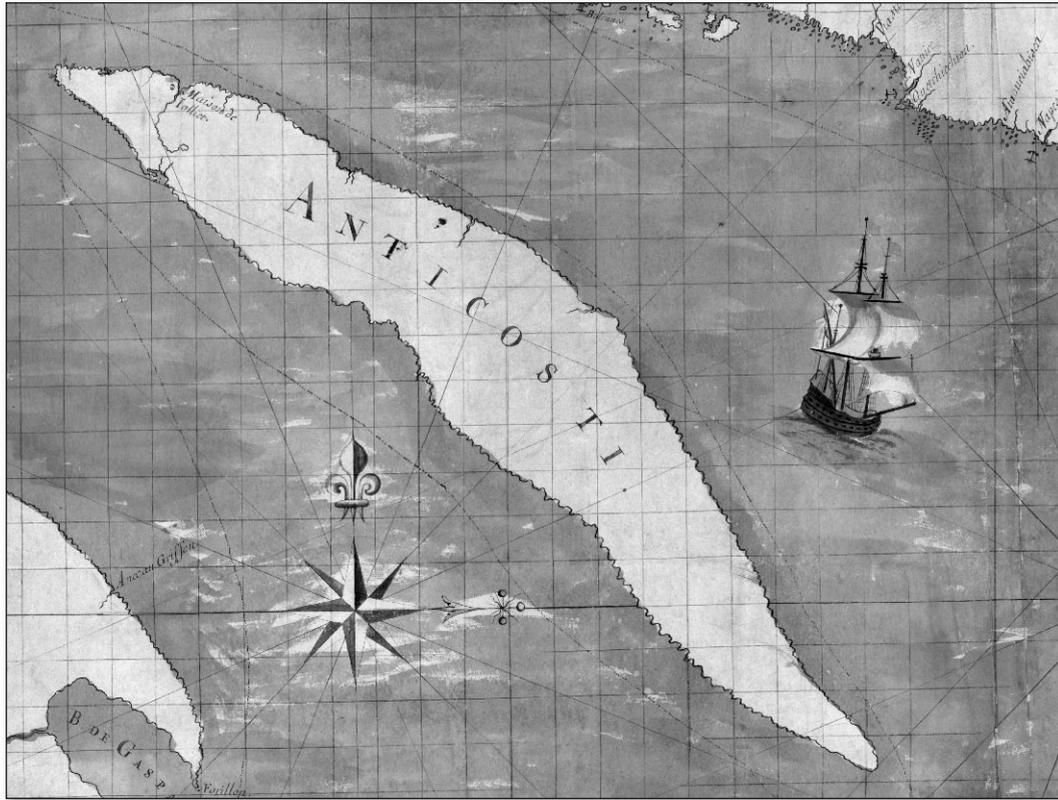


Figure 1. Extrait de Jean-Baptiste Franquelin, *Carte du grand fleuve St Laurent dressée et dessinée sur les memoires et observations que le Sr. Jolliet a tres exactement faites en barq*, BNF, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 126 DIV 1 P 3/1 RES

verte et sèche et d'exploitation d'huiles de loup-marin et de baleine²⁵. Jolliet s'implante à la pointe nord-ouest de l'île d'Anticosti comme l'illustre la carte dressée par Jean-Baptiste-Louis Franquelin en 1685 (figure 1²⁶). Par la suite, il adresse un mémoire au Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, lui exposant la situation de ses pêcheries à Mingan et sur l'île d'Anticosti :

L'isle d'Anticosty, qui est de quarente cinq lieües de long, n'est propres que pour les pesches de molues, et de loumarin : le bled n'y scauroit venir en maturité a cause des brumes de la mer, et du grand hyver : la terre n'y est bonne que pour les vivres que lon peut esperer d'un

iardinage, qui neantmoins est dun grand secours pour ceux qui y sont; il y a des havres a la poincte d'embas du costé du nord, pour des navires de toutes grandeurs; la molue y est abondance tout l'esté, le loumarin y est grand, et fort gros, il y a quantité d'ours, de renards, quelques martes, et loutres mais aucun castor n'y orignal, les prairies y sont belles, et peuvent fournir de bons pasturages aux bestiaux; i'y ay fait faire une maison, ou i'ay hyverné deux fois avec ma famille et nous avons remarqué que le froid est beaucoup moins incomode qu'a Quebec²⁷.

Louis Jolliet précise également qu'il possède une autre maison et un magasin dans les îles de Mingan, où il fournit de petites commodités aux « Sauvages » et aux Français qui y demeurent. Le poste de traite de Mingan profite de bons mouillages et Jolliet signale l'abondance de morues et de loups-marins, dont les huiles se vendent à bon prix. Au nord des îles de Mingan, plusieurs rivières lui permettent de pêcher jusqu'à six mille saumons chaque été. En 1690, la flotte commandée par l'amiral Phips saccage ses établissements de Mingan et d'Anticosti. Ce n'est qu'en 1695 que Jolliet revient à ses entreprises commerciales, alors qu'il recon-

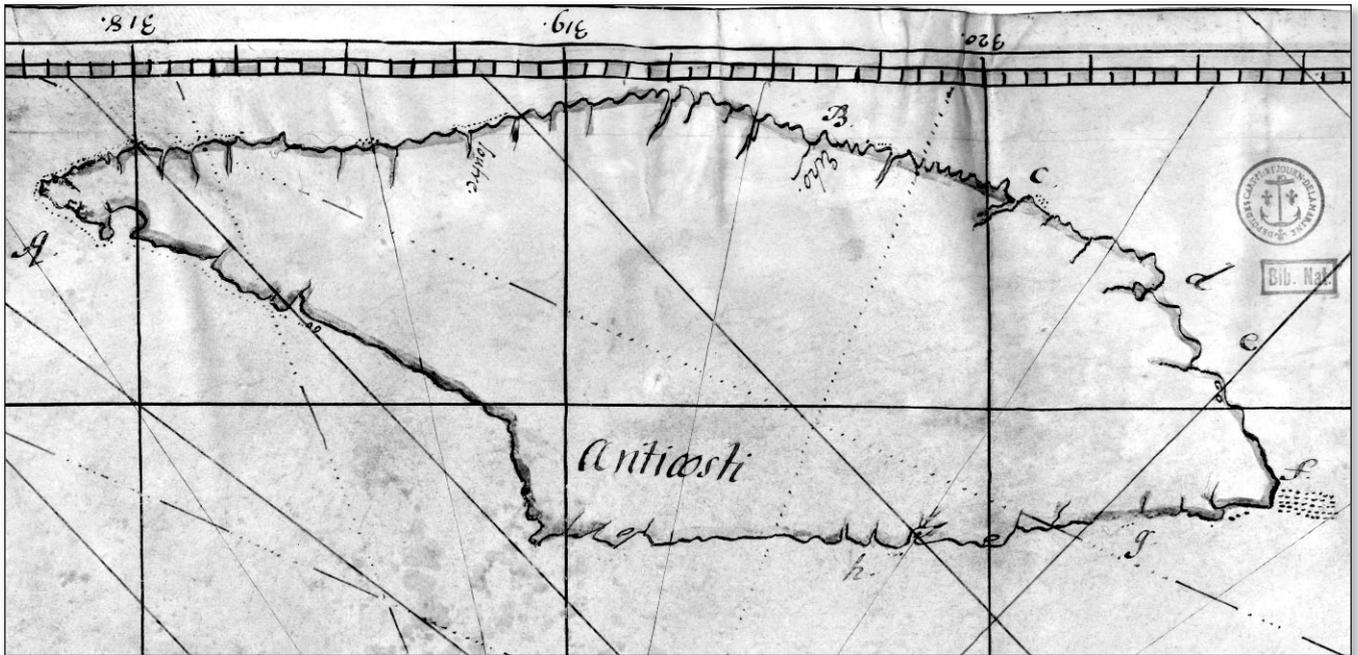


Figure 2. Extrait de Louis Jolliet, *Entrée de la Rivière de Canada*, 1698, BNF, département Cartes et plans, CPL GE SH 18E PF 125 DIV 4 P 1 RES.

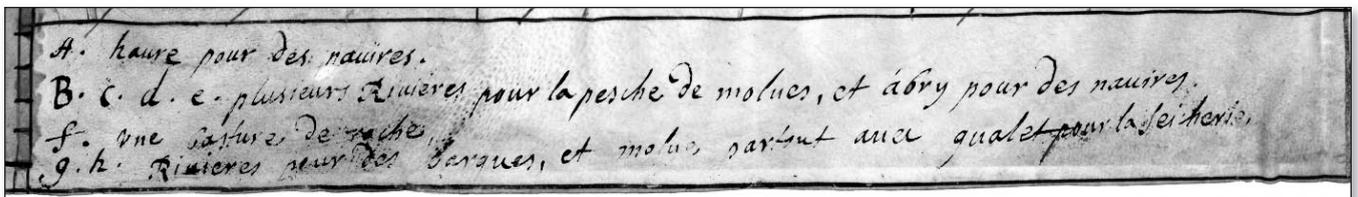


Figure 3. Sur la légende, on peut lire :
 A. havre pour les navires.
 B, c, d, e. plusieurs Rivières pour la pesche de molues, et abry pour des navires.
 f. une basture de roche.
 g, h. Rivières pour des barques, et molue, partout avec gualet pour la seicherie. »

naît une obligation de plus de 8 400 livres à François Pachot, un marchand de la ville de Québec. Il promet de rembourser « ladite dette en castors, pelleteries, huiles de loup-marin et saumons dès son retour de Mingan²⁸ ». Enfin, en mars 1700, il rédige un acte d'obligation de 6 600 livres de marchandises pour s'équiper pour sa saison de pêche auprès de Jean Gobin, marchand de la ville de Québec²⁹. À la fin du 17^e siècle, Louis Jolliet trace une carte du golfe du Saint-Laurent en signalant les havres

disponibles autour de l'île d'Anticosti pour la pêche à la morue (figure 2³⁰).

À la suite du décès de Louis Jolliet (à l'été 1700), sa veuve Claire Bissot abandonne ses activités commerciales à Charles Jolliet d'Anticosti et à François Jolliet d'Abancourt, ses fils. Elle se trouve hors d'état de poursuivre le commerce de son époux, attendu que Jean Gobin refuse de lui fournir les marchandises nécessaires³¹. La famille Jolliet poursuit malgré tout

ses activités commerciales à Mingan, ainsi qu'à Anticosti³². En 1725, les héritiers Jolliet dressent un aveu et dénombrement du fief d'Anticosti et des îles de Mingan :

Que sur ledit fief d'Anticosti il y a dans la partie de l'isle qui donne partie dans ledit fleuve et partie dans la baye et du costé du nord deux établissements a la distance de vingt cinq lieües ou environ l'un de l'autre occupés par ledit Charles Jolliet d'Anticosti et ses engagés, sur lesquels

établissements il y a sur chacun une maison de bois de vingt pieds en carré et huit à dix arpents de desert. Qu'au bas de ladite isle il y a un établissement de pesche sédentaire pour la molue tenu par lesdits Sieurs Jolliet³³.

La présence d'une pêche sédentaire permet de confirmer que les héritiers Jolliet poursuivent leurs activités de pêche à la morue sur l'île d'Anticosti. Quant aux deux petites maisons construites sur le côté nord de l'île, elles servent sûrement de lieux d'hébergement. Du côté des îles de Mingan, Jean Jolliet de Mingan et ses engagés s'activent à la chasse au loup-marin et au moyac (eider commun). En 1737, Charles Jolliet effectue un bail à ferme de ses droits d'exploitation de pêche, de chasse et de traite avec les « Sauvages de Mingan », mais il se réserve cependant des droits sur l'île d'Anticosti. Il prévoit hiverner au poste de Mingan cette année-là, mais entend s'installer sur l'île avec deux familles autochtones³⁴. À l'automne 1743, Charles Jolliet s'oblige avec son épouse Jeanne Lemelin envers ses beaux-frères Joseph Fleury de La Gorgendière et Jean-Louis Volant de Hautebourg pour se pourvoir des effets de commerce nécessaires à l'exploitation d'Anticosti³⁵. Charles Jolliet d'Anticosti décède à l'Hôtel-Dieu de Québec en octobre 1746. Jeanne Lemelin, sa veuve, se voit contrainte d'abandonner son négoce de l'île d'Anticosti pour payer ses dettes. En octobre 1748, elle rédige une convention de bail d'une durée de six ans en faveur de Jean-Louis Volant de Hautebourg, par laquelle elle abandonne tous ses droits d'exploitation sur l'île d'Anticosti³⁶.

Les sources d'archives ne fournissent guère d'information sur la fréquentation de l'île d'Anticosti durant la première moitié du 18^e siècle. La famille Jolliet y exerce des activités de chasse hivernale et de pêche sédentaire. Pendant de longues périodes, l'île d'Anticosti semble pratiquement déserte. Le récit du naufrage de *La Renommée*, en 1736, rédigé par le père Crespel, donne quelques détails sur l'occupation de l'île. En novembre 1736, *La Renommée* s'échoue à l'extrémité sud-est de l'île d'Anticosti. Les naufragés décident de se rendre à Mingan pour obtenir les secours nécessaires, car ils savent que des Français y hivernent pour la pêche au loup-marin. En janvier 1737, les compagnons du père Crespel découvrent à l'extrémité nord-ouest de l'île une petite cabane avec deux canots d'écorce et ils y trouvent de la graisse de loup-marin. Ils en déduisent que des Autochtones sont présents sur l'île et que, vers la fin mars, ils devraient revenir à leur cabane pour y récupérer leurs canots. Le père Crespel compte profiter du support d'une chaloupe ou d'une autre embarcation pour atteindre le poste de Mingan. Le 1^{er} avril 1737, les naufragés rencontrent une famille autochtone à l'endroit où les canots avaient été laissés. Le père Crespel retrouva la chaloupe qui avait servi à la traverse de l'île d'Anticosti et ils profitèrent de l'hospitalité des Autochtones pour se rassasier de viande d'ours et de caribou. Dès le 1^{er} mai 1736, ils mettent la chaloupe à l'eau pour atteindre le poste de traite de Mingan, alors sous la gouverne de Jean-Louis Volant³⁷. Ce récit de naufrage semble confirmer que des Montagnais (Innus) hivernent sur l'île d'Anticosti et qu'ils y trouvent la viande d'ours et de caribou nécessaire à leur survie.

Description de l'île d'Anticosti (hiver 1766-1767)

Au 18^e siècle, l'île d'Anticosti paraît être une terre inexplorée. En 1764, Thomas Wright est nommé à titre d'assistant de Samuel Holland, arpenteur général du district nord de l'Amérique du Nord. Il travailla au relevé topographique de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'île du Cap-Breton avant de se voir confier des travaux sur l'île d'Anticosti au cours de l'hiver 1766-1767³⁸. Il est l'auteur d'une étude intitulée *Description of the Island of Anticosti*, qu'il publia à Londres en 1768³⁹. Thomas Wright décrit certains sites de l'île d'Anticosti, comme la baie Ellis, devenue la baie Gamache, et la rivière Observation, devenue la rivière Jupiter. Il signale notamment que les pêches au loup-marin pourraient être couronnées de succès au printemps car ces animaux entrent en grand nombre dans les rivières lors des hautes marées. Les vaches marines fréquentent la pointe sud-ouest de l'île, à proximité de la rivière Jupiter. Wright signale les animaux qu'il a observés sur l'île, tout particulièrement l'ours, qui y vivrait en grand nombre. Il précise d'ailleurs en avoir tué 53 en seulement six semaines. Les renards y sont également nombreux, de deux couleurs, argenté et rouge, et l'on y trouve des martres et des loutres. Des baleines blessées s'échouent sur la pointe sud-ouest de l'île; elles sont trouvées l'été par les Indiens du continent qui viennent y chasser. Quoique sommaire, le récit de William Wright décrit adéquatement les espèces animales présentes sur l'île d'Anticosti au 18^e siècle.

La succession Jolliet passe aux mains de marchands britanniques (fin 18^e siècle)

En 1763, Jacques de Lafontaine s'adresse au gouverneur britannique James Murray pour faire certaines représentations relatives aux titres de propriété de la seigneurie de Mingan. Il profite de l'occasion pour lui soumettre certaines observations sur l'île d'Anticosti. Il déclare alors : « Comme elle n'offre dans toute son étendue aucun port ni havre capable d'y mettre le moindre petit bâtiment en sureté le feu Sr Jolliet et ensuite ses enfans se sont contentés d'y envoyer chaque année des hivernemens en chaloupes pour y faire faire la chasse des bois et la tuerie du loup marin sur les glaces lorsquelles ne se presentent le printemps⁴⁰ ». Ce document permet de constater que la famille Jolliet a bien exercé des activités de chasse au loup-marin sur l'île d'Anticosti au cours du 18^e siècle.

En novembre 1766, plusieurs notables de la ville de Québec se présentent devant le notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien pour attester que les héritiers Jolliet sont réellement propriétaires de l'île d'Anticosti, qu'ils y ont toujours tenu feu et lieu, l'ont fait valoir et y font faire la pêche, la chasse et la traite avec les « Sauvages », suivant les titres de propriété qui furent détruits lors de l'incendie du palais de l'intendant, le 5 janvier 1713⁴¹. En 1771, les héritiers Jolliet louent pour une période de 15 ans leurs droits d'exploitation sur les îles de Mingan et sur l'île d'Anticosti⁴². William Grant et Thomas Dunn, marchands britanniques de la ville de Québec, deviennent dès lors particulièrement actifs dans la traite des

fourrures et la chasse aux loups-marins sur la Basse-Côte-Nord. Grant et ses associés finissent par se porter acquéreurs des droits de propriété sur les seigneuries de Mingan et d'Anticosti. En décembre 1789, William Grant, Thomas Dunn et Peter Stuart rédigent une convention de partage des droits qu'ils possèdent sur la terre ferme de Mingan, des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti. Les nouveaux propriétaires s'entendent pour en effectuer le partage de la façon suivante : la moitié à William Grant et un quart chacun à Thomas Dunn et à Peter Stuart⁴³.

En septembre 1803, les propriétaires de la seigneurie de Mingan accordent à la firme McTavish, Frobisher and Company (North West Company) le bail exclusif des établissements compris dans la seigneurie de Mingan, et cela, pour une durée de 19 ans⁴⁴. Dès lors, William Grant et ses associés envisagent d'exploiter activement l'île d'Anticosti en y favorisant un projet de colonisation. En août 1803, Alexander Morison se rend sur l'île d'Anticosti accompagné de six hommes pour rédiger un rapport qu'il soumettra à William Grant. Morison quitte l'île en novembre 1803 en signalant que la rivière Jupiter lui paraît être un endroit propice pour s'établir. Il retourne sur l'île en 1804 et s'y construit une maison du côté sud-ouest tout en y effectuant quelques défrichements pour y planter des grains. Il découvre la rivière aux Saumons du côté nord-est de l'île et se rend compte des pêches prodigieuses qu'il est en mesure d'y faire. De plus, il constate la présence de homards à l'entrée de la rivière. Il est persuadé que les propriétaires de l'île peuvent faire d'immenses

profits avec la chasse aux loups-marins. En effet, Morison aurait rempli une barge complète de loups-marins tués simplement à l'aide de bâtons. Les ours y seraient fort nombreux et il rapporte qu'il n'a pas vu de castors, bien qu'il ait rencontré des arbres abattus par l'animal⁴⁵. De fait, le rapport d'Alexander Morison laisse croire que William Grant envisage désormais d'exploiter l'île à grande échelle. Cependant, en octobre 1805, William Grant décède à Québec et son projet de colonisation de l'île d'Anticosti est simplement abandonné. L'inventaire des biens de William Grant permet de constater qu'il employait au moins huit journaliers sur l'île d'Anticosti⁴⁶.

Implantation des premières familles sur l'île d'Anticosti (vers 1802)

Au début du 19^e siècle, William Grant effectue des dépenses considérables pour établir des familles sur l'île d'Anticosti. À la suite de son décès, plusieurs familles établies du côté nord de l'île sont rapatriées à Québec. Deux familles choisissent de s'établir du côté sud de l'île, soit Joseph Beaudoin à la rivière Jupiter (l'actuelle rivière de la Chaloupe) et Jacques Duchesneau à la baie de l'Ouest (la baie Gamache⁴⁷).

En décembre 1807, le capitaine Teasdale, avec son équipage du *Doubt*, fit naufrage sur la côte du Labrador. Les naufragés se réfugièrent à l'île d'Anticosti, dans la grande baie de l'Ouest⁴⁸. Ils furent recueillis par un certain Duchesneau, qui n'avait aucune provision pour faire face à la situation. À la suite de ce naufrage, John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, adresse un mémoire

à Son Excellence James Henry Craig, gouverneur en chef de la province, lui suggérant d'accorder une somme de 50 livres aux deux familles qui résident sur l'île afin d'y tenir un dépôt de provision pour pourvoir aux besoins des naufragés. À compter de 1808, des dépôts de provisions seront disponibles aux deux extrémités de l'île⁴⁹.

En 1808, les seigneurs de l'île d'Anticosti concèdent officiellement deux emplacements sur l'île d'Anticosti, l'un à Joseph Beaudoin, sur l'actuelle rivière de la Chaloupe, et le second à Jacques Duchesneau, dans la baie Gamache. Ces deux concessionnaires possèdent des droits de chasse et de pêche sur un immense territoire. De toute évidence, les seigneurs de l'île d'Anticosti n'envisagent pas d'exploiter eux-mêmes ses richesses naturelles.

Joseph Beaudoin (1764-1853)

Natif de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Joseph Beaudoin fit certains séjours à la baie des Esquimaux sur la Basse-Côte-Nord⁵⁰ avant de se retrouver à l'île d'Anticosti en 1802⁵¹. Le 25 mai 1807, Keable Sarjeant, agissant pour John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, ratifie un bail à ferme consenti à Joseph Beaudoin, commis d'un poste situé sur la rivière Jupiter (actuelle rivière de la Chaloupe). Beaudoin obtient pour une durée de cinq ans le bail d'un poste sur cette rivière, poste sur lequel il y a maison, grange et autres bâtiments. On y trouve tous les agrès de pêche et de chasse, fusils, pièges, instruments d'agriculture et animaux. Les propriétaires de l'île lui cèdent des droits exclusifs de chasse et de pêche sur la rivière de la Chaloupe, mais il devra remettre aux héritiers

Grant le quart des revenus du poste⁵². Le jour même, Joseph Beaudoin procède à l'engagement d'Antoine Rémillard, charpentier de navire, pour l'assister dans ses activités de chasse et de pêche sur l'île d'Anticosti⁵³. Dès l'année suivante (1808), Thomas Dunn, Patrick Langan⁵⁴ et Jane Stuart, veuve de Peter Stuart, seigneurs de parts indivis de l'île d'Anticosti, concèdent à Joseph Beaudoin une terre de 10 arpents de front sur 30 arpents de profondeur à l'embouchure de la rivière Jupiter avec les droits de pêche et de chasse dans cette rivière et des droits de chasse sur toute la seigneurie d'Anticosti. Beaudoin s'engage à respecter les termes du bail ratifié le 25 mai 1807 tout en versant une rente foncière de six livres et un cens de cinq sols aux seigneurs de l'île. L'acte de concession précise que le concessionnaire doit recevoir du gouvernement du Bas-Canada une somme de 50 livres pour encourager son établissement sur l'île à titre de gardien d'un dépôt de provisions pour les naufragés⁵⁵. En 1816, il acquiert une goélette du port de 25 tonneaux pour lui permettre d'exercer ses activités commerciales sur l'île⁵⁶. Joseph Beaudoin effectue du recrutement d'engagés à Québec pour assurer ses activités de chasse et de pêche⁵⁷. Le 8 octobre 1817, il procède à l'engagement de François Ponsy, navigateur de Québec, pour la conduite de sa goélette. Il lui versera un salaire annuel de 12 louis tout en lui allouant un onzième de tierce de saumon et un onzième de quintal de morue. Il profitera également de la moitié de sa chasse ainsi que de 5 % des trouvailles qu'il obtiendra de ses recherches sur les rives de l'île⁵⁸. Joseph Beaudoin serait décédé à l'île d'Anticosti vers 1819.

Le 23 octobre 1821, Marie Quick, sa veuve, se remarie à Notre-Dame-de-Québec avec Antoine Hamel, un pêcheur de l'île d'Anticosti.

À l'automne 1821, Antoine Hamel envisage de s'implanter définitivement sur l'île d'Anticosti alors qu'il contracte un marché avec Urbain Quessy et Fabien Fugère, propriétaires de la goélette *La Victoire*, pour transporter sa famille au poste Jupiter au printemps 1822⁵⁹. En février 1822, les copropriétaires de l'île d'Anticosti lui accordent un bail d'exploitation exclusif de pêche et de chasse d'une durée de 15 ans sur toute l'étendue de côte qui se trouve depuis le lac Salé, situé à 10 lieues à l'ouest du poste de Jupiter, jusqu'au lac à la Croix, situé 10 lieues à l'est du même poste. Antoine Hamel pourra donc exploiter toute la portion sud de la moitié est de l'île d'Anticosti (près de 100 kilomètres de côtes) en retour d'une redevance de 50 piastres d'Espagne par année⁶⁰. En octobre 1827, Antoine Hamel dresse la liste de ses avoirs, qu'il expédie à Jean-Olivier Brunet, un marchand de la ville de Québec. Du mois d'octobre 1822 au mois d'octobre 1826, ses revenus s'élèvent à près de 400 livres, dont 50 % consistent en fourrures (de loutre, de martre, d'ours et de renard), 40 % en saumon et 10 % en produits de loup-marin (peaux et huile⁶¹). Antoine Hamel recrute chaque année des engagés dans la ville de Québec afin de l'assister dans ses activités de chasse et de pêche⁶². Malgré son bail d'exploitation exclusif, Antoine Hamel se voit contraint de partager son territoire avec les Montagnais (Innus) de Mingan, au service de la Hudson Bay Company, qui viennent chasser chaque année sur l'île d'Anticosti⁶³.

En septembre 1832, Henry George Forsyth, époux de Charlotte Langan, lui accorde un nouveau bail sur toute l'étendue de la côte qu'il s'était vu octroyer en 1822, avec tous les droits d'y faire la pêche et la chasse sur les grèves ou ailleurs, à l'exclusion de toute autre personne⁶⁴. Hamel aurait résidé sur l'île d'Anticosti jusqu'à la fin des années 1840⁶⁵. Il est inhumé le 5 juillet 1853 à Saint-Louis-de-Kamouraska.

Jacques Duchesneau (1755-1828)

Natif de Québec, Jacques Duchesneau se marie à Notre-Dame-de-Québec le 20 juillet 1778 avec Marie-Louise Brunet. Cette famille réside déjà à l'île d'Anticosti en 1804 lors du naufrage du *brig* (un voilier à deux mâts) *Charlotte*. Le 29 octobre 1808, Duchesneau obtient un contrat de concession d'une terre de 10 arpents de large sur 36 arpents de profondeur à la grande baie de l'Ouest (baie Gamache⁶⁶). Dès 1814, il vend sa propriété à Joseph Roy, un habitant de l'île d'Anticosti. L'acte de vente précise alors que le vendeur profite de droits de pêche et de chasse, comme le prévoit son contrat de concession de 1808⁶⁷. Le 25 août 1820, Joseph Roy revend cette propriété à Isaac Delisle et Edward Price, navigateurs de la ville de Québec⁶⁸. En 1822, Price et Delisle figurent sur la liste des officiers du gouvernement dont les gages n'ont pas été versés comme résidents de l'île d'Anticosti pour assister les marins en détresse⁶⁹. Le 24 mai 1823, Louis-Olivier Gamache fait l'acquisition de cette propriété située à la grande baie de l'Ouest⁷⁰.

Personnage mythique de l'île d'Anticosti, Louis-Olivier Gamache y résidera pendant une trentaine d'années⁷¹. Dès le mois de juin 1824,

il atteste demeurer à la grande baie de l'Ouest, alors qu'il remet une procuration à Jean-Olivier Brunet, marchand de Québec, afin de percevoir son salaire de gardien d'un dépôt de provision pour le soulagement des naufragés auprès du receveur général de la province, John Hale⁷². Tout comme Hamel, Gamache profite de certains droits de pêche et de chasse en vertu de son contrat de concession de 1808. Il se rend régulièrement à Québec pour y recruter des engagés qui viendront s'implanter sur son petit domaine⁷³. Les engagés profitent de gages pour hiverner sur place ainsi que de la moitié de leur chasse personnelle et d'une part dans les trouvaillies qu'ils pourraient faire des naufrages survenant sur les côtes de l'île. En mai 1828, il achète de Pierre Lelacheur les produits de sa chasse consistant en 24 renards argentés, 30 renards croisés, 15 renards rouges et 17 martres, moyennant la somme de 26 livres⁷⁴. En juillet 1834, il obtient à titre de bail d'une durée d'un an toute l'étendue de côte qui va de la rivière Jupiter, communément appelée la rivière aux Loups Marins, jusqu'au phare nouvellement construit sur la pointe sud-ouest de l'île⁷⁵. Gamache est cependant en concurrence avec les Montagnais du Labrador, qui relèvent de la Hudson Bay Company et qui viennent des postes de Sept-Îles et de Mingan pour chasser autour de son manoir⁷⁶.

En septembre 1852, sur l'île, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland rencontre Louis-Olivier Gamache, qui lui raconte certains événements de sa vie aventureuse. Il lui signale qu'il commerçait avec les Montagnais de la côte du Labrador dans le secteur de Mingan malgré les interdictions de la Hudson Bay

Company, soucieuse de faire valoir sa mainmise commerciale sur la Côte-Nord. À l'occasion, des Autochtones se rendaient à la baie de l'Ouest pour le rencontrer dans son petit manoir. Ferland nous rapporte un autre événement alors que Gamache se trouvait seul à la maison. Il reçut la visite d'un Montagnais d'une taille herculéenne tenant une bouteille de boisson à la main et désirant lui faire un mauvais parti. Gamache se plaça sur le seuil de sa maison, mousquet à la main, pour l'atteindre d'un coup de feu à la cuisse. Après l'avoir soigné, il l'avisait d'avertir tous ses congénères d'éviter de le troubler et cette leçon produisit des effets sur toute la « tribu » d'Anticosti⁷⁷. Louis-Olivier Gamache aurait vraisemblablement maintenu certains contacts avec les Montagnais (Innus) qui fréquentaient l'île d'Anticosti au 19^e siècle.

Des baux de location sur l'île d'Anticosti au 19^e siècle

Au début du 19^e siècle, les héritiers Grant-Dunn-Stuart n'exploitent plus l'île d'Anticosti et ils en confient la mise en valeur à des concessionnaires ainsi qu'à des titulaires de baux. Des baux de location sont accordés pour les postes de la Belle-Baie (baie du Renard), de la rivière aux Loups-Marins (rivière Jupiter) et du lac Salé.

Baie du Renard

En mai 1816, Jean Bélanger, notaire de la ville de Québec, agissant pour John Richardson, curateur de la succession de feu William Grant, accorde un bail à ferme à Olivier Godin, navigateur de la ville de Québec. Par ce bail d'une durée de 10 ans, Godin accepte de prendre en charge le poste de la

Belle-Baie, situé près de la pointe est de l'île d'Anticosti (baie du Renard). Godin profitera de droits exclusifs de chasse et de pêche sur une étendue de six lieues (25 à 30 kilomètres) autour de cette baie. À titre de redevances, il devra remettre aux seigneurs de l'île le quart de ses revenus annuels, en nature ou en argent⁷⁸.

Le 20 août 1818, Joseph Aref dit Lamoureux⁷⁹ et Philippe Sauvageau⁸⁰, tous deux Montagnais (Innus) de la seigneurie de Mingan, se présentent devant Alexis Caron, l'un des juges de paix du district de Québec, afin d'y déposer une plainte pour vol à l'encontre d'Olivier Godin, charpentier de la ville de Québec. La déposition précise que les deux plaignants se trouvaient à l'île d'Anticosti le 20 juin dernier avec huit autres Montagnais (Innus) lorsque Godin se présenta avec ses cinq engagés pour leur soutirer le produit de leur chasse aux loups-marins. En cinq jours de chasse, les Montagnais (Innus) de Mingan avaient capturé 100 loups-marins qu'ils avaient coupés en petits morceaux et mis dans des futailles pour y être transportés par canot. Olivier Godin s'est alors emparé de toutes les peaux de loup-marin ainsi que de la graisse produite par leur chasse⁸¹. Le 27 août 1818, Olivier Godin vient répondre de cette accusation de vol. Il reconnaît avoir saisi 53 peaux et la graisse de 45 loups-marins sur la grève à un endroit nommé « la rivière aux Saumons ». Godin prétend que cette rivière se trouve sous la dépendance de la Belle-Baie dont il possède les droits d'exploitation exclusifs en vertu d'un bail du 8 mai 1816. Les loups-marins ayant été tués sur les échoueries, il les a saisis car ceux-ci lui appar-

tiennent de plein droit⁸². Aucun jugement de cour ne permet de connaître l'issue de cette cause.

En octobre 1820, Olivier Godin se présente à Québec pour renouveler son équipe d'engagés alors qu'il procède à l'engagement de Martin Danford, d'Édouard Drouin et de Cyriac Buckle. Parmi les conditions de travail qui sont spécifiées, il est permis aux trois engagés de conserver la moitié de leur chasse et pêche personnelle, ainsi que la moitié des profits découlant des trouvailles qu'ils pourraient faire sur l'île⁸³. Olivier Godin reçoit également des appointements du gouvernement pour résider sur l'île d'Anticosti afin d'y surveiller un dépôt de provision à l'intention des naufragés⁸⁴. Charpentier de navire, il en profite également pour bâtir des goélettes alors qu'il se trouve à la Belle-Baie. En novembre 1828, il vend à Jean-Olivier Brunet une goélette neuve nommée *L'Espérance*, qu'il vient de lancer à la Belle-Baie le 14 septembre 1828⁸⁵. Godin aurait quitté sa charge de gardien de poste à l'automne 1828 pour se rendre sur l'île Saint-Charles, sur la Côte-Nord. Les autorités gouvernementales, n'ayant trouvé personne pour le remplacer à la Belle-Baie, auraient rapporté à Québec tous les effets du dépôt de provisions. En novembre 1828, le *Granicus*, chargé de bois, fit naufrage à la baie aux Renards sur la partie nord-est de l'île d'Anticosti. Les naufragés se réfugièrent à la Belle-Baie et y passèrent l'hiver à lutter contre le froid et la faim. Un drame terrible se serait produit par la suite, car au printemps 1829, des pêcheurs des îles de la Madeleine découvrirent de nombreux corps décapités et dépecés⁸⁶.

En mars 1831, Henry George Forsyth, marchand de Québec et coseigneur de l'île d'Anticosti, effectue le bail du poste de la Belle-Baie à Léger Lambert, un huissier de la cour du banc du Roi du district de Québec. Lambert profitera de droits de chasse et de pêche sur une étendue de six lieues autour du poste de la Belle-Baie. Le bail du poste est d'une durée d'un an, moyennant la somme de 20 livres⁸⁷. Le 10 mai 1834, Forsyth accordait un nouveau bail en faveur de Louis Gamache, fils, et de John Clarke, son beau-frère, pour une durée d'un an. Le bailleur lui promet alors de n'accorder à aucune autre personne le droit de chasse et de pêche sur l'étendue de terre entourant le poste de la Belle-Baie⁸⁸.

Rivière Jupiter

En août 1816, Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de feu William Grant, accorde un bail de 15 ans à Frédérick et à Hippolyte Rolette, marchands de Québec, pour le poste de pêche et de chasse de la rivière aux Loups-Marins, sur une étendue de six lieues de chaque côté de la rivière. Les locataires devront verser à titre de redevances le quart du produit annuel de leur pêche et de leur chasse, en nature ou en argent⁸⁹. Dès l'année suivante, les frères Rolette se désistent de leurs droits sur le poste de la rivière aux Loups-Marins au profit de Pierre Lefrançois⁹⁰. En 1825, Marie-Louise Jourdain, veuve de Pierre Lefrançois, cède à Louis Gamache tous ses droits sur le bail de la rivière aux Loups-Marins⁹¹. En juillet 1834, Louis Gamache obtiendra un renouvellement de bail d'une durée d'un an.

Lac Salé

En septembre 1816, Jean Bélanger, agissant encore pour John Richardson, accorde un bail de cinq ans à Antoine Rémillard et Antoine Hamel, voyageurs des postes du nord, pour le poste de pêche et de chasse du lieu appelé Salt Pond (le lac Salé). Le bail inclut les dépendances du poste ainsi que des droits exclusifs sur une étendue de six lieues du côté nord vers l'intérieur et de huit lieues du côté est du lac sur le fleuve Saint-Laurent. Les locataires doivent verser des redevances équivalant au quart du produit annuel du poste, en nature ou en argent⁹². Dès 1822, Antoine Hamel obtiendra un renouvellement de ce bail pour une période de 15 ans.

Baux de location de l'île d'Anticosti (1834)

À compter de 1834, Henry George Forsyth, l'un des copropriétaires de l'île d'Anticosti, envisage la location de droits exclusifs de chasse et de pêche sur l'ensemble du territoire anticostien. Le 1^{er} décembre 1834, il accorde à Donald McGowan, de Québec, « *the exclusive right and privilege of hunting and fishing on such parts of the island of Anticosti and of the river, creeks, bays and coast thereof as are not conceded, sold or otherwise at present alienated*⁹³ ». Les privilèges accordés sont d'une durée de huit ans, moyennant la somme de 100 livres pour les deux premières années et de 125 livres pour les six années suivantes. Le 3 octobre 1836, des différends surviennent entre Antoine Hamel, pêcheur du poste de la rivière de la Chaloupe, et Donald McGowan, nouveau locataire de l'île d'Anticost⁹⁴. Puis, le 29 octobre 1836, Antoine Hamel adresse des sommations à l'intention d'Henry George Forsyth et

de Donald McGowan pour faire respecter la jouissance de ses droits de chasse et de pêche sur une terre située à l'embouchure de la rivière Jupiter (l'actuelle rivière de la Chaloupe) comme le prévoit son contrat de concession du 29 octobre 1808⁹⁵.

En 1844, les coseigneurs de l'île d'Anticosti choisissent un nouveau locataire pour faire valoir leur propriété insulaire. William Corbet, un marchand de la ville de Québec, obtient pour une période de trois ans les droits exclusifs de chasse et de pêche sur l'île d'Anticosti en retour de redevances de 100 livres par année⁹⁶. Et en 1847, il renouvelle ce bail pour une durée de cinq ans à raison de 125 livres par année⁹⁷. Corbet s'associe avec Robert Setter, un commerçant de la ville de Québec, dans ses activités commerciales de l'île d'Anticosti⁹⁸. En juillet 1851, Corbet exerce des pressions sur les Montagnais (Innus) de Mingan pour qu'ils cessent de chasser sur les rives de l'île⁹⁹. Ses activités commerciales le conduisent également au poste de Mingan pour disposer de ses fourrures en mai 1859¹⁰⁰. En 1860, Mathilda Maria Orkney, épouse de William Corbet, fait l'acquisition de la propriété Gamache dans le secteur de la baie de l'Ouest de l'île d'Anticosti¹⁰¹. Au recensement de 1861, William Corbet réside à proximité du phare de la pointe sud-ouest avec ses neuf engagés¹⁰².

Tentative d'implantation d'une colonie canadienne sur l'île d'Anticosti (1872)

Au recensement de 1871, la population de l'île d'Anticosti est toujours de faible importance. On y retrouve seulement vingt familles canadiennes pour une population totale de 102 individus (dont trois

gardiens de phare¹⁰³). Le 14 juin 1872, le Parlement canadien émettait des lettres patentes au nom de l'« Anticosti Company of Canada » l'autorisant à acquérir l'île afin d'en effectuer la mise en valeur. La même année, la Compagnie publie un prospectus préconisant une rapide colonisation de l'île et la mise en valeur graduelle de ses richesses naturelles¹⁰⁴. La Compagnie proposait d'y établir une population de 15 000 personnes en organisant des stations de pêche qui lui rapporteraient des profits substantiels. Plusieurs familles canadiennes se laissent séduire par les offres de la Compagnie. À compter de 1872, des familles acadiennes et terre-neuviennes s'installent à Anticosti. La situation financière de la Compagnie se détériore toutefois rapidement et, à l'automne 1873, les journaux canadiens rapportent la faillite de l'Anticosti Company of Canada. Le gouvernement canadien voulut évacuer les familles terre-neuviennes, mais la plupart préférèrent rester sur place. Au recensement de 1881, la population de l'île d'Anticosti s'élève à 676 personnes, réparties sur 117 familles. Ces gens gagnaient péniblement leurs vies en vendant du poisson aux goélettes de négociants d'Halifax.

En juin 1884, l'île d'Anticosti fut mise en vente par le shérif du district judiciaire de La Malbaie. Elle fut cédée à Francis William Stockwell, un entrepreneur de Londres. Malgré le fiasco de l'Anticosti Company of Canada, Stockwell voulut également coloniser l'île en plaçant ses espoirs dans l'immigration de jeunes paysans anglais. En 1886, la famille Stockwell forma une compagnie à capital-actions sous le nom « The Governor and Company of the Island of Anticosti ».

En avril 1889, les Stockwell convoquèrent une assemblée extraordinaire pour liquider les actifs de la Compagnie. Celle-ci chercha en vain à vendre l'île d'Anticosti au gouvernement canadien¹⁰⁵.

Le chocolatier Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti (1895)

Au printemps 1895, Henri Menier, millionnaire et roi du chocolat de France, convoque Georges Martin-Zédé, l'un de ses amis, pour lui faire part de son intention d'acheter l'île d'Anticosti. Menier rêve de posséder une île privée où il pourrait s'adonner à ses passe-temps préférés, la chasse et la pêche. À l'été 1895, Martin-Zédé visite l'île d'Anticosti afin de permettre à Menier d'en faire l'acquisition. Il retourne en France convaincu que l'île pourrait être mise en valeur. Le 16 août 1895, l'arpenteur Joseph Bureau, de Saint-Raymond, reçoit des instructions pour explorer l'île. Le rapport d'arpentage est aussi enthousiaste en précisant que les deux tiers des terrains sont propres à la culture¹⁰⁶.

En décembre 1895, Henri Menier fait l'acquisition complète de l'île d'Anticosti. Georges Martin-Zédé accepte d'assumer la direction générale de l'entreprise et il en confie la supervision à Louis O. Commettant. Dès lors, les administrateurs de l'île jugent opportun de rédiger une série de règlements, composée de 28 articles, pour tous les habitants de l'île. Anticosti est une propriété privée et les administrateurs de l'île entendent bien faire respecter tous les règlements prévus. L'article 1 des règlements demeure fort explicite : « Il est strictement défendu à toute personne de débarquer sur l'île, d'y séjourner, résider, exercer un commerce, une

industrie, ou une profession quelconque sans avoir obtenu une autorisation spéciale et nominative signée par l'Administration de l'île ». Plusieurs articles des règlements se rapportent aux activités de chasse et de pêche. « Il est désormais défendu de posséder et de détenir des armes à feu dans les limites de l'île » (art. 6). « La chasse, de quelque animal que ce soit, et par quelque moyen que ce soit, est désormais prohibée » (art. 7). « La pêche est aussi interdite dans toutes les rivières, estuaires, lacs et étangs de l'île » (art. 8). Enfin, « la pêche maritime (poissons, homards, boëtte) ainsi que la chasse aux loups-marins, baleines, souffleurs, etc., est réservée au propriétaire de l'île » (art. 21¹⁰⁷).

Les administrateurs se rendent compte que la faune terrestre de l'île est relativement pauvre en diversité. L'immensité du territoire et les types d'habitats qu'il abrite permettent d'envisager l'introduction d'espèces en provenance du continent. Le cerf de Virginie fut la première espèce sélectionnée pour une implantation. En 1897, un groupe de 150 chevreuils fut livré à Anticosti par Georges Boulay, un chasseur du Cap-Saint-Ignace. Et en 1899, la politique de peuplement animal de l'île d'Anticosti se poursuit avec le débarquement d'une quarantaine de castors.

Pour assurer la surveillance de l'île, les administrateurs jugent opportun de nommer 10 garde-chasses qui occuperont des postes à l'embouchure des principales rivières de l'île. Les activités de trappe furent alors confiées à ces garde-chasses, desquels on exigeait un contrôle administratif sévère, par la tenue obligatoire d'un agenda de toutes les activités de

prélèvement. Dès 1897, le nombre de garde-chasses est augmenté à 35. Le prélèvement des pelleteries demeure une préoccupation majeure pour Martin-Zédé, car les fourrures constituent un produit fort lucratif. Ces fourrures étaient vendues par la suite à la maison Holt Renfrew de Québec¹⁰⁸.

Conclusion

La famille Menier restera propriétaire de l'île d'Anticosti pendant une trentaine d'années. À la mort d'Henri Menier (1913), son frère Gaston hérite de l'île, mais juge l'expérience canadienne peu rentable. En 1926, La Wayagamack Pulp and Paper Company fait l'acquisition de l'île pour en exploiter les richesses forestières. Puis, en 1974, l'île est rachetée par le gouvernement du Québec, qui procède dès lors au redécoupage du territoire, attribuant 40 % des terres aux insulaires pour l'aménagement de trois pourvoiries privées.

L'histoire récente de l'île d'Anticosti (1895-2015) reste très bien documentée dans l'ensemble. Certains collaborateurs d'Henri Menier ont laissé des observations intéressantes sur l'histoire de l'île. En effet, Joseph Schmitt, médecin sur l'île entre 1896 et 1908, a publié un ouvrage intitulé *Monographie de l'île d'Anticosti*¹⁰⁹, alors que Georges Martin-Zédé a laissé un journal quotidien des principales activités économiques de l'île entre 1895 et 1926¹¹⁰. Plusieurs auteurs se sont par la suite intéressés à l'histoire de cette communauté, pour ne nommer que Charles Guay (1902), Charles McCormick (1979), Donald MacKay (1983), Lionel Lejeune (1987 et 1989) et, tout récemment, Gilbert Rémy (2013). Notre modeste contribution vient parfaire l'histoire primitive de l'île d'Anticosti.

Notes

- 1 Serge Goudreau possède une maîtrise en démographie de l'Université de Montréal (1984). Il travaille depuis une vingtaine d'années dans le domaine des recherches autochtones. Depuis 2006, il est à l'emploi du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du gouvernement du Québec à titre de conseiller en histoire autochtone.
- 2 Charles Guay, *Lettres sur l'île d'Anticosti à l'honorable Marc-Aurèle Plamondon*, Montréal, C.O. Beauchemin & Fils, 1902, p. 156.
- 3 Robert Comtois, « La chasse au phoque par les Innus d'Ekuanitshit (Mingan) de 1900 à 1950 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXIII, n° 1, 2003, p. 87.
- 4 F. Pacifique, « Le pays des Micmacs », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 21, n° 2, 1927, p. 113.
- 5 Danielle E. Cyr et Emmanuel N. Metallic, *Seventh District of Gespeg Place Names, A report presented to the Wegjijnàluet Project*, May 2002, p. 1.
- 6 Société littéraire et historique de Québec (dir.), *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542 par Jacques Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xanctoine, &c.*, Québec, William Cowan et Fils, 1843, p. 29.
- 7 *Ibid.*, p. 82-83.
- 8 Jean Alphonse, *La cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, Paris, E. Leroux, 1904, p. 485-487.
- 9 Marcel Trudel, « Jacques Cartier (1491-1557) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval / University of Toronto, 1966, p. 171-177.
- 10 André Thevet, *La cosmographie universelle d'André Thevet, cosmographe du Roy*, Paris, Guillaume Chaudiere, tome 2, 1575, p. 1014.
- 11 André Thevet, *Le grand insulaire et pilotage d'André Thevet, Angoumois, cosmographe du Roy, dans lequel sont contenus plusieurs plants d'isles habitées et deshabitées et description d'icelles*, 1586, Bibliothèque nationale de France (BnF), Département des manuscrits, Français 15452, f° 151-154.
- 12 Charles A. Martijn, « Gepèg (Québec) : un toponyme d'origine micmaque », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXI, n° 3, 1991, p. 54.
- 13 Guillaume Levasseur, [carte de l'océan Atlantique] / A Dieppe Par Guillemme Levasseur, le 12 de Juillet 1601, BnF, Département des cartes et plans, CPL GE SH ARCH-5.
- 14 Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval*, Québec, Geo.-E Desbarats, 1870, tome II, p. 3.
- 15 Charles-Honoré Laverdière, *op. cit.*, tome VI, p. 103-104.
- 16 *Relation* (1649-1650), dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burrows Bros & Co., 1896-1901, vol. 35, p. 274.
- 17 *Relation* (1651-1652), JR, vol. 37, p. 232-234. Cité par Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 510.
- 18 *Relation* (1661-1662), JR, vol. 47, p. 220-240. Cité par Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 518.
- 19 Louis Nicolas, *Histoire naturelle des Indes Occidentales*, BnF, manuscrit, Français 24225, f° 119-122.
- 20 Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 507-525.
- 21 Lettre de Frontenac au Ministre, 12 novembre 1674, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives des Colonies, MG1, série C11a, vol. 4, f° 84.
- 22 Privilège de la pêche au marsouin blanc et du loup-marin à l'île Anticosti accordé à Groseillers et Radisson pour 20 ans, 6 avril 1676, BAC, Collection Margry, MG7-IA3.
- 23 Convention de société entre François Guyon Desprez et Médard Chouart Desgroseillers, 8 juin 1677, BAnQ, minutier Pierre Duquet de Lachesnaye, CN301,S95.
- 24 Arrêt accordant une année de temps à Médard Chouart Desgroseillers pour se retirer devant Sa Majesté pour les fins de sa requête relative à la pêche du marsouin blanc dans le fleuve Saint-Laurent et celle du loup-marin dans l'île d'Anticosti durant 20 années, 21 mars 1678, BAnQ, TP1,S28,P1916.
- 25 Acte de concession par la Compagnie de la Nouvelle-France à Louis Jolliet, demeurant à Québec, de l'île d'Anticosti, située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, en titre de fief et seigneurie, mars 1680, BAnQ, E1,S4,SS1,D142,P1 et TP1,S36,P188.
- 26 Jean-Baptiste-Louis Franquelin, *Carte du grand fleuve St Laurens dressée et dessinée sur les memoires et observations que le Sr. Jolliet a tres exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages pendant plusieurs années*, 1685, BnF, Cartes et plans, Ge SH 126-1-3. Reproduite dans Raymonde Litalien et al., *La mesure d'un continent*, Québec, Septentrion, 2007, p. 197. Voir BAC, NMC16686.
- 27 Mémoire de Louis Jolliet à Denonville concernant ses pêcheries de Mingan et d'Anticosti [1686-1688], BAC, Archives des Colonies, C11a, vol. 36, f° 393.
- 28 Obligation de Louis Jolliet d'Anticosti et Claire Bissot, son épouse, de la ville de Québec, à François Pachot, marchand bourgeois, de la ville de Québec, 31 mars 1695, BAnQ, minutier Louis Chambalon, CN301,S58. Voir Mario Mimeault, « La famille Louis Jolliet à Anticosti et à Mingan », dans *Gaspésie*, vol. XXVII, n° 2 (106), juin 1989, p. 32-38.
- 29 Obligation de Louis Jolliet et Claire Bissot, son épouse, à Jean Gobin, marchand de la ville de Québec, 18 mars 1700, BAnQ, minutier Louis Chambalon, CN301,S58.
- 30 Louis Jolliet, *Entrée de la Rivière de Canada*, 1698, BnF, Cartes et plans, Ge SH 125-4-1. Carte reproduite dans Joseph Schmitt, *Monographie de l'île d'Anticosti (golfe Saint-Laurent)*, Paris, Librairie scientifique A. Hermann, 1904, p. 26.

- 31 Délaissement de commerce de Mingan et Anticosti par Claire Bissot, veuve de Louis Jolliet, à Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancourt, ses fils, 11 mars 1701, BAnQ, minutier Michel Lepaillleur de LaFerté, CN301,S183.
- 32 Mario Mimeault, « La famille Louis Jolliet à Anticosti et à Mingan », dans *Gaspésie*, vol. XXVII, n° 2 (106), juin 1989, p. 32-38.
- 33 Aveu et dénombrement de l'île d'Anticosti et des îles de Mingan par les héritiers de Louis Jolliet, 18 avril 1725, BAnQ, E1,S4,SS3,P165.
- 34 Bail à ferme de l'exploitation de pêche, de chasse et traite avec les Sauvages de Mingan par Charles Jolliet, demeurant à Mingan, à François Havy et Jean Lefebvre, négociants de la ville de Québec, 12 septembre 1737, BAnQ, minutier Claude Barolet, CN301,S11.
- 35 Obligation de Charles Jolliet d'Anticosti et Jeanne Lemelin, son épouse, à Joseph Fleury de Lagorgendière, 30 septembre 1743; obligation de Charles Jolliet d'Anticosti et Jeanne Lemelin, son épouse, à Jean-Louis Volant de Hautebourg, 15 octobre 1743; BAnQ, minutier Claude Barolet, CN301,S11.
- 36 Convention de bail de Louis Volant d'Hautebourg, 11 septembre 1748 (BAnQ, P1000,S3,D2077).
- 37 Emmanuel Crespel, *Voies du R. P. Emmanuel Crespel dans le Canada et son naufrage en revenant en France*, Francfort sur le Meyn, 1742.
- 38 H. T. Holman, « William Wright », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/ University of Toronto, 2003, p 961-963.
- 39 Thomas Wright, « A Description of the Island of Anticosti », *The Gentleman's Magazine*, vol. 38, 1768, p. 63-65.
- 40 Mémoire de Jacques de Lafontaine au gouverneur James Murray, été 1763, BAC, Colonial Office 42, vol. 1, f° 332.
- 41 Déclaration des notables de la ville de Québec en faveur des héritiers de l'île d'Anticosti, 4 novembre 1766, BAnQ, minutier Jean-Antoine Saillant de Collégien, CN301,S248.
- 42 Bail à ferme de la seigneurie des îles et des îlets de Mingan et de la seigneurie de l'île d'Anticosti par les héritiers de Claire Jolliet et de Jacques de Lalande, à Thomas Dunn et William Grant, 18 octobre 1771, BAnQ, minutier Jean-Claude Panet, CN301,S207.
- 43 Accord et convention entre William Grant, Thomas Dunn et Peter Stuart, 12 décembre 1789, BAnQ, minutier Pierre-Louis Descheneaux, CN301,S83.
- 44 Lease by William Grant, Peter Stuart and Thomas Dunn, to the firms of McTavish, Frobisher and Company, 9 septembre 1803, BAnQ, minutier John Gerbrand Beek, CN601,S29.
- 45 *Island of Anticosti. Description of, and interesting particulars in relation thereto*, november 1842, Québec, T. Cary & Co., 1842, p. 5-11.
- 46 Inventaire des biens de William Grant, 7 novembre 1805, BAnQ, minutier Félix Têtu, CN301,S262.
- 47 Mémoire de John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, à Son Excellence James Henry Craig, 25 avril 1808, BAC, RG4 A1, vol. 98, f° 30899-30902. Une photocopie du document se trouve dans le fonds Gaumont, BAnQ, P885, 2007-08-024\25, dossier 3.
- 48 *Courrier de Québec*, 30 avril 1808, p. 118.
- 49 Notes sur l'état de l'isle d'Anticosti pour servir à la maison de la Trinité, vers 1808, BAnQ, P758,S3,SS1, boîte 5, dossier 4. Cette photocopie est vraisemblablement extraite des archives de la Trinity House de Québec (Port de Québec), section III - C1 - Aides à la navigation, Dépôt de provision, C.1 Ellis Bay.
- 50 Baptême de Marguerite Beaudoin, Notre-Dame-de-Québec, 9 décembre 1799. L'enfant est née le 4 mai 1799 à la baie des Esquimaux.
- 51 Baptême d'Angélique Beaudoin, Notre-Dame-de-Québec, 31 juillet 1803, à l'âge de 14 mois. L'enfant serait née en mai 1802 à l'île d'Anticosti.
- 52 Bail à ferme du poste de Jupiter, par Keable Sarjeant, agissant pour John Richardson, exécuteur testa-
mentaire de William Grant, à Joseph Beaudoin, 25 mai 1807, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 53 Engagement d'Antoine Rémillard, charpentier de navire, à Joseph Beaudoin, 25 mai 1807, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 54 Vente par le Shérif du district de Québec, à la poursuite de Patrick Langan contre William Grant, 30 juillet 1808, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116, dépôt le 28 mai 1834.
- 55 Concession de Thomas Dunn, Patrick Langan et Jane Stuart veuve de Peter Stuart, seigneurs de l'île d'Anticosti, à Joseph Beaudoin, habitant de l'île d'Anticosti, 29 octobre 1808, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 56 Vente d'une goélette par François Lizotte et Benjamin Lévesque, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'île d'Anticosti, 21 septembre 1816, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 57 Engagement de Joseph Halé, de Jean Paradis, de Pierre Lafontaine et de Firmin Douairon, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'endroit nommé Jupiter en la partie sud de l'île d'Anticosti, 26 septembre 1817, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 58 Engagement de François Ponsy, navigateur de Québec, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'île d'Anticosti, 8 octobre 1817, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 59 Marché entre Antoine Hamel, maître pêcheur du poste nommé Jupiter sur l'île d'Anticosti; et Urbain Quessy et Fabien Fugère, navigateurs, 20 novembre 1821, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 60 Bail de Charles-William Grant, coseigneur de la seigneurie d'Anticosti, à Antoine Hamel, chasseur et pêcheur, du poste Jupiter, sur la terre ci-devant de Joseph Beaudoin, 12 février 1822, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 61 Procès Antoine Hamel versus Jean-Olivier Brunet, 1829, BAnQ, TL18,S2,SS1, boîte 327, dossier 368.

- 62 Voir contrats d'engagement, 21 mai 1822, 1^{er} juillet 1823, 5 juillet 1824, 3 août 1825, 30 octobre 1826, 27 mai 1828, 28 mai 1828, 2 juin 1828, 29 juillet 1829, 13 septembre 1830, 4 octobre 1832, 31 août 1833, 2 septembre 1833, 17 octobre 1834, 23 octobre 1834, 7 novembre 1835, 26 juillet 1838, 8 août 1838, 16 août 1838, 17 août 1838 et 18 août 1838, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 63 Lettre du Lieutenant F.-H. Baddeley, R. E. aux Commissaires, accompagnant son Journal, *Appendice des journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada*, session 1835-6, p. BB-133.
- 64 Bail à ferme de Henry George Forsyth, se portant fort de Charlotte Langan, son épouse, coseigneuse de l'île d'Anticosti, à Antoine Hamel, 29 septembre 1832, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 65 Antoine Hamel figure sur la liste des *warrants* adressés au Receveur général publié en 1848-1849. Il aurait reçu la somme de 25 livres à titre de salaire comme gardien du dépôt à provision de la rivière Chaloupe en 1847, *Appendice du huitième volume des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, 1848-9, p. A-44.
- 66 Concession de Thomas Dunn, Patrick Langan et Jane Stuart veuve de Peter Stuart, seigneurs de l'île d'Anticosti, à Jacques Duchesneau, 29 octobre 1808, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16. L'acte est absent du greffe sous le numéro 1149.
- 67 Vente de Jacques Duchesneau, chasseur et pêcheur de la grande baie de l'Ouest dans l'île d'Anticosti, et Marie-Louise Brunet, son épouse, à Joseph Roy, habitant de l'île d'Anticosti, 18 août 1814, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 68 Vente de Joseph Roy, ci-devant habitant de l'île d'Anticosti, à Isaac Delisle et Edward Price, navigateurs de Québec, 25 août 1820, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 69 Liste des Officiers du Gouvernement pour les Appointements et Allouances desquels il n'a point été expédié de Warrants, entre le 1^{er} mai et le 31^e Octobre 1822, *Appendice du XXXII^e volume des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, p. H-7.
- 70 Vente d'Isaac Delisle à Louis-Olivier Gamache, 24 mai 1823, BAnQ, minutier Charles Huot, CN601,S210. Acte manquant inscrit au répertoire du notaire Huot.
- 71 Mario Mimeault, « Louis-Olivier Gamache, le sorcier de l'île d'Anticosti », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XVIII, n^o 1 (46), janvier 1995, p. 13-18. Voir aussi « Louis-Olivier Gamache, témoin et artisan du développement régional », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XVIII, n^o 2 (47), juin 1995, p. 3-10.
- 72 Procuration de Louis Gamache à Jean-Olivier Brunet, 3 juin 1824, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 73 Voir contrats d'engagement, 9 novembre 1824, 15 novembre 1825, 17 août 1826, 31 août 1827, 6 juin 1828, 29 juillet 1829, 19 septembre 1829, 27 mai 1830, 3 juin 1830, 30 octobre 1830, 13 juin 1831, 10 septembre 1831, 15 septembre 1831, 21 septembre 1831, 4 novembre 1831, 10 novembre 1831, 12 novembre 1831, 14 novembre 1831, 3 juillet 1832, 6 juillet 1832, 7 juillet 1832, 30 octobre 1832, 18 juin 1833, 22 octobre 1834 et 14 novembre 1845, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 74 Vente de Pierre Lelacheur, voyageur récemment arrivé de l'île d'Anticosti, à Louis Gamache, commerçant de la baie du Ouest, 20 mai 1828, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 75 Bail de Henry George Forsyth, se portant fort de Charlotte Langan, son épouse, et des autres coseigneurs de l'île d'Anticosti, à Louis-Olivier Gamache, 26 juillet 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 76 Richard H. Bonnycastle, *The Canadas in 1841*, London, Henry Colburn, publisher, 1841, vol. 2, p. 252.
- 77 Jean-Baptiste-Antoine Ferland, *Gama-che ou le sorcier d'Anticosti*, 1858, p. 4-5. Voir aussi J.B.A. Ferland, *Louis Gamache : Le Labrador*, Québec, Imprimerie générale A. Côté, 1877, p. 23-28.
- 78 Bail à ferme du poste de la Belle-Baie par Jean Bélanger, pour John Richardson, curateur de la succession de William Grant, à Olivier Godin, 8 mai 1816 (BAnQ, minutier Pierre Gagnon, CN301,S107).
- 79 Joseph Aref dit Lamoureux, généralement connu sous le nom de Joseph Ekatatshishikueskum, baptisé à Mingan le 29 mai 1778, fils de Thomas Kaitikutimish et de Marie-Françoise Pemiskau, se marie à Mingan le 12 juin 1797 à Agathe Peshabanukueu.
- 80 Philippe Sauvageau, généralement connu sous le nom de Philippe Uishtau, baptisé le 24 juillet 1787 à Tadoussac, fils de Laurent Shabaju et de Marguerite Utshimaskueu, se marie à Tadoussac le 20 juillet 1805 avec Marie-Adélaïde Matshiragan.
- 81 Rex vs Olivier Goddin, 20 août 1818, BAnQ, TL31,S1,SS1, dossier 41534.
- 82 Rex vs Olivier Godin, 20 août 1818, BAnQ, TL31,S1,SS1, dossier 41535.
- 83 Engagement de Martin Danford, d'Édouard Drouin et de Cyriac Buckle, à Olivier Gaudin, pêcheur de la Belle-Baie sur l'île d'Anticosti, 9 octobre 1820, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 84 Liste des Officiers du Gouvernement pour les Appointements et Allouances desquels il n'a point été expédié de Warrants, entre le 1^{er} mai et le 31^e Octobre 1822, *Appendice du XXXII^e volume des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, p. H-7.
- 85 Vente de Jean-Olivier Godin, navigateur de la Belle-Baie sur l'île d'Anticosti, à Jean-Olivier Brunet, marchand de Québec, 12 novembre 1828, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 86 Charles Guay, *op. cit.*, p. 131-140.
- 87 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Léger Lambert, 22 mars 1831, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.

- 88 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Louis Gamache, fils et John Clark, 10 mai 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 89 Bail à ferme de Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de William Grant, à Frédérick et Hippolyte Rolette, 12 août 1816, BAnQ, minutier Pierre Laforce, CN301,S147.
- 90 Désistement de Frédérick et Hippolyte Rolette, à Pierre Lefrançois, 20 mai 1817, BAnQ, minutier Charles Huot, CN601,S210.
- 91 Transport de Marie-Louise Jourdain, veuve de Pierre Lefrançois, à Louis Gamache, 12 novembre 1825, BAnQ, minutier Louis Panet, CN301,S208.
- 92 Bail à ferme de Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de William Grant, à Antoine Rémillard et à Antoine Hamel, 10 septembre 1816, BAnQ, minutier Pierre Laforce, CN301,S147.
- 93 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Donald McGowan, 1^{er} décembre 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 94 Déposition d'Antoine Hamel, pêcheur de l'île d'Anticosti, à l'encontre de Donald McGowan, de l'île d'Anticosti, pour menaces, BAnQ, TL31, S1,SS1, dossiers 78023-78025.
- 95 Sommation d'Antoine Hamel, pêcheur et chasseur du poste de Jupiter, à Henry George Forsyth et Donald McGowan, 29 octobre 1836, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 96 *Lease of George Okill Stuart, advocate of Quebec, attorney of Thomas Dunn and William Dunn, both of Inglewood, comty of Berk, England, and acting for Henry George Forsyth, of Quebec, and James Leslie, of Montreal, and John Stewart, of Québec, for heirs of late Peter Stuart, to William Corbet, merchant of Quebec, 24 août 1844, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN301,S67.*
- 97 *Lease of George Okill Stuart, advocate of Quebec, attorney of Thomas Dunn and William Dunn, both of Inglewood, comty of Berk, England, and acting for Henry George Forsyth, of Quebec, and James Leslie, of Montreal, and John Stewart, of Québec, for heirs of late Peter Stuart, to William Corbet, merchant of Quebec, 10 novembre 1847, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN301,S67.*
- 98 *Copartnership between William Corbet and Robert Setter, 13 avril 1848, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN601,S67.*
- 99 Journal du poste de Mingan, Hudson Bay Company Archives (HBCA), bob. 1M81, B132/a/2, 14, 24 et 30 juillet 1851, f^o 5-6.
- 100 Journal du poste de Mingan, HBCA, bob. 1M82, B132/a/3, 26 et 28 mai 1859, f^o 72-73.
- 101 Vente de Firmin Lévesque, tuteur des enfants mineurs de Louis-Olivier Gamache, à Mathilda Maria Orkney, épouse séparée des biens de William Corbet, 10 septembre 1860, BAnQ, minutier Philippe Huot, CN301,S350.
- 102 Recensement de 1861, BAC, Canada Est, district de Saguenay, sous-district de l'île d'Anticosti, f^o 129. En 1861, huit familles sont recensées sur l'île d'Anticosti, dont trois chefs de ménage occupent un poste de gardien de phare (population totale de 67 personnes).
- 103 Recensement de 1871, BAC, Canada, province de Québec, district de Labrador, sous-district d'Anticosti.
- 104 *Prospectus Anticosti Company of Canada, 1872, 34 pages.*
- 105 Donald McKay, *Anticosti : Le paradis retrouvé*, Montréal, Éditions La Presse, 1983, p. 44-55.
- 106 Rapport de Joseph Bureau à Jules Despechers, France, ministère Énergie Ressources naturelles, carnet d'arpentage, rapport d'exploration, chemise divers, 6-3-3, 1895.
- 107 Charles Guay, *op. cit.*, p. 279-283.
- 108 Rémy Gilbert, *Mon île au Canada : Anticosti et son histoire sous Henri Menier (1895-1913)*, Québec, Éditions GID, 2013, p. 82-122.
- 109 Joseph Schmitt, *Monographie de l'île d'Anticosti (Golfe Saint-Laurent)*, Paris, Plon-Nourrit, 1904, 370 p.
- 110 Georges Martin-Zédé, *L'île ignorée : journal de l'île d'Anticosti, 1895-1926*, s.l., s.n., 1938, 2 vol., 520 p.

Une mère en pleurs

Jean MARCOUX, MD¹

L'année 2016 marque le centenaire de la bataille de la Somme. Survenue durant la Première Guerre mondiale, environ 600 000 personnes, dont plus de 24 000 Canadiens, sont décédées ou disparues lors de cette bataille². Le texte qui suit veut à la fois rendre hommage à une dame de Rimouski dont la vie a été particulièrement tragique, tout en soulignant les angoisses que cette guerre a pu susciter chez les mères, les familles, voire les communautés qui ont dû faire face à la disparition d'un des leurs au champ d'honneur.

* * *

L'origine de cet article remonte à la veille de Noël 1975, lorsque mon épouse Cécile et moi tenions compagnie à ma grand-mère octogénaire pendant que le reste de la famille assistait à la messe de minuit. Pressée par nos questions, elle nous raconta plusieurs anecdotes de son enfance à Rimouski. L'une d'entre elles concernait son père, le Docteur Pierre Alexandre Gauvreau, issu d'une famille bien en vue de la région et décédé prématurément en 1897, à l'âge de trente-neuf ans. Une autre anecdote concernait son grand-père maternel, l'un des premiers dentistes au Québec, qui avait « inventé » un médicament pour soulager le mal de dents. Ces révélations auraient dû susciter en moi un tas de questions. D'où



Clara Gauvreau, photographe inconnu, probablement 25 février 1916 (collection de l'auteur).

venait ce grand-père? Où avait-il fait ses études? Quel était le nom du médicament qu'il avait inventé? J'étais dans la trentaine à l'époque et les histoires de famille datant de plusieurs générations ne m'intéressaient guère. Je lui ai cependant demandé le nom de ce grand-père. « Pourtier », m'a-t-elle répondu, « Michel Pourtier ». La conversation changea et fut aussitôt oubliée.

En 2010, peu avant que ma mère ne s'éteigne, j'ai fouillé dans les boîtes de photos qu'elle avait accumulées au cours des années. J'y ai trouvé une photo de ma

grand-mère avec son premier-né, Charles-Henri, né en 1912, entourée de sa mère et de sa grand-mère, la fille et la veuve du Dr Michel Pourtier. Le cliché venait du studio de L. O. Vallée de Rimouski. Ce photographe de grande réputation à l'époque avait épousé la belle-sœur de mon arrière-grand-mère. Photo en main, j'ai senti naître en moi un désir d'en connaître davantage sur mon arrière-arrière-grand-père. Au cours des six dernières années, à examiner des archives publiques et privées, des actes notariés, des articles de journaux et de revues, et d'autres documents, j'ai découvert l'histoire captivante de cet homme brillant et renommé au 19^e siècle, mais tombé dans l'oubli aujourd'hui. C'est aussi dans ce contexte que j'ai découvert l'histoire qui suit, celle de sa fille Clara, mon arrière-grand-mère.

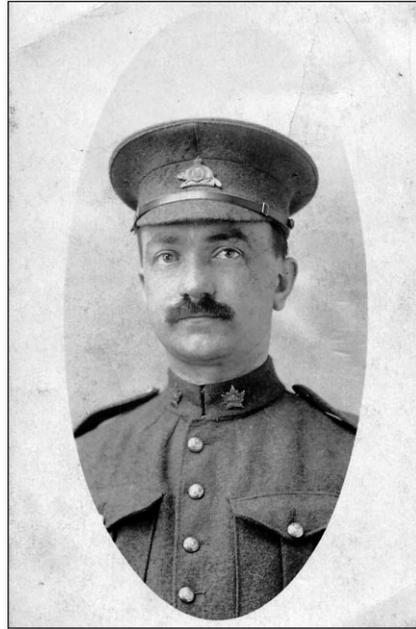
* * *

Clara Pourtier est née à New York (Manhattan) en 1855³. Elle était la fille du Dr Michel Pourtier, dentiste, et de Julie Vardon, deux immigrants récemment arrivés de France. Quand elle eut six ans, Clara, qui avait maintenant un petit frère, Edmond, né en 1857, déménagea à Québec avec sa famille. Clara grandit dans un grand appartement comprenant les étages supérieurs et le grenier d'un édifice de trois étages de la rue Saint-Jean, sis à l'angle de la Côte du Palais⁴.

C'est également là que son père tenait son cabinet de dentiste, dans le secteur Haute-Ville de Québec, près de la basilique-cathédrale, de l'Hôtel-Dieu et du parlement, où habitait la classe aisée de Québec.

On ne sait rien de ses années d'études, mais les habitudes du temps voulaient que les filles soient éduquées chez les Ursulines. On sait cependant qu'elle jouait du piano. Son frère Edmond, un diplômé du Petit Séminaire de Québec, fit ses études de base à la Faculté de médecine de l'Université Laval⁵, avant de se diriger vers l'art dentaire. Comme toutes ces écoles étaient situées tout près de la demeure des Pourtier, on peut présumer que frère et sœur ont partagé leurs repas en famille jusqu'au mariage de Clara.

Le samedi 20 novembre 1880, Clara Pourtier épousa, dans la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec, Pierre Alexandre Gauvreau, récemment diplômé de la Faculté de médecine de l'Université Laval, où il avait été confrère d'Edmond⁶. Un mariage dans la cathédrale de Québec, un samedi de surcroît, était généralement un événement social. Si la liste des invités au mariage n'a pu être retrouvée, le nombre d'ajouts aux avoirs de Clara Pourtier, maintenant Gauvreau, dans le contrat de mariage, laisse supposer qu'il y avait plus d'une centaine d'invités présents, la plupart bien nantis⁷. Peu après, le couple déménagea à Rimouski, ville natale de Pierre Alexandre, où sa famille était bien connue. Il débuta sa pratique médicale, devint officier de la quarantaine⁸ et fut nommé coroner du district⁹. La vie était belle.



Edmond Gauvreau, carte postale adressée par Edmond Gauvreau à son beau-frère, M. P. E. Gagnon, 19 mai 1915 (collection de l'auteur).

Les choses n'allaient pas si bien pour Edmond, le frère de Clara. Celui-ci avait épousé Elmire Chlotilde Carrier, de Lévis, le 31 mai 1884¹⁰. Il semble que la vie conjugale ne lui plut pas, car, le 29 août 1884, en présence de sa jeune épouse, Edmond déposa 60 grains (« près de 4 grammes ») de poudre de morphine dans un verre d'eau. Il leva son verre et dit « c'est fini », puis avala le contenu d'un seul coup. Quelques minutes plus tard, il était mort¹¹.

Clara a sûrement éprouvé un terrible chagrin et pleuré abondamment le décès de son frère unique. De plus, elle se sentait probablement coupable de demeurer si loin à un moment où son frère aurait probablement eu besoin d'elle. À l'époque, Clara était enceinte de son premier enfant et,

à sa naissance, le 13 décembre 1884, elle le nomma Edmond. Son second fils, Charles Auguste, est né en 1888; il fut suivi de Corinne en 1890, de Lucie en 1893, d'Arthur en 1895 et de Séraphin en 1896. Arthur décéda à l'âge de 10 mois¹², assurément un autre triste moment de la vie de Clara.

Le 15 mars 1897, c'est au tour de son mari, Pierre Alexandre, de mourir après quelques mois de maladie¹³. Clara avait maintenant cinq enfants : Edmond, 12 ans, Charles Auguste, neuf ans, Corinne, sept ans, Lucie, trois ans et Séraphin, trois mois. Quatre ans plus tard, le recensement canadien de 1901 indique que Clara vivait avec ses cinq enfants et deux domestiques. Edmond avait maintenant 16 ans et il y a tout lieu de croire que Clara lui ait demandé, à contrecœur, de quitter l'école et de travailler pour l'aider à faire vivre la famille.

Le recensement de 1911 offre un portrait différent. La maisonnée de Clara comprenait alors Charles Auguste, 22 ans (gradué du Séminaire de Rimouski en 1909¹⁴), Lucie, 17 ans et Séraphin, 14 ans, ainsi que sa mère, Julie Pourtier, 78 ans, maintenant veuve et déménagée à Rimouski, probablement pour aider aux finances familiales. Aucune mention des domestiques. Edmond travaillait soit à Québec, soit à Montréal, et Corinne, qui avait épousé Paul Émile Gagnon, vivait à Québec.

En avril 1915, Edmond annonça à sa mère qu'il s'était enrôlé dans le Corps expéditionnaire canadien pour aller combattre les Allemands¹⁵. On peut imaginer l'état d'esprit de Clara en

apprenant une telle nouvelle. La possibilité d'aider sa mère financièrement a assurément pesé lourd dans sa décision de s'enrôler. De son salaire mensuel de 34 dollars, 15 sont versés directement à Clara. De plus, la mère-veuve d'un volontaire non marié reçoit 20 dollars additionnels par mois comme indemnité de séparation. Cette somme totale de 35 dollars par mois était certainement supérieure au montant qu'Edmond pouvait offrir à sa mère avec un salaire de « commis » à Montréal.

On ne sait pas à quel moment Clara a vu son fils aîné pour la dernière fois. On sait cependant que le 22^e Bataillon canadien-français nouvellement formé a quitté Montréal par train le 12 mars 1915 pour Amherst en Nouvelle-Écosse¹⁶. Edmond les a probablement rejoints peu après son enrôlement. A-t-il pu s'arrêter à Rimouski en route? Le Bataillon s'est entraîné à Amherst jusqu'au 19 mai 1915. Ce jour-là, Edmond a posté une photographie de lui en uniforme à ses parents et amis. Le lendemain, le 20 mai 1915, le 22^e Bataillon s'embarquait à Halifax sur le *S.S. Saxonnia* en direction de l'Angleterre¹⁷. Beaucoup de ses passagers, victimes de l'ennemi, n'allaient jamais revoir le Canada.

En 1916, Julie Pourtier était décédée depuis quelques mois¹⁸. Pour sa part, Charles-Auguste était devenu comptable, s'était marié et avait déménagé à Jonquière. Clara était allée vivre avec lui. L'année 1916 est aussi celle au cours de laquelle Edmond fut tué à Courcellette, en France. Sa mort survient précisément le 16 septembre, lors de la bataille où le 22^e Bataillon canadien-français s'est si bien illus-



Pierre tombale d'Edmond Gauvreau, Serre Road Cemetery # 1, Pas-de-Calais, France (collection de l'auteur).

tré, mais au prix d'énormes pertes. Ce n'est que le 29 septembre que Clara reçut, à Jonquière, le funèbre télégramme qui lui avait d'abord été adressé à Rimouski : « Regrette sincèrement vous annoncer 62196 soldat Edmond Gauvreau, infanterie, officiellement rapporté disparu le 16 septembre 1916. Détails suivront dès que reçus. (Signé) Officier en charge des registres¹⁹. »

Pleurer et prier, prier et pleurer, c'est tout ce qu'une mère peut faire en pareilles circonstances. Quelques semaines plus tard, Charles Auguste écrivit à son oncle J. C. (Charles) Gauvreau, qui était chef de police de Rimouski. Voici sa missive :

Jonquière, 1 nov. 1916

Mon cher oncle,

Ma tante Carry a dû t'apprendre la triste nouvelle au sujet de

notre pauvre Edmond... Je t'assure que c'est un rude coup pour maman. Elle fait pitié à voir. Elle me disait hier qu'on la saignerait à tous les membres et qu'elle ne souffrirait pas plus. Pauvre mère; elle était si certaine de le revoir.

Bien que le département l'annonce comme disparu depuis le 16 septembre, je suis convaincu qu'il est mort. Il a peut-être été réduit en charpie par un obus ou enseveli sous les décombres des tranchées. Que sais-je?

CHS-AUG

Cette lettre, ainsi que les renseignements suivants, proviennent d'un article paru dans *Le Progrès du Golfe* le 3 novembre 1916, intitulé « Encore un des nôtres disparu – Mort ou prisonnier ». L'article se termine par ce qui semble être une notice nécrologique, bien qu'Edmond avait alors officiellement le statut de « disparu » :

Edmond Gauvreau était au front depuis le 7 septembre 1915.

Il était âgé de 31 ans.

Il a reçu son éducation d'abord chez les SS. de la Charité à Rimouski, sa ville natale, puis au Séminaire de cette ville. Après avoir occupé différentes positions à Québec et à Montréal, c'est dans la métropole qu'il s'enrôla l'an dernier. Sa mère, Mme. Vve. Pierre Gauvreau, son frère Chs.-Auguste, de Jonquière, ses sœurs Mad. P. E. Gagnon, de Québec, et Melle Lucie lui survivent²⁰. Le disparu était le neveu du Dr. Joseph Gauvreau, registraire du Collège des Médecins, à Montréal, de M. J.-C. Gauvreau, chef détective de Rimouski, de Madame L.-O. Vallée, et de Melle Adèle Gauvreau de

notre ville. A la famille éprouvée par cette douloureuse disparition, nous offrons nos plus sincères sympathies.

L'oncle J. C. Gauvreau décida de tenter d'obtenir des nouvelles de son neveu. Le 12 novembre 1916, il écrivit aux autorités militaires et policières de l'ennemi, entre autres au commissaire de police de Berlin, le Major Von Schwerin. L'officier allemand reçut, malgré les difficultés de communications, la lettre de Gauvreau et y répondit brièvement en disant qu'on était absolument incapable de fournir des nouvelles concernant Edmond Gauvreau. Cette lettre datée du 15 janvier 1917 est finalement parvenue à l'oncle J. C. Gauvreau le 31 août suivant, par l'entremise de M. Albert Nordheimer, consul général de Hollande à Toronto²¹.

Le 14 septembre 1917, *Le Progrès du Golfe* écrivait : « La réponse des autorités teutonnes a donc pris sept mois à se rendre à son destinataire de Rimouski. D'où l'on peut conclure avec certitude que les alarmes de la famille d'Edmond Gauvreau étaient justifiées et que le vaillant soldat de Rimouski a payé de sa vie son dévouement à la cause des Alliés ».

Le 31 août 1917, les autorités canadiennes ont finalement modifié le statut officiel d'Edmond Gauvreau, faisant passer celui-ci de « disparu » à « tué au combat²² ». Clara continua de percevoir les indemnités de 35 dollars par mois du gouvernement canadien jusqu'à la fin de novembre 1917, date où une pension militaire de 20 dollars par mois lui fut accordée²³ pour le sacrifice de son garçon. Elle demeura chez son fils Charles-

Auguste jusqu'à un âge avancé, puis dans un foyer pour personnes âgées à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, où elle s'est éteinte le 27 octobre 1950, à l'âge de 95 ans et 8 mois²⁴.

* * *

Combien de milliers de mères, il y a un siècle, ont, tout comme Clara, versé des rivières de larmes à la perte d'un fils dans cette guerre insensée? Et combien de familles ont, tout comme les Gauvreau, éprouvé de l'angoisse et du chagrin à la disparition d'un des leurs? Si l'on se fie au titre de l'article du *Progrès du Golfe*, « Encore un des nôtres disparu », il semble bien que l'anxiété et le deuil étaient des sentiments qui dépassaient largement les familles affligées et touchaient l'ensemble de la communauté rimouskoise.

Notes

- 1 Né à Québec, Jean Marcoux est diplômé en médecine de l'Université Laval. Spécialiste en allergologie, il a exercé sa profession à Québec de 1970 à 1977 et à Houston, au Texas, de 1977 à 2007. Maintenant retraité, il se passionne pour l'histoire et a notamment publié les fruits de ses recherches dans le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* et dans la revue *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec.
- 2 Musée canadien de la guerre, « Le Canada et la Première Guerre mondiale – Courcelette ». [En ligne], [http://www.museedelaguerre.ca/premiereguerremondiale/histoire/batailles-et-combats/batailles-terrestres/courcelette/]. (Consulté le 21 septembre 2016).
- 3 « Schedule 1. Free inhabitants in 2nd dist. 8th Ward, in the county of New York, State of New York », United States Census, 1860, p. 260. Pour la maisonnée « Portierre », on énumère dans le recensement les individus suivants : « Michael Portierre, Dentist », originaire de France et âgé de 25 ans (il avait en fait 33 ans), Clara (Julie), aussi de France et âgée de 26 ans (elle en avait 28), Clara née à New York et âgée de cinq ans, ainsi qu'Emma, une autre fille de trois ans, née elle aussi à New York. Il y a visiblement eu un problème de traduction, qui explique que l'énumérateur ait noté « Emma » et non « Edmond », et que la famille Pourtier soit devenue « Portierre ».
- 4 Bail d'Olivier Coté au Dr Michel Pourtier (n° 4386), 6 février 1864, BANQ-Q, CN301,S350, greffe du notaire Philippe Huot.
- 5 Université Laval, *Annuaire général de l'Université Laval pour l'année académique 1877-78*, Québec, l'Université, 1878, p. 21.
- 6 *Ibid.*, p. 20.
- 7 Contrat de mariage entre Pierre Gauvreau et Clara Pourtier (n° 8380), 20 novembre 1880, BANQ-Q, CN301, S350. Comme c'était la coutume à l'époque, Pierre Gauvreau et Clara Pourtier se sont mariés en séparation de biens et tous les meubles et avoirs de Clara furent répertoriés sur une liste. En observant l'acte, on constate que cette liste a été rédigée en deux temps. Une première liste, qui se termine par « 1 piano cottage », a été rédigée par la même personne qui a dressé l'acte et qui a fait apposer la signature des parties. Puis, dans l'espace qui sépare cette première liste des signatures, une seconde a été ajoutée par un autre auteur après que le contrat ait été signé. Cette seconde liste est donc visiblement constituée des cadeaux de noce reçus après la passation du contrat. Cette liste comprend : « deux pots à eau argentés, 2 beurriers argentés, 5 pots à cornichons avec fourchettes argentées, 2 autres salières et 2 poivrière argenté, 1 porte bijoux argenté, 2 sucriers en cristal et argent, six couteaux à fruits argentés, six fourchettes argentées, six cuillères à soupe argentées, deux casse noisettes, deux aurceaux à serviettes argentées, une grande chaise en velours rouge avec crachoir argenté et une petite table en noyer noir, une bibliothèque en acajou vitrée, un canapé en [adonne?], une commode imitée en frêne, une horloge nikellé, un réveille-matin nikelé, un tapis de salon, un tapis de sale à dîner, deux chaises berçantes en bois, une armoire de cuisine, un bateau de cuisine, un fer à repasser patenté, 6 chaises en bois, une table de cuisine, un sett de vaisselle en pierre, deux doz. couteaux, deux doz. fourchettes, deux doz. cuillères, un sett à thé en porcelaine, un do. à déjeuner, 3 doz. de verres, six lampes, une table à ouvrage couverte en drap rouge, deux crachoirs en porcelaine. »
- 8 « Order-in-council, Ottawa. Appointing Dr. Gauvreau Quarantine Inspector at Rimouski », 24 juillet 1885, BAC, RG17, vol. 448, dos. 48881. Un salaire de 10 \$ est attribué par cette commission.
- 9 « Obituaire », *Le Courrier du Canada*, 16 mars 1897, p. 4.
- 10 Mariage de Louis Edmond Pourtier et Clothilde Elmire Carrier, 3 juin 1884. Complément aux mariages de Notre-Dame-de-Lévis. [En ligne], [worldvitalrecords.com].
- 11 Rapport du coroner A.-G. Belleau, 30 août 1884, BANQ-Q, TL31,S26,SS1 (1960-01-353 2319), Fonds Cour des sessions générales de la paix du district de Québec, dossier 51. Le dossier rapporte que le décès de Louis Edmond Pourtier, dentiste, 27 ans, est survenu à Québec le 29 août 1884. Le verdict du coroner est : « Suicide : absorption d'une dose trop forte de morphine ».
- 12 Inhumation de Joseph Arthur Pourtier Gauvreau, 8 janvier 1896, Registre de Rimouski, Cathédrale Saint-Germain, 1701-1813 (Drouin Collection). [En ligne], [ancestry.ca].
- 13 « Obituaire », *Le Courrier du Canada*, 16 mars 1897, p. 4.
- 14 Séminaire de Rimouski, *Index du Répertoire des anciens du Séminaire*, cours 40-49. [En ligne], [http://www.seminairerimouski.com/index_anciens4049.html].
- 15 Dossier militaire d'Edmond Gauvreau, matricule 62196, 16 et 17 avril 1915, BAC, RG150, versement 1992-93/166, boîte 3452 – 83. [En ligne], [http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-militaire/premiere-guerre-mondiale/premiere-guerre-mondiale-1914-1918-cec/Pages/item.aspx?IdNumber=408933].
- 16 Joseph Chaballe, *Histoire du 22^e Bataillon canadien-français*. Tome 1. 1914-1919, Montréal, Les Éditions Chanteclerc Ltée, 1952 p. 28.
- 17 *Ibid.*, p. 36.
- 18 « Mort de Mme M. Pourtier », *Le Progrès du Golfe*, 8 octobre 1915, p. 4.
- 19 « Encore un des nôtres disparu – Mort ou disparu », *Le Progrès du Golfe*, 3 novembre 1916, p. 4.
- 20 Soulignons que son frère Séraphin, qui demeurait à Québec, a été oublié de cette liste d'endeuillés.
- 21 « Aucune nouvelle d'Edm. Gauvreau », *Le Progrès du Golfe*, 14 septembre 1917, p. 4.
- 22 *Ibid.*
- 23 Dossier militaire d'Edmond Gauvreau, matricule 62196.
- 24 « Madame Pierre Alexandre Gauvreau (épouse de feu le Dr. Gauvreau), pensionnaire à L'Hôtel-Dieu depuis une huitaine d'années, s'est en allée vers le bon Dieu, riche de jours, 95 ans d'âge, et de mérites. Femme d'œuvres, amie des pauvres [...] » (« Journal des Sœurs du monastère de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi », 27 octobre 1950, Centre d'archives des Augustines du Québec).



VOICI UNE
DE NOS SALLES
DE CLASSE!

UNE AUTRE FAÇON
D'Étudier.

Les études de premier cycle en histoire à l'UQAR. Parcourez le terrain, faites l'histoire.

UQAR

- Baccalauréat spécialisé en histoire
- Majeure en histoire
- Mineure en histoire
- Certificat en pratiques et interventions culturelles

Rimouski, un milieu propice à la recherche et à la création en lettres.

- Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire
- Revue d'envergure internationale Tangence
- Laboratoire spécialisé en études littéraires, le Centre Joseph-Charles Taché
- Écrivains en résidence

UQAR



Chroniques

Vieux écrits

Les seigneuries du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Présentation de Maxime GOHIER¹

L'objectif de cette chronique est de publier des documents d'archives inédits ou oubliés illustrant des aspects méconnus de notre histoire régionale.

Dans ce numéro, nous entamons la publication de tous les actes originaux de concession des seigneuries du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Nous publions d'abord ceux des seigneuries du Bic et de Rimouski, puis nous poursuivrons avec les actes des autres seigneuries dans les prochains numéros.

Plusieurs de ces actes ont déjà été publiés, en partie ou en totalité, dans les *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851 ou dans l'Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*, publié par l'archiviste Pierre-Georges Roy entre 1927 et 1929. Ces transcriptions comportaient cependant plusieurs erreurs, manques ou ajouts. Nous présentons dans *L'Estuaire* les versions intégrales de ces actes de concession, dans des transcriptions révisées et conformes aux documents originaux.

Seigneurie du Bic

Titre de concession accordée à Monsieur de Vitré Conseiller²

Louis de Buade Comte de Frontenac Conseiller du Roy en ses Conseils, gouverneur, et lieutenant general pour Sa Majesté en Canada, Accadie, Isle de Terre Neuve, et autres pays de la France Septentrionale,

À tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut, Savoir faisons, que sur ce qui nous a esté représenté par le Sieur Charles Denis de Vitré Conseiller au Conseil souverain de ce pays, qu'il desireroit qu'il nous plus luy vouloir accorder en tiltre de fief, seigneurie, et justice deux lieux de front le long du fleuve Saint Lorens, du costé du sud, à prendre du milieu de la largeur de la riviere appelée Mitis, ou autrement des Isles Saint Barnabé, en montant ledit fleuve, et deux lieües de profondeur, avec l'isle du Bicq qui est vis à vis, pour y faire faire actuellement la pesche de harang, et autre poisson dans ledit fleuve audevant dedites deux lieües de front, mesme les defrichemens des terres, et y constrüire les batimens qui luy seront necessaires pour cette entreprise, laquelle ne peut estre que d'une tres grande utilité pour ce pays. Nous pour donner moyen audit Sieur de Vitré

d'executer ses bonnes intentions, et par son exemple porter d'autres personnes à faire le semblable, ce qui ouvrira le commercer des Isles de l'Amerique, et austres lieux ou le débit du poisson qu'on prendra se peut faire avantageusement. Avons en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté donné, accordé, et concedé, donnons, accordons, et concedons par ces presentes audit sieur Devitré deux lieües de front le long du fleuve Saint Laurens du costé du sud, à prendre du milieu de la largeur de la riviere appelée Mitis, et qui s'apellera doresnavant la riviere, en montant ledit fleuve, et deux lieüx de profondeur, ensemble l'isle du Bicq qui est vis à vis avec le droit de chasse, mesme celuy de traitte avec les Sauvages, pour jouïr par ledit sieur, ses hoirs, et ayant cause des dittes terres, et isles cy dessus en pleine, et entiere propriété, et en tout droit de fief, seigneurie, et justice à la charge de la foy et hommage que le dit sieur De Vitré, ses hoirs, et ayant cause seront tenus de porter au Chasteau de Saint Louis de Quebecq duquel il relevera, aux droits, et redevances accoutumées, et au desir de la coustume de la Prevosté, et Vicompté de Paris qui sera suivie à cet egard par provision en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté, et que les apellations du juge qui pourra estre estably aux dits lieux ressortiront par devant le lieutenant general de Quebecq. Comme aussy qu'il tiendra et fera tenir feu, et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et qu'à faute de se faire il r[entrera] de plein droit en possession desdites terres, et conservera ledit Sieur De Vitré les bois de chesnes qui [se] trouveront propres pour la construction des vaisaux sur la terre qu'il se sera reservée pour faire son prinsipal manoir. Mesme qu'il fera la reserve desdits chesnes dans l'estendue des concessions particulieres faites à ses tenanciers. Pareillement qu'il donnera incessamment avis au Roy ou à la Compagnie Royale des Indes Occidentales des mines, minieres ou mineraux sy aucun se trouvent dans l'estendue dudit fief, et à la charge d'y laisser les chemins ou passages necessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des presentes dans un an du jour d'icelles, en tesmoin de quoy nous avons signé ces presentes à icelles fait aposer le sceau de nos armes et contresigner par l'un de nos secretaires, Donné à Quebec le sixième may mil six cent soixante quinze. Signé Fronteanc, scellé du sceau de ses armes, et contresigné par Monseigneur Le Chasseur, approuvé en rature un mot de nulle valeur.

Le titre dont copie est cy dessus a esté confirmé par arrest du Conseil d'Estat du Roy du dixiesme may 1676. Registré au Conseil souverain à Quebec suivant son arrest du trente septembre audit an, par moy greffier en iceluy soussigné

Peuvret

Seigneurie « vulgairement nommé Mitis »

Concession en fief et justice accordée à Monsieur Depeiras³.

Louis de Buade Comte de Frontenac Conseiller du Roy en ses Conseils, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve, et autres pays de la France Septentrionale, À tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut, Sçavoir faisons que sur ce qui nous a esté représenté par le Sieur Jean-Baptiste de Peiras Conseiller au Conseil souverain de ce pays, qu'il desireroit qu'il nous plust luy vouloir accorder en titre de fief, seigneurie et justice deux lieues de front le long du fleuve St. Laurent du costé du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière apellée Mitis ou autrement des Isles Saint Bernabé, en descendant ledit fleuve et deux lieues de proffondeur. Et outre luy accorder aussy les trois isles ou islets apellez Saint Bernabé qui sont vis à vis pour y faire actuellement la pesche de haran et autre poisson dans l'estendüe desdites deux lieües de front, mesme les deffrichemens des terres et y construire les bastimens qui luy seront necessaires pour cette entreprise, laquelle ne peut estre que d'une tres grande utilité pour ce pays, Nous pour donner moyen audit Sieur de Peiras d'executer ses bonnes intentions et par son exemple porter d'autres personnes à faire le semblable, ce qui ouvrira le commerce des Isles de l'Amerique et autres lieux où le débit du poisson qu'on prendra se peut faire avantageusement, Avons en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, donné, accordé et concedé, donnons, accordons et concedons par ces présentes audit Sieur de Peiras deux lieües de front le long du fleuve Saint Laurent du costé du sud à prendre du milieu de la largeur de la rivière appellée Mitis et

qui s'appellera dorénavant la rivière [espace blanc] en descendant ledit fleuve et deux lieües de proffondeur, ensemble les trois isles et islets apellez Saint Bernabé avec le droit de pesche, de chasse, mesme celuy de traitte avec les Sauvages, pour jouir par ledit Sieur, ses hoirs et ayans cause desdites terres et isles cy dessus en pleine et entiere propriété, et en tout droit de fief, seigneurie et justice, à la charge de la foy et hommage que ledit Sieur de Peiras, ses hoirs et ayans cause seront tenus de porter au château Saint Louis de Quebecq, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumées, et au desir de la Coutume de la prevosté et vicompté de Paris qui sera suivie à cet égard par provision en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably auxdits lieux ressortiront pardevant le lieutenant general de Quebecq, comme aussy qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et qu'à faute de ce faire, il rentrera de plein droit en possession desdites terres, et conservera ledit Sieur de Peiras les bois de chesnes qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux sur la terre qu'il se sera reservée pour faire son principal manoir, mesme qu'il fera la reserve desdits chesnes dans l'estendüe des concessions particulières faites à ses tenanciers, pareillement qu'il donnera incessamment advis au Roy ou à la Compagnie Royale des Indes Occidentales des mines, minieres ou mineraux si aucuns se trouvent dans l'estendue du fief et à la charge d'y laisser les chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des presentes dans un an du jour d'icelles.

En tesmoin de quoy nous avons signé ces presentes, à icelles fait aposer le sceau de nos armes et contre-signer par l'un de nos secretaires; donné à Quebec le sixieme jour de may GVIC [mille six cent] soixante quinze. Signé Frontenac et scellé à costé du cachet de ses armes, et plus bas est escrit par Monseigneur Lechasseur.

Registré suivant un arrest du Conseil du Roy et commissionné pour y avoir recours quand besoin sera par moy greffier en chef au Conseil souverain. À Quebec soussigné.

Peuvret

Est mention par un acte à moy reputé par ledit Sieur Depeiras, que le douze may GVIC [mille six cent] soixante dix sept il a fait la foy et hommage qu'il devoit au Roy, pour le fief à luy accordé par titre registré cy contre et de l'autre part, entre les mains de Monsieur Duchesneau Conseiller Indendant en ce païs, ainsi qu'il apert par la copie signée Fredin secretaire de Monsieur Duchesneau.

Peuvret

Seigneurie de Rimouski⁴

Jacques René de Brisay, chevalier, marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en Canada, Accadie, Isle de Terre Neufve et autres paÿs de la France Septentrionnale, et Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny et de Noroy, Conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit paÿs.

À tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut, Savoir faisons que sur ce qui nous a este remonstré par le Sieur de Villeray, premier conseiller au conseil souverain de ce paÿs, qu'ayant dès l'année GVIC quatre vingt quatre obtenu de Monsieur de la Barre, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté au dit pays, et Monsieur de La Barre gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté audit paÿs et Monsieur de Meulles intendant, aux nom[mez] Augustin Roüer, escuyer Sieur de la Cardonniere, et Louis Rouer escuyer Sieur d'Artigny ses fils une concession de deux lieües de frond sur le fleuve Saint Laurens, à prendre depuis une riviere scituée vis à vis de l'Isle Verte et deux lieües de profondeur en laquelle concession ladite riviere est comprise ainsy que ladite Isle Verte, et en conséquence il auroit fait faire sur lesdits lieux un établissement considerable par les soins dudit sieur d'Artigny qui y a fait deffricher une quantité raisonnable [de] terre, bastir des maisons, grange et estable et garnye de bestiaux, mais que s'estant ensuite transporté sur les lieux et recognu que n'y [en] ayant

aucun dans toute l'estendue de la dite concession, qu'icelle rivière dans laquelle ledit Sieur d'Artigny a fait ledit établissement où il s'en puisse faire de raisonnable à cause de divers endroits qui y sont inhabitables et qu'ainsy il seroit difficile de partager la dite concession entre ses dits fils, Pour à quoy remédier il nous supplioit de designer et accorder au dit Sieur d'Artigny seul la susdite concession comme ayant icelle establie et d'en accorder une autre equivallante audit Sieur [de] la Cardonniere lequel à cet effet nous auroit indiqué les lieux cy apres, Savoir deux lieües de frond sur ledit fleuve Saint Laurens à prendre joignant et attenant à la concession du Bic appartenant au Sieur de Vitré conseiller audit conseil en descendant ledit fleuve, [et] deux lieües de profondeur ensemble la rivière dite de Rimou[ski] et autres rivières et ruisseaux sy aucuns se trouvent dans ladite estendue avec l'Isle Saint Bernabé et les battures, isles et islez qui se pourront rencontrer vis à vis lesdites deux lieües jusques à ladite Isle Saint Bernabé, avec droit de fief, seigneurie et justice haute, moyenne et basse et droit de pesche et chasse au devant et au dedans de la dite estendue, et de traite avec les sauvages ainsy quil a esté acc[ordé] à ceux qui ont obtenu des concessions en ces quartiers là, Nous, ayant esgard à la remonstrance dudit Sieur de Villeray, avons, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté donné, accordé et concedd, donnons, accordons et conceddons par ces présentes audit sieur de La Cardonniere, la dite estendue de deux lieües de terre, prez et bois de frond sur ledit fleuve à prendre joignant et attenant ladite concession du Bic appa[rtenante] audit Sieur de Vitré en descendant le dit fleuve et deux lieues de profondeur dans les terres ensemble la riviere dite de Rimousk[i] et autres rivières et ruisseaux sy aucuns se trouvent dans ladite estendue, avec l'Isle de Saint Bernabé et les battures, isles et islez qui se pourront rencontrer entre lesdites terres et ladite isle pour en jouir par ledit Sieur de La Cardonniere en toute propriété, seigneurie, fief et justice haute, moyenne et basse et droit de chasse et pesche au devant et au dedans desdits lieux, et de traite avec les sauvages, ainsy qu'il a esté accordé aux propriétaires des concessions voisines le tout en conservant le droit d'autrui, et à la charge [de] la foy et hommage que ledit sieur de La Cardonniere, ses hoirs et ayans cause seront tenus de porter au chasteau Saint Louis de Quebec duquel lesdits lieux releveront aux droits et redevances accoustumées suivant la Coustume de la prevosté et vicomté de Paris qui sera suivie à cet esgard par provision jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté et que les appellations des juges qui seront establis sur lesdits lieux ressortiront en la prevosté de cette ville, comm'aussi qu'il tiendra et fera tenir par ses tenanciers feu et lieux sur les concessions qu'il leur accordera, et à faute de ce faire il rentrera de plain droit en la possession d'icelles, conservera ledit Sieur de La Cardonniere et fera conserver les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux sur la terre qu'il se sera reservée pour faire son principal manoir, mesme qu'il fera la reserve desdits chesnes dans l'estendue des concessions particulieres qu'il fera, et pareillement qu'il donnera incessamment advis au Roy des mines, minières et minéraux sy aucuns se trouvent dans l'estendue dudit fief, à la charge d'y laisser les chemins ou passages nécessaires, au moyen de quoy et suivant l'intention dudit Sieur de Villeray, le dit Sieur de La Cardonniere ne pourra pretendre aucune chose quelconques en ladite concession de deux lieues de frond vis à vis l'Isle Verte icelle comprise, circonstances et deppendances qui luy avoit esté accordée conjointement avec ledit sieur Dartigny son frere, par lesdits sieurs de La Barre et de Meulles ladite année GVI^c quatre vingt quatre, laquelle concession avons déclarée nulle à son esgard, et en tant que besoing est ou seroit retirée et reünie au Domaine du Roy et en consequence d'habondant donnée, octroyée et conceddée audit sieur d'Artigny seul et aux mesmes droitz portez par ledit tiltre de concession desdits Sieurs de La Barre et de Meulles le tout soubz le bon plaisir de Sa Majesté, [conforme]ment aux [ordonnan]ces et reiglemens de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes et à icelles fait apposer le sceau de nos armes, et contresigner par le secretaire de nous intendant, Donné à Quebec, le vingt quatre avril 1688.

J. R. de Brisay de Denonville
 Bochart Champigny
 Par Messeigneurs⁵

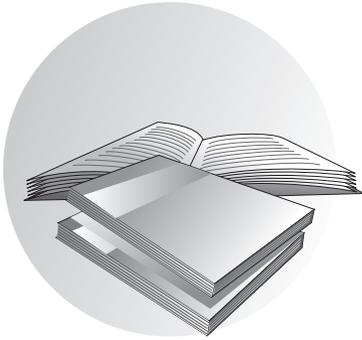
Bibliographie des ouvrages cités

Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, Québec, E. R. Fréchette, 1852.

Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, Éclaireur, vol. 3, 1928.

Notes

- 1 Professeur d'histoire à l'Université du Québec à Rimouski, Maxime Gohier est spécialiste de l'histoire des Autochtones sous les régimes français et britannique. Il est aussi administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine.
- 2 « Concession par Louis de Buade, Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Charles Denis de Vitré, 6 mai 1675 », BAnQ-Q, TP1,S36,P198, Fonds Conseil souverain, Insinuations. Publié dans Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, Éclaireur, vol. 3, 1928, p. 153.
- 3 « Acte de concession par le Comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste de Peiras », 6 mai 1675, BAnQ-Q, TP1, S36, P269, Fonds Conseil souverain, Insinuations. Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Québec, E. R. Fréchette, 1852, p. 148-149 et dans Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie [...] Québec*, vol. 3, p. 149.
- 4 « Acte de concession par Jacques-René de Brisay, Marquis de Denonville, et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière », 24 avril 1688, BAnQ-Q, TP1, S36, P350, Fonds Conseil souverain, Insinuations. Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 323-325 et dans Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie [...] Québec*, vol. 4, p. 26.
- 5 Le document n'est pas signé, mais tout porte à croire qu'il a été rédigé de la main du secrétaire de l'intendant Champigny, Jean Fredin.



Des livres à lire

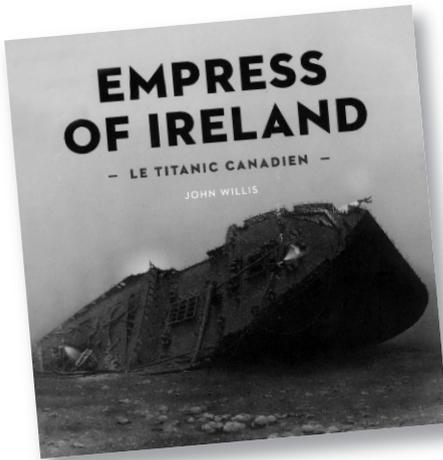
Jean-François RIOUX¹

Les livres dont il est question dans cette chronique peuvent tous être consultés à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski (Documentation régionale).

John Willis

Le Titanic canadien : l'Empress of Ireland

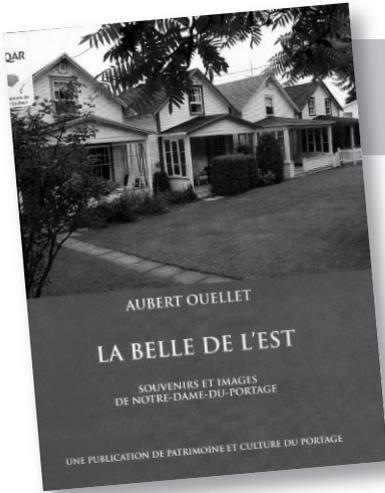
Gatineau : Musée canadien de l'histoire, 2014, 119 pages



Parti de Québec le 28 mai 1914 en direction de Liverpool, en Angleterre, l'*Empress of Ireland* avait à son bord 1 477 passagers et membres d'équipage. Aux petites heures du matin, en cette nuit du 29 mai 1914, plus de 1 000 personnes trouvèrent la mort sur le fleuve Saint-Laurent, au large de Sainte-Luce, près de Rimouski.

Pour commémorer le 100^e anniversaire de la tragédie maritime, le Musée canadien de l'histoire, à Gatineau, a présenté en 2014 une exposition intitulée *Le Titanic canadien : l'Empress of Ireland*. Le catalogue-souvenir qui accompagnait l'exposition raconte de manière claire et concise l'histoire du navire, de sa mise à l'eau en 1906 à son anéantissement. L'auteur, John Willis, replace habilement le contexte socioéconomique d'avant-guerre de la ville de Québec et surtout le rôle clé du port de Québec pour l'immigration et le transport des marchandises et des passagers. Comme le souligne l'auteur, « *l'Empress of Ireland* et son jumeau, *l'Empress of Britain*, amenèrent des vagues et des vagues de nouveaux arrivants au Canada. Ils faisaient partie d'un système qui transporta des millions d'individus d'un côté à l'autre de l'Atlantique, dans les deux directions » (p. 16).

Le catalogue, composé de 119 pages, est richement illustré de photographies. On y découvre quelques vues de l'intérieur du paquebot (notamment, des photos de la salle de musique et de la salle à manger des passagers de première classe) et quelques portraits de passagers (dont ceux de Sabena Barbour et de ses deux filles, Florence et Evelyn). Des extraits de la correspondance échangée entre des passagers et des membres de leur famille avant la tragédie apportent un caractère émouvant au récit. De nombreuses photographies d'artefacts et d'objets récupérés de l'épave donnent quant à elles une idée juste du luxe et des conditions de vie à bord de *l'Empress of Ireland*. Enfin, il est à souligner qu'un intéressant tableau présente des statistiques sur les victimes et spécialement sur les inégalités selon le sexe, l'âge et la condition sociale. On peut notamment faire le triste constat que c'est parmi les enfants que le naufrage a fait le plus de victimes.



Aubert Ouellet

La belle de l'Est : souvenirs et images de Notre-Dame-du-Portage

Notre-Dame-du-Portage : Patrimoine et culture du Portage, 2015, 161 pages

Synonyme de villégiature et de beauté, Notre-Dame-du-Portage a fait l'objet, il y a quelques années, d'une étude originale auprès de témoins privilégiés de la localité. En 2008, une enquête orale auprès de seize personnes a été réalisée par Patrimoine et Culture du Portage, par l'entremise de Pascal St-Amand, sous la supervision de deux professeurs d'histoire de l'Université du Québec à Rimouski. Au total, 23 heures d'entrevues ont été enregistrées, retranscrites, puis préservées. Le fruit de ces entretiens compose la matière première des chapitres de ce livre.

Le nom particulier de la municipalité est directement lié au chemin du Portage. « Cette antique voie de communication, faite de chemins d'eau et de chemins de terre, leur permettait de se déplacer entre le Saint-Laurent et le fleuve Saint-Jean en canotant sur le lac Témiscouata et la rivière Madawaska ou encore, le plus souvent, sur la rivière Saint-

François et le lac Pohénégamook » (p. 9). C'est à la fin du 19^e siècle que l'endroit allait commencer

à devenir une destination appréciée d'une certaine classe aisée durant les beaux jours de l'été. Tout au long de la route du Fleuve, des hôtels et des commerces se sont mis à apparaître. Au tournant des années 1960, le contournement du réseau routier allait marquer une baisse significative de l'achalandage et la disparition progressive des commerces et installations récréatives.

L'ouvrage se divise en cinq thèmes : les grandes familles qui ont marqué la localité, les aspects de la vie quotidienne, les entreprises commerciales et industrielles, le tourisme et la villégiature et, enfin, les grands dossiers de la politique locale qui ont marqué la vie municipale. Le tout est illustré de nombreuses photographies anciennes provenant presque toutes des collections de l'organisme Patrimoine et Culture du Portage.

Bien qu'encore considérée comme une pratique marginale en histoire, l'originalité de ce recueil réside dans son utilisation quasi exclusive de témoignages oraux. On reconnaît leur importance et leur richesse malgré la défaillance et la partialité de la mémoire.



Étienne Caron

On prend toujours un train à quelque part

Saint-Jean-de-Dieu, Québec, 2014, 549 pages

Certains auteurs écrivent par devoir. En rédigeant ce livre, Étienne Caron a répondu à un devoir de mémoire, à un besoin pressant de transmettre ses connaissances. « Il fallait que je vous raconte », laisse-elle échapper dès les premières pages.

Elle en a long et beaucoup à raconter sur le Saint-Jean-de-Dieu d'autrefois et sur celui d'aujourd'hui. Sans jamais prétendre à la rigueur de l'historien, ni à l'exhaustivité de l'information fournie, l'auteur livre avec passion une foule de renseignements sur la grande et sur la petite histoire de la localité.

L'histoire de Saint-Jean-de-Dieu débute vers 1850 avec l'arrivée des premiers colons sur un territoire, qui prendra le nom de Colonie Bégon. La paroisse Saint-Jean-de-Dieu sera érigée en 1873. Depuis l'origine, il s'agit d'une paroisse essentiellement agricole.

La plus grande partie du livre s'attache à répertorier, rang par rang, les résidences et leurs anciens propriétaires et occupants. Parfois, une note apporte une précision sur la date de construction du bâtiment ou encore une anecdote qui y est liée. L'intérêt de cette section réside dans l'inventaire photographique quasi exhaustif des résidences de Saint-Jean-de-Dieu!

D'autres sections de l'ouvrage racontent l'histoire d'associations et d'organismes, de lieux symboliques, ainsi que d'événements ayant marqué le visage et l'histoire de la paroisse. L'auteur explore ensuite l'histoire du lieu et raconte ses souvenirs par rapport à quelques commerces particulièrement significatifs, comme les moulins à scie et à farine de Vénérand Bélanger et la Boulangerie Milliard. Enfin, une fort intéressante liste permet de dénombrer les types de métiers et de services offerts à Saint-Jean-de-Dieu au fil des années.

En terminant, redonnons la parole à l'auteur, qui s'exprime ainsi à la fin de son ouvrage : « Et voilà que tous ces mots que j'ai arrachés à mon âme ne m'appartiennent plus. Je vous les ai donnés, à vous, chers lecteurs » (p. 549).

Andréanne Roy

Riopelle à Saint-Fabien-sur-Mer, 1944-1945 : les années charnières
Rimouski, Québec : Musée régional de Rimouski, 2013, 47 pages



On connaît de l'artiste Jean-Paul Riopelle ses grandes toiles abstraites éclatantes de couleur. On sait moins toutefois qu'il a effectué deux séjours estivaux au Bas-du-Fleuve durant les années 1940. C'est cette période charnière dans l'évolution de l'œuvre de l'artiste que rappelait une exposition tenue au Musée régional de Rimouski à l'été 2013, sous l'autorité de la commissaire Andréanne Roy. Le catalogue accompagnant cette exposition reproduit les œuvres et documents d'archives exposés lors de l'événement : tableaux, photographies et cartes postales.

Né à Montréal en 1923, Jean-Paul Riopelle manifeste très tôt un intérêt pour la peinture et le dessin. Élève d'Henri Bisson à l'École Saint-Louis-de-Gonzague à partir de 1936, il sera formé dans le style figuratif, qui aura d'abord sa préférence. Durant son passage à l'École du meuble, de 1943 à 1946, Riopelle fait la rencontre de Paul-Émile Borduas et fréquente le groupe des Automatistes. Ces liens l'amènent à devenir l'un des cosignataires de *Refus global* en 1948. C'est peu avant de se joindre à ce groupe d'artistes que Riopelle effectue deux visites à Saint-Fabien-sur-Mer, en compagnie de la famille d'un confrère d'études avec lequel il s'est lié d'amitié. Durant les étés 1944 et 1945, il y fera ses premiers essais de peinture abstraite et réalisera une série de petites toiles représentant des paysages en bord de mer. La photographie sera également un moyen pour l'artiste de conserver le souvenir de ses vacances dans ce paysage enchanteur. Comme l'affirme Andréanne Roy, « le corpus de Saint-Fabien-sur-Mer apparaît aujourd'hui révélateur du parcours exploratoire qui mènera Riopelle à délaisser provisoirement la figuration au profit de l'abstraction » (p. 24).

Il est tentant de penser que la beauté des paysages de la région de l'estuaire a peut-être influencé le parcours artistique d'un artiste d'envergure internationale...



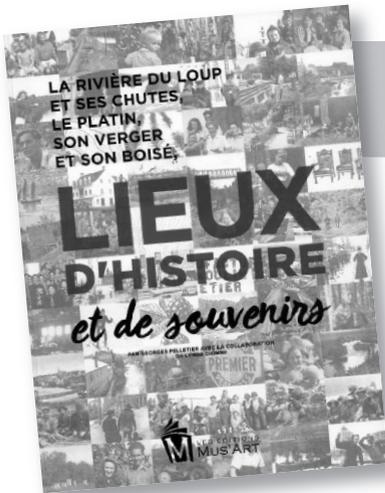
Réjean Deschênes

D'un rang à l'autre... au fil des saisons
Témiscouata-sur-le-Lac : Société d'histoire et d'archéologie
du Témiscouata et Fabrique de la paroisse de
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, 2014, [sans page].

En 2007 paraissait *De La Petite Rivière Bleue à Saint-Elzéar-de-Témiscouata : d'un rang à l'autre... 1885-2007* pour souligner les 75 ans de fondation de cette localité. Il s'agissait probablement de la première étude aussi complète réalisée sur la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. En 2014, un complément à ce premier livre a vu le jour.

L'amateur de généalogie trouvera son compte à la lecture des répertoires des naissances, baptêmes, mariages et sépultures couvrant la période de 1933 à 2013. Afin de les réaliser, l'auteur a eu recours à tous les registres paroissiaux disponibles et s'est plié à un véritable travail d'enquête. Fait intéressant, l'ouvrage collige les recensements paroissiaux depuis 1932. Il donne aussi accès aux témoignages de cinq anciennes institutrices qui ont enseigné à la jeunesse du lieu dans des conditions parfois précaires. La partie la plus intéressante du livre est sans contredit celle où sont colligés les récits des « Anciens » et « Anciennes ». Ce sont les témoignages recueillis par l'auteur auprès des gens les plus âgés de Saint-Elzéar, qu'il appelle « les Gardiens de la Mémoire ». Bien que certains de ces témoignages se trouvaient déjà dans l'ouvrage de 2007, 80 % du contenu est tout à fait nouveau et présente des renseignements de première main sur une foule de sujets, comme le contexte de leur établissement à Saint-Elzéar, leur jeunesse, la vie sociale, les incendies qui ont accablé la municipalité, l'entretien des chemins et mille et un détails sur la vie quotidienne.

Même si l'édition de 2007 était plus étoffée et dressait un portrait historique plus élaboré, la présente parution la complémente admirablement bien et réserve assurément de belles surprises aux curieux et amateurs de l'histoire de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.



Georges Pelletier et Lynda Dionne
La rivière du Loup et ses chutes, le Platin, son verger et son boisé
Éditions Mus'Art, 2016, 238 pages

Fraîchement sorti des presses, ce nouveau livre vient d'être porté à notre attention. Les auteurs y présentent l'histoire de la rivière du Loup et, plus spécifiquement, celle du « Platin », cette superficie de terre plate en bordure de la rivière.

Subdivisé en quatre chapitres, l'ouvrage présente d'abord la rivière du Loup, de sa formation il y a plusieurs milliers d'années, aux activités commerciales et industrielles de ses moulins à scie.

Bien vite, il est question du Platin, de son verger et de ses ruches. On y découvre qu'il a été acheté en 1941 par le père de l'auteur, Louis Pelletier, pomiculteur de formation. Le Platin, c'est un peu l'histoire de la famille Pelletier!

Dans les années 1970, deux étudiants inscrits au programme en Aménagement forestier et sylviculture de l'Université Laval (dont l'auteur de ce livre et un confrère, François-Noël Perreault) ont choisi l'aménagement du Platin de Rivière-du-Loup comme sujet de travail de fin d'études. Au fil des ans, leur travail est devenu un projet de foresterie en milieu urbain, l'un des premiers du genre élaboré au Québec. Georges Pelletier exprime l'évidence « qu'il fallait que ce milieu naturel soit aménagé d'une façon sécuritaire pour qu'il accueille des personnes de tous âges » (p. 184). Aujourd'hui, le Parc des Chutes est un joyau naturel et un lieu de détente pour les Louperivois.

Abondamment illustré de photos anciennes provenant dans plusieurs cas du Musée du Bas-Saint-Laurent et des archives personnelles de la famille Pelletier, ce livre est un régal visuel!

Note

- 1 Jean-François Rioux est le bibliothécaire responsable des archives et de la documentation régionale à l'Université du Québec à Rimouski.

Recension

**Max D'Amours, *Le patrimoine industriel Massé :
héritage de la colonisation contemporaine,***

Rivière-du-Loup, Éditions Mus'Art, Musée du Bas-Saint-Laurent, 2015.

Jean-Claude MASSÉ¹

En 1891, Honoré Massé, maître-meunier, constructeur de moulins, quitte Saint-Clément pour s'établir avec sa famille dans la jeune paroisse de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup. Homme entreprenant au bord de la quarantaine, il vient d'acheter les moulins à eau construits quelques années plus tôt par Mathias Saindon sur la rive droite de la rivière Sénescoupé.

Honoré appartient à une lignée de meuniers : son père Bernard a pratiqué ce métier à Beaumont, Trois-Pistoles, L'Isle-Verte et Notre-Dame-du-Lac; son oncle Louis Massé, à Beauport, Neuville et Saint-Roch-des-Aulnaies; son arrière-grand-père André Eschenbach et ses fils, à Montmagny, Sainte-Anne, Rivière-Ouelle, Kamouraska et Saint-Roch-des-Aulnaies. Depuis le début du 19^e siècle, les Massé baignent dans cet environnement, un milieu jouissant d'une grande considération dans la société de l'époque. Comme ses cinq frères, Honoré est né dans un moulin, dans son cas au moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte. En 1891, les six fils de Bernard perpétuent la tradition familiale en exerçant les métiers de meuniers, de constructeurs de moulins ou de charpentiers, à Trois-Pistoles, Cornwall, Saint-Clément, Saint-Hubert et Saint-Épiphanie.

Exactement cent ans après l'arrivée d'Honoré Massé à Saint-Hubert, Lise Massé, arrière-petite-fille d'Honoré, et son époux Max D'Amours, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, acquièrent les actifs de l'entreprise fondée par Honoré et devenue entretemps propriété de Freddy Massé, fils d'Honoré, ensuite de Maurice Massé, son petit-fils, qui est le père de Lise. La quatrième génération de cette famille d'entrepreneurs entre ainsi en scène. Nommée Industries Massé et D'Amours, l'entreprise fondée par Max et Lise joue un rôle de premier plan dans la vie économique de Saint-Hubert entre 1991 et 2009, créant jusqu'à quarante emplois en 2004.

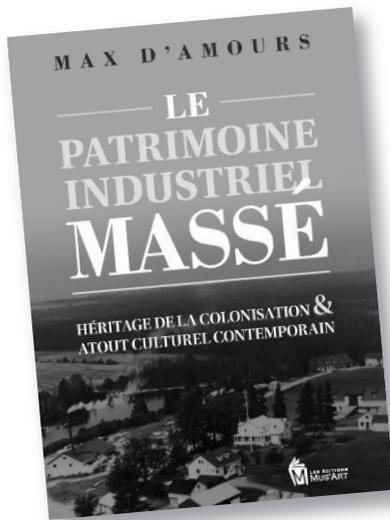
Dans ce livre, Max D'Amours raconte avec passion l'histoire riche en péripéties de l'établissement familial. Il profite de cette tribune pour faire un vibrant plaidoyer en faveur du développement local et régional, une cause qui lui tient particulièrement à cœur, que lui et son épouse ont servie de façon exemplaire pendant les 18 années passées à la direction de l'entreprise.

L'ouvrage est divisé en neuf chapitres, auxquels s'ajoute une série d'annexes comprenant

entre autres une intéressante collection iconographique et une analyse de la correspondance reçue par Honoré Massé entre 1883 et 1895 d'un riche marchand de L'Isle-Verte, Louis-Achille Bertrand. Employé de Bertrand à Saint-Clément entre 1882 et 1891, Honoré avait été maître d'œuvre dans la construction des moulins à scie, à farine et à carder de l'endroit, sur les bords de la rivière Trois-Pistoles.

Le premier chapitre évoque brièvement les origines de la colonisation du plateau des Appalaches et, plus amplement, les débuts de Saint-Hubert. L'auteur brosse dans le chapitre deux un portrait généalogique de la lignée issue de Bernard Massé, meunier de Rivière-Ouelle arrivé dans le Bas-Saint-Laurent en 1842, à savoir de ses descendants Honoré, Freddy, Maurice et Lise Massé. Lorsqu'ils prennent les rênes de l'entreprise familiale en 1991, Max D'Amours et son épouse se donnent pour double mission de créer de l'activité économique à Saint-Hubert et de mettre en valeur le patrimoine industriel de la famille par la mise sur pied d'une société de conservation.

Le chapitre trois fait l'inventaire de l'abondante documentation accumulée au fil des années.



Après avoir souligné la contribution exceptionnelle apportée par l'ethnologue Régis Jean, l'auteur lui rend un hommage bien senti. Ancien conservateur du Musée du Bas-Saint-Laurent, Jean, décédé en 2010, est l'auteur de nombreuses études mettant en relief l'ampleur des activités industrielles des moulins Massé et leur importance socioéconomique. Admiratif devant cet engagement, Max D'Amours observe que son ouvrage est dû « en partie à cet homme extrêmement sensible à notre histoire et à notre patrimoine ». La documentation comporte un fonds d'archives d'une grande richesse versé en septembre 2010 au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup. En plus des études ethnologiques, ce fonds comporte parmi ses éléments les plus significatifs un grand nombre de lettres provenant des archives familiales – dont la correspondance déjà mentionnée –, une collection iconographique, des inventaires d'objets patrimoniaux et des livres de comptes.

Le patrimoine Massé se compose aujourd'hui d'un domaine de 125 hectares à peu près inchangé depuis 1891. Au fil du

temps, un grand nombre de bâtiments ont meublé la propriété. Le chapitre quatre en fait l'inventaire et un survol historique. Toutefois, le chapitre le plus substantiel de l'ouvrage est de loin le chapitre cinq. L'auteur y trace un tableau détaillé des activités industrielles qui ont animé ce territoire. Selon les époques, on y a trouvé un moulin à scie, un moulin à farine, une carderie, une centrale électrique, un atelier de clôtures et une ferme. Outre un historique de l'équipement, on y présente les principales machines et leur fonctionnement, ainsi qu'une liste des services fournis et des produits.

Le chapitre six analyse les livres de comptes pour la période allant de 1922 à 1960. Ces livres contiennent de précieux renseignements sur le fonctionnement de l'entreprise, les transactions, les accommodements financiers, les prêts à la clientèle. En plus de faire émerger de l'oubli la vie quotidienne d'une époque révolue, ces archives mettent en lumière le rôle de la famille Massé dans la collectivité.

Le chapitre sept trace un riche portrait des figures marquantes de cette aventure : Honoré (1851-1922), Freddy (1892-1990), Maurice (1916-2004) et Lise. Le fondateur, Honoré, y est décrit comme un homme entreprenant, débrouillard, adroit, digne et généreux. L'une de ses réalisations les plus novatrices est sans contredit sa centrale électrique, laquelle a permis l'électrification d'une partie de Saint-Hubert à compter des années 1910, une initiative qui plaçait ce village à l'avant-garde dans l'arrière-pays. Son fils Freddy est présenté comme un industriel

prospère, une figure respectée et influente, un pilier de la région pendant plusieurs années. Il fut maire de Saint-Hubert de 1932 à 1955, préfet du comté de Rivière-du-Loup et organisateur politique. Maurice, neveu et successeur de Freddy, apparaît comme un homme innovateur, ingénieux, persévérant, qui a réussi à adapter l'entreprise à son temps. Enfin, Lise Massé et son mari Max D'Amours sont dépeints comme des associés novateurs, promoteurs d'emplois et releveurs de défis. La dernière partie du chapitre expose avec détails les efforts considérables que ces derniers ont consacrés à la modernisation et à l'innovation pour s'ajuster à la conjoncture.

Les chapitres huit et neuf traitent de la problématique du développement régional et de l'avenir de Saint-Hubert, deux sujets que l'auteur expose avec une conviction et une sincérité qu'on ne saurait mettre en doute.

Il faut saluer le dévouement, la ténacité et l'énergie que Max D'Amours a déployés depuis que, dans sa deuxième carrière, il s'emploie à valoriser le patrimoine industriel de la famille Massé. Trop peu d'entreprises familiales québécoises tirent fierté de leur origine et souhaitent transmettre une tradition. Comme lui, on formule le vœu que le site de ce patrimoine, témoin de la vie industrielle d'une petite communauté sur trois siècles, soit préservé et développé pour servir à des fins éducatives et touristiques. Pour son engagement et sa détermination sans faille, l'auteur a droit pour cet ouvrage à toute notre estime.

Note

- 1 Jean-Claude Massé est originaire de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. Docteur en mathématiques de l'Université de Montréal, il est actuellement professeur au Département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval. Passionné d'histoire régionale, ses recherches récentes portent sur l'histoire de la seigneurie de Rivière-du-Loup et du fief de Madawaska.

La maîtrise en histoire de l'UQAR.

- Programme de type «Recherche» qui conduit au grade de Maître ès arts, M.A.
- Plan de formation comportant un mémoire de recherche et 4 cours optionnels
- Programme offert à temps complet et à temps partiel
- Nombreuses possibilités de financement et de bourses
- Collaborations possibles avec d'autres programmes de l'UQAR (lettres, géographie, éthique, développement régional, etc.).

UQAR

www.uqar.ca/programmes/3425

Photo : Jean-René Thériault